



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

AGREGATION INTERNE SECTION : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Rapport de jury présenté par

Monsieur Marc MONTOUSSE
Inspecteur général de l'éducation nationale de sciences économiques et sociales
Président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2013

**AGRÉGATION INTERNE ET CAER - AGRÉGATION
SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

Rapport de jury présenté par Marc MONTOUSSÉ

Inspecteur général de l'éducation nationale

Président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

Introduction - description des épreuves

I - Epreuve de composition de sciences économiques et sociales

- 1.1. Les résultats : distribution des notes**
- 1.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats**
- 1.3. Proposition de corrigé**
- 1.4. Exemple de bonne copie**

II – Epreuve de composition à partir d’un dossier

- 2.1. Les résultats : distribution des notes**
- 2.2. Commentaires et recommandations**
- 2.3. Eléments de corrigé**
- 2.4. Exemple de bonne copie**

III - Epreuve orale de leçon

- 3.1. Bilan statistique**
- 3.2. Liste des sujets**
- 3.3. Commentaires et recommandations**

IV- Epreuve orale de commentaire d’un dossier

- 4.1. Bilan statistique**
- 4.2. Commentaires et recommandations**
- 4.3. Exemples de sujets**

Introduction

La session 2013 du concours interne de l'agrégation et du CAERPA de sciences économiques et sociales ne marque pas d'inflexion majeure par rapport à celles des sessions précédentes ; il faut toutefois noter une nouvelle augmentation du nombre de postes offerts (17 postes à l'agrégation contre 15 en 2012 et 5 postes au CAERPA contre 2 en 2012).

324 candidats se sont inscrits à l'agrégation interne (contre 293 en 2012 ; 348 en 2011 ; 314 en 2010 ; 261 en 2009 et 285 en 2008) parmi lesquels 168 ont été classés (contre 140 en 2012 ; 117 en 2011 ; 159 en 2010 ; 138 en 2009 et 151 en 2008). 38 candidats ont été déclarés admissibles aux épreuves orales (contre 29 en 2012 ; 22 en 2011 ; 24 en 2010 ; 25 en 2009 et 26 en 2008) et la barre d'admissibilité a été fixée à 10,6 (contre 10,8 en 2012 ; 9,8 en 2011 ; 10,4 en 2010 ; 9 en 2009 et 10 en 2008). La moyenne des candidats admissibles s'élève à 12,52 (contre 12,32 en 2012 ; 11,26 en 2011 ; 11,6 en 2010 ; 10,8 en 2009 et 11,8 en 2008), ce qui témoigne du niveau élevé du concours.

52 candidats se sont inscrits au CAERPA (contre 58 en 2012 ; 69 en 2011 ; 57 en 2010 ; 41 en 2009 et 46 en 2008), 27 candidats ont été classés (contre 28 en 2012 ; 19 en 2011 ; 21 en 2010 ; 20 en 2009 et 25 en 2008) et 8 candidats ont été déclarés admissibles soit le double de 2012 et 2011 4 fois plus qu'en 2010 (1 en 2009 et 2 en 2008), avec une barre d'admissibilité de 8,2 en forte baisse par rapport à celle de 2012 (11) et relativement basse comparé aux années précédentes (9,2 en 2011 ; 8,8 en 2010 ; 9 en 2009 et 9,3 en 2008).

Les 17 postes offerts à l'agrégation interne ont été pourvus, le dernier reçu ayant une note moyenne de 11,9 en hausse par rapport aux années précédentes (11,1 en 2012 ; 10,9 en 2011 ; 11 en 2010 ; 10,55 en 2009 et 10,67 en 2008), la moyenne des candidats admis étant de 13,16 (contre 12,23 en 2012 ; 11,68 en 2011 ; 12,38 en 2010 ; 11,73 en 2009 et 11,54 en 2008). La tendance à la progression du niveau des candidats se confirme donc.

Seuls 4 postes parmi les 5 offerts au CAERPA ont été pourvus ; le dernier admis ayant 10,1 de moyenne (11 en 2012), et la moyenne des candidats admis étant de 10,78.

Concernant les notes obtenues par les candidats, il convient de rappeler que, contrairement à un examen, les notes obtenues à un concours sont attribuées de manière relative, puisqu'il s'agit de classer les candidats.

L'amélioration tendancielle des résultats à l'agrégation se poursuit donc, mais les résultats au CAERPA sont plus irréguliers. Rappelons que le jury attache beaucoup d'importance, tant à l'écrit qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES, à la clarté d'expression et à la capacité de dégager l'essentiel de l'accessoire.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2013 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury (et plus particulièrement les vice-présidents Sophie Harnay et Marc Pelletier), les surveillantes du concours qui, comme d'habitude ont fait preuve de grandes qualités – compétence, disponibilité et gentillesse - et l'administration de l'UFR de sciences économiques de Caen au sein de laquelle se tenaient les oraux.

Marc MONTOUSSÉ

Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

Description des épreuves

Les épreuves de ces deux concours sont définies par l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié par l'arrêté du 6 janvier 2011. Il convient d'en rappeler ici les termes.

Epreuves écrites d'admissibilité

1- **Une composition de sciences économiques et sociales** (coefficient 6) d'une durée de 6 heures. Les deux thèmes d'économie de la session 2013 étaient « Economie de l'environnement » et « La répartition des revenus » et ceux de sociologie « Santé, maladie, société » et « Les stratifications sociales ». Les deux thèmes d'économie de la session 2014 seront « Economie de l'environnement » et « Economie géographique » et ceux de sociologie « Les stratifications sociales » et « L'exclusion sociale ». Les références bibliographiques de ces thèmes sont publiées sur le site du ministère (education.gouv.fr).

2- **Une composition élaborée à partir d'un dossier** fourni au candidat et portant sur les programmes de sciences économiques et sociales du lycée (coefficient 4) d'une durée de 6 heures. Il est demandé de construire à partir du dossier, pour une classe de niveau déterminé, le plan et le contenu d'une séance de travail de 2 heures intégrant des travaux devant être réalisés par les élèves (travaux dirigés en terminale ES ou activités spécifiques aux autres niveaux). Le candidat doit indiquer les documents qu'il retient parmi ceux du dossier en justifiant son choix. Il doit aussi en présenter les modalités d'exploitation en classe, en exprimant les résultats à attendre de celle-ci sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, et prévoir les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées. Il doit enfin signaler les ouvrages ou articles qui pourraient être utiles, d'une part au professeur, d'autre part aux élèves pour approfondir le sujet étudié. A noter que l'usage de la calculatrice peut, à la discrétion du jury, être interdit si celle-ci ne paraît pas nécessaire au traitement de l'épreuve.

Epreuves orales d'admission

3- **Une leçon** à dominante économique ou sociologique se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde, première et terminale ES, suivie d'un entretien avec le jury (coefficient : 6). La durée totale de l'épreuve est de 50 minutes, se décomposant en l'exposé (maximum : 30 minutes) et l'entretien (20 minutes). La durée de la préparation en salle de bibliothèque est de 5 heures.

4- **Un commentaire d'un dossier** (coefficient 4) qui est constitué d'un ou plusieurs documents se rapportant aux programmes de sciences économiques et sociales du lycée. Le dossier est à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique et à dominante sociologique et/ou science politique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Le dossier comporte des données quantitatives (tableaux, graphiques, etc.) et inclut une ou deux questions d'ordre mathématique ou statistique. Le candidat ne dispose d'aucun document autre que ceux inclus au dossier. Seule l'utilisation d'une calculatrice fournie par le jury est autorisée. La durée de la préparation est de trois heures et la durée de l'épreuve de quarante-cinq minutes (exposé : quinze minutes ; interrogation sur les données quantitatives : quinze minutes ; entretien : quinze minutes). Le programme de mathématiques et statistiques est publié sur le site du ministère (education.gouv.fr).

I - Epreuve de composition de sciences économiques et sociales

Jury : Béatrice Couairon, Catherine Feuillet, Arcangelo Figliuzzi, Daniel Fleutôt, Sophie Harnay, Jean-Yves Letissier, Alain Maître, Jean-Marc Soulé, Catherine Schmutz.

Rapporteur : Sophie Harnay

1.1. Les résultats : distribution des notes

Agrégation interne

172 candidats présents et ayant composé (145 en 2012 ; 129 en 2011 et 165 en 2010), 7 copies blanches.

Note moyenne des présents : 8,2 (7,47 en 2012 ; 6,97 en 2011 ; 7,16 en 2010 ; 7,2 en 2009 ; 7,4 en 2008 ; 5,8 en 2007).

Note moyenne des admissibles : 13,24 (13,24 en 2012 ; 11,73 en 2011 ; 12,5 en 2010 ; 11,2 en 2009 ; 13,0 en 2008 ; 11,3 en 2007).

Notes comprises entre 02 et 18.

Distribution des notes

Note	Nombre de copies	Effectif cumulé
1 à 3	21	21
4 à 6	33	54
7 à 9	59	113
10 à 12	34	147
13 à 15	18	165
16 et plus	7	172

Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAERPA)

28 candidats présents et ayant composé (30 en 2012 ; 19 en 2011 et 24 en 2010), notes comprises entre 02 et 15.

Note moyenne des présents : 7,0.

Note moyenne des admissibles : 9,63.

Distribution des notes

Note	Effectifs	Effectif cumulé
1 à 3	3	3
4 à 6	12	15
7 à 9	9	24
10 à 12	2	26
13 à 15	2	28
16 et +	0	28

1.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Sujet : « L'environnement, un bien collectif mondial ? »

Pour cette session 2013 de l'épreuve de l'agrégation interne de sciences économiques et sociales, le jury tient tout d'abord à rappeler les exigences de forme s'imposant impérativement aux candidats dans le cadre du concours.

Bien que la majorité des copies soit rédigée de façon claire et lisible, certaines copies sont encore trop peu satisfaisantes à cet égard. De façon formelle, il convient de faire apparaître clairement les parties et les sous-parties et d'organiser l'argumentation sous la forme de paragraphes. Le plan, en deux ou trois parties maximum, peut ou non être indiqué sous la forme de titres de parties apparents (I/II/III). Les parties doivent être de taille équilibrée et comporter chacune au moins deux sous-parties. Des phrases de transition doivent être rédigées entre parties et entre sous-parties, ces éléments de transition étant essentiels pour clarifier et valoriser la progression de l'argumentation. L'introduction doit être tout particulièrement soignée. De préférence, elle évite les accroches inutilement provocatrices ou mobilisant artificiellement des éléments d'actualité. Elle comporte impérativement au moins les éléments suivants : définition précise – voire technique – des termes du sujet (trop de copies consacrent l'intégralité de leur première partie à la définition des termes du sujet, qui devrait être réalisée en introduction, et se condamnent ainsi à une première partie partiellement hors sujet), présentation rapide de l'état des débats, énoncé de la problématique (qui ne se résume pas à la reformulation directe du sujet), annonce du plan. Enfin, la conclusion ne saurait pour sa part se limiter à la reprise de l'argumentation développée dans la copie : elle doit résumer clairement la réponse apportée par le candidat à la question posée par le sujet, en souligner l'originalité éventuelle et les apports et, si possible, procéder à une ouverture du débat.

Si la majorité des copies respecte bien ces règles élémentaires de la dissertation, quelques copies présentent des fautes d'orthographe et de grammaire inacceptables, ainsi que des maladresses d'expression et de formulation. On conseille donc aux candidats de relire leur copie avec le plus grand soin. De plus, plusieurs copies utilisent un style familier inadapté dans le cadre du concours. A cet égard, l'usage parfois excessif des guillemets autour de termes impropres ou familiers ne saurait excuser le relâchement de l'expression. Enfin, les tirets et les abréviations sont à proscrire, la qualité de la rédaction faisant partie des critères de notation du jury.

Concernant le fond des copies, le jury rappelle que l'objectif de la dissertation est de présenter un raisonnement scientifique, argumenté et cohérent, respectant un fil conducteur et s'appuyant sur des connaissances rigoureuses. Plusieurs copies de très bon niveau font ainsi état de connaissances approfondies sur le thème de l'économie de l'environnement et de capacités de synthèse et d'analyse manifestes. La majorité des copies évite en outre l'écueil d'un traitement idéologique ou militant du sujet – seules quelques unes d'entre elles se livrant, sans argumentation ou référence scientifique à l'appui du propos, à un réquisitoire contre la société industrielle ou le capitalisme hors de propos dans le cadre du concours.

Pour autant, les copies n'ayant pas obtenu la moyenne souffrent le plus souvent d'un manque de connaissances sur une question pourtant en lien direct avec le programme. Plusieurs copies présentent en effet des erreurs inacceptables sur des concepts de base (bien collectif, externalités) ou, au mieux, se contentent d'une évocation superficielle et sans rigueur de ces

concepts. De façon générale, le jury note le manque de technicité des développements dans de nombreuses copies, révélant une maîtrise imparfaite du thème du programme et des approximations conceptuelles (l'unique élément technique, dans de trop nombreuses copies, se résume à une définition rapide de la notion de bien collectif).

En outre, plusieurs copies ne répondent pas directement à la question posée (lorsque le sujet prend la forme d'une question, il est impératif d'y répondre). Elles s'engagent alors le plus souvent dans des développements fournis concernant certes l'économie de l'environnement (les connaissances des candidats ne sont donc ici pas en cause), mais sans lien direct avec la question posée par le sujet. En l'espèce, la notion de bien collectif mondial étant relativement large, il s'agissait dans tous les cas de produire une réflexion sur cette notion et sur sa pertinence au regard du caractère global des questions environnementales. Il s'agissait en particulier de mobiliser des éléments d'économie publique et de microéconomie utilisés traditionnellement par l'économie de l'environnement et de les articuler avec des connaissances factuelles sur la thématique environnementale. Si plusieurs copies ont su cerner efficacement les enjeux théoriques et pratiques du sujet, d'autres se sont limitées à des développements largement hors-sujet (par exemple, le développement durable, le fonctionnement des marchés de droits à polluer, la description purement factuelle des politiques environnementales, sans explicitation d'éventuels liens avec le sujet). Le jury souhaite donc insister sur la nécessité de répondre à la question posée dans le sujet. Cela passe par la construction d'une problématique explicite, qui doit apparaître dès l'introduction et constituer le fil conducteur de l'argumentation tout au long de la copie.

Enfin, concernant l'utilisation de la bibliographie, de nombreux candidats semblent avoir limité leur préparation aux manuels de base, dont plusieurs éléments sont directement reconnaissables dans les copies. Si la lecture et une bonne maîtrise des ouvrages de base sont évidemment indispensables, les meilleures copies sont aussi celles dont les auteurs ont su approfondir leurs lectures, de façon à enrichir leurs références et développer leur capacité à construire une problématique pertinente et argumentée sur un sujet d'actualité.

1.3. Proposition de corrigé

Bien collectif mondial (BCM) : traduction de « global public good » et transposition au niveau mondial de la notion de bien collectif, essentiellement forgée dans le cadre des Etats-nations. Depuis les travaux de Kindleberger (« International Public Goods without International Government », *AER*, 76,1, 1986) et de Kaul (2001), Grunberg et Stern (1999) (*Global public goods : International Cooperation in the 21st Century*), la notion de BCM est mobilisée de façon croissante dans les débats en économie de l'environnement et dans le débat sur les politiques environnementales globales. Elle a ainsi été reprise notamment par la Banque mondiale, qui définit les biens collectifs mondiaux comme des « biens, ressources, politiques et services, produisant des conséquences positives transcendant les frontières des pays, ayant un intérêt pour le développement et la réduction de la pauvreté, et ne pouvant être mis en œuvre sans une action concertée de la communauté internationale ». La notion de BCM a ainsi été étendue et appliquée à des domaines très divers, allant de « l'environnement » économique (l'ouverture du système commercial, la stabilité du système monétaire international, l'existence de règles prudentielles constituent par exemple des BCM selon Kindleberger, de même que la stabilisation économique, financière ou monétaire internationale, selon Stiglitz, 1999) à « l'environnement » politique, culturel, social ou sanitaire (la paix, le libre-échange, la sécurité internationale, la recherche fondamentale et l'éducation, la lutte contre la pauvreté ou certaines pandémies sont par exemple analysés

comme des BCM). L'environnement naturel, défini comme « l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins » (Larousse), constitue cependant le champ d'application privilégié de la notion de BCM. La notion de BCM est ainsi utilisée en économie de l'environnement pour appréhender certains risques environnementaux globaux, indépendants des frontières. On se limite à l'environnement naturel ici.

Compte tenu de la définition parfois vague des termes d'« environnement » et de « BCM », l'enjeu du sujet est de faire apparaître qu'au moins certains « biens environnementaux » possèdent des caractéristiques de BCM qu'on s'attachera à préciser, en montrant que cette caractérisation de l'environnement comme BCM emporte des effets en matière de gestion et de politiques environnementales. Ainsi, en présence de BCM, les défaillances cumulées du marché et des régulations étatiques nationales sont responsables de l'inefficacité des modes de gestion traditionnels des ressources environnementales (1). Le caractère de BCM de l'environnement conduit dès lors à rechercher des solutions pragmatiques adaptées à la spécificité du contexte et du bien considéré (2).

1. Les défaillances conjointes du marché et des régulations étatiques nationales en présence de BCM expliquent l'inefficacité des modes de gestion traditionnels de l'environnement

1.1. En raison de ses caractéristiques de bien collectif, l'environnement est à l'origine de défaillances de marché

1.1.1. L'environnement, un bien collectif

- Un bien collectif pur se définit par les propriétés de non exclusion et de non rivalité (Samuelson, 1954 ; Head , 1962). Certains biens environnementaux peuvent être considérés comme des biens collectifs purs, dès lors qu'ils sont accessibles à tous et que chaque consommateur peut disposer de la même quantité – ou n'entraîne pas de nuisance d'encombrement (atmosphère). En matière environnementale, on peut également concevoir des « maux collectifs purs » (le réchauffement de la planète). Les efforts de protection et préservation de l'environnement (lutte contre l'effet de serre, le changement climatique) peuvent également être analysés comme des biens collectifs purs.

- En raison de leur utilisation croissante et de la rivalité de consommation les caractérisant, certains biens environnementaux (ressources halieutiques, forêt tropicale, systèmes d'eau) sont mieux définis comme des biens non exclusifs rivaux (ou *common pool resources*, *commons*, ressources/dotations communes) – Ostrom & Ostrom (1977).

1.1.2. Les défaillances de marché liées à la nature de bien collectif de l'environnement justifient traditionnellement l'intervention publique

Les propriétés de bien collectif (pur ou impur) de l'environnement sont à l'origine de défaillances de marché caractérisées par des formes d'inefficacité spécifiques.

- D'une part, pour les biens environnementaux analysables comme des biens collectifs purs, i) le coût marginal pour servir un utilisateur supplémentaire étant nul, la propriété de non-rivalité conduit à une tarification de la fourniture privée de biens entraînant un rationnement sous-optimal des consommateurs ii) la propriété de non-exclusion est à l'origine d'une absence d'incitation des producteurs à produire liée au comportement de passager clandestin,

le marché ne produisant alors pas le bien en quantité suffisante. Dans les deux cas, une autorité publique doit se substituer au marché pour réaliser l'allocation optimale des ressources (=> financement public des politiques environnementales).

- D'autre part, pour les biens environnementaux se définissant comme des ressources communes, l'inefficacité du marché se traduit par une situation de « tragédie des communs » (Hardin, 1968), caractérisée par une surexploitation de la ressource commune et un comportement généralisé de passager clandestin. Si Hardin envisage la privatisation de la ressource commune comme une solution au problème des communs, une intervention publique contraignant les conditions d'usage collectif de la ressource constitue également une solution envisageable (exemple des quotas de pêche). Parallèlement, les instruments traditionnels de l'intervention publique (taxe pigovienne, Pigou, 1932 ; normes à la Baumol, 1972) permettent également de gérer la ressource environnementale dès lors que la « tragédie des communs » s'interprète également comme une forme d'externalité publique réciproque attachée à un bien collectif (Lévêque, 1998).

>> En présence de défaillances de marché liées à la nature de bien collectif de l'environnement, l'économie publique traditionnelle préconise une intervention publique présupposant implicitement l'existence d'autorités nationales inscrivant leur action dans un cadre géographique donné. L'efficacité de ces solutions traditionnelles s'avère cependant limitée en présence d'un BCM.

1.2. Le caractère global de certaines ressources environnementales conduit à des défaillances des régulations étatiques nationales et internationales

1.2.1. L'environnement, un bien collectif mondial

Au-delà des limites traditionnelles susceptibles d'affecter l'efficacité de l'intervention des autorités publiques en matière environnementale (volume d'information nécessaire pour gérer certaines questions environnementales, information sur les préférences des consommateurs et les données environnementales, incertitude liée aux controverses scientifiques et à l'état des savoirs ; lobbying des groupes de pression, capture des autorités de réglementation...), la nature de bien collectif mondial d'au moins certains biens environnementaux réduit l'efficacité de politiques environnementales menées à l'échelon national. En effet, selon Kindleberger (1986), les BCM se définissent non seulement par la non-exclusion et la non-rivalité, mais également par i) une dimension internationale (couche d'ozone, océans) ii) une dimension intergénérationnelle (biodiversité, stabilité climatique). Certains biens environnementaux n'entrent cependant pas dans la catégorie des BCM (parc naturel gérable au niveau national).

1.2.2. Les défaillances des régulations nationales liées à la nature de BCM de l'environnement conduisent à une situation socialement inefficace

- En présence d'un BCM, une intervention publique fondée sur des régulations nationales limitées à un territoire donné est inefficace (externalités et *spillover effects*). Divergences entre le coût marginal / bénéfice marginal privé (national) et le coût / bénéfice marginal social (global) des dispositions relatives à l'environnement, conduisant à la surproduction d'externalités négatives et à la sous-production d'externalités positives (pluies acides, dépollution fluviale).

- Les régulations internationales achoppent sur les intérêts privés des Etats et la généralisation des comportements de passager clandestin : chaque Etat adoptant un

comportement non coopératif laisse aux autres le soin de financer et produire le BCM (problème d'action collective internationale). Il en résulte une fourniture et un financement insuffisants du bien (contribution insuffisante aux politiques environnementales globales). Le problème de « tragédie des communs » se pose ainsi à l'échelon international (surexploitation des patrimoines communs) et s'analyse comme une situation de dilemme du prisonnier dans laquelle chaque Etat est incité à la défection, avec pour conséquence l'obtention d'un équilibre de Nash sous-optimal collectivement. Conséquences : non-ratification des traités environnementaux internationaux, accords faiblement contraignants (Copenhague 2009...).

>> Au final, les défaillances des régulations nationales et internationales s'ajoutent aux défaillances de marché en matière environnementale et ont conduit à mettre en avant des solutions marchandes pour une gestion efficace des BCM environnementaux.

1.3. Une gestion de l'environnement fondée sur l'appropriation privative des ressources n'a qu'un périmètre d'application limité

1.3.1. L'environnement, un bien collectif mondial privatisable ?

Face aux limites de la régulation étatique et inter-étatique en matière de BCM, et dans la lignée des travaux de Hardin, il s'agit de définir des droits de propriété privés sur – au moins – certaines ressources communes, de façon à rétablir les incitations nécessaires à une gestion marchande efficace du BCM. Le problème du BCM est ainsi résolu par la perte de son caractère collectif : les droits de propriété privés étant définis sur le BCM, le mécanisme de marché permet l'internalisation des externalités réciproques associées au caractère commun de la ressource, selon la logique de Coase (1960), et conduit à une allocation optimale. L'intervention publique se limite alors, en amont de l'échange de marché, à assurer la réalisation des conditions du théorème de Coase, (définition et protection des droits de propriété, réduction du niveau des coûts de transaction...).

1.3.2. Les limites pratiques des solutions privées au problème des BCM environnementaux

- Les solutions privées de type coasien sont dans la pratique assez limitées, en raison du caractère restrictif des hypothèses du théorème (en particulier, niveau élevé des coûts de transaction en matière d'environnement). Quelques applications (pollution transfrontalière...).
- Difficultés du marché à valoriser toutes les dimensions du capital naturel (débat sur le taux d'actualisation en matière environnementale, les valeurs d'usage, d'option et d'existence de l'environnement...).
- Limites éthiques opposées à la marchandisation de l'environnement.
- Problème de la « tragédie des *anticommons* » (Heller, 1998) découlant, par exemple, des brevets sur la biodiversité.

>> Au final, dans le champ environnemental, les solutions marchandes fondées sur l'appropriation privée des biens collectifs mondiaux ne sont que faiblement effectives.

2. Le caractère de BCM de l'environnement conduit à la recherche et à la mise en place de solutions pragmatiques adaptées à la spécificité du contexte et du bien considéré

2.1. L'émergence d'une gouvernance mondiale de la question environnementale

2.1.1. Le dépassement du problème de l'action collective internationale et la recherche d'une gouvernance mondiale

- Face à la poursuite par les Etats de leurs intérêts privés, la coopération internationale connaît certes des faiblesses. Néanmoins, on assiste à la montée de la coopération à l'échelon mondial i) par une coordination internationale (interétatique) renforcée ii) par le biais d'acteurs publics (organisations publiques internationales) aux prérogatives reconnues par tous iii) par délégation à des acteurs privés (associations ou agences privées indépendantes). Ce dépassement du problème de l'action collective internationale peut s'expliquer notamment par i) la reconnaissance des enjeux de l'économie verte ii) les préférences de l'électeur médian et la pression des opinions publiques nationales et internationales (économie du vote) iii) le coût en réputation pour les agents (Etats, entreprises) faisant défection iv) les analyses de la réciprocité en théorie des jeux (jeu du bien public, Milinski, 2002) v) les théories économiques de l'altruisme.
- En pratique, on assiste ainsi au développement i) de conventions protégeant les biens communs globaux environnementaux (Accords Internationaux sur l'Environnement, en matière de pluies acides, espèces en danger, couche d'ozone, climat, biodiversité) ii) de formes d'action moins directement dépendantes des Etats associant O.N.G., collectivités locales, partenaires publics et entreprises privées iii) d'initiatives associant mécanismes de marché et nouveaux modes d'intervention publique (marché des droits à polluer, Dales, 1968).

2.1.2. Les nouveaux modes de gouvernance environnementale restent cependant fragiles

La gouvernance environnementale mondiale est fragile pour diverses raisons. En effet, en l'absence de mécanisme de sanctions suffisantes et crédibles, les accords internationaux sont sensibles à la défection des participants. Ils sont, de plus, potentiellement affectés par le manque de légitimité et de représentativité des instances en charge des négociations intergouvernementales (« participation gap », Kaul, 1999). En outre, les coûts de transaction associés aux négociations multilatérales augmentent avec le nombre de participants ; l'obtention d'accords impliquant un grand nombre de partenaires est donc coûteuse. Enfin, le système actuel souffre paradoxalement de la multiplicité des organisations et des dispositifs environnementaux rendant l'action peu lisible (problèmes de coordination et de division du travail entre les organisations, problème de cohérence des décisions et des instruments. Exemples de la gestion de l'eau, du changement climatique).

>> Au final, la gouvernance mondiale en matière d'environnement reste vulnérable aux comportements opportunistes des parties impliquées.

2.2. La recherche de modes de gestion originale de l'environnement

2.2.1. La variété des dispositifs de gestion des communs environnementaux

- A l'encontre de la conclusion de Hardin (1968) selon lequel le libre usage des ressources communes conduit inévitablement à leur surexploitation, les études de cas consacrées à différentes ressources environnementales (systèmes d'irrigation, pêcheries côtières...) dans différents pays montrent que les utilisateurs sont capables de s'organiser efficacement (*cf.* l'ensemble des travaux d'Ostrom, Ostrom *et al.*). Au-delà du choix binaire Etat *v.* marché, le constat empirique met en évidence la variété des modes d'organisation et de gestion environnementale et l'existence de niveaux de coopération élevés, la solution non coopérative

prévue par le dilemme du prisonnier prévalant uniquement sous certaines conditions (les individus ne se connaissent pas, ne peuvent pas communiquer efficacement et ne peuvent donc conclure des accords et élaborer ensemble des normes et sanctions). La capacité à surmonter le dilemme du prisonnier dépend alors notamment de la ressource elle-même et de l'adéquation des règles institutionnelles en vigueur aux contextes socio-écologiques spécifiques. Si, pour Hardin (1968), le problème des ressources communes provient de l'absence de droit de propriété individuel, Ostrom (1990) montre à l'inverse que ces ressources sont gérées collectivement, dans le cadre d'une communauté caractérisée par l'interdépendance de ses membres, par des individus qui communiquent et dont au moins certains ne sont pas guidés par un intérêt immédiat mais par un sens collectif.

- De nombreux travaux empiriques établissent qu'une telle régulation des ressources environnementales a permis d'éviter leur épuisement.

2.2.2. *Limites et portée de l'analyse des communs environnementaux dans le champ des BCM*

- Malgré le succès de la notion de *common pool resource* en économie de l'environnement, son application à l'échelon mondial peut être discutée. Les solutions fondées sur l'idée de communauté d'usage semblent en effet davantage adaptées aux biens collectifs caractérisés par une dimension locale forte (forêt, ressources halieutiques, eau) qu'à ceux caractérisés par une dimension mondiale (climat, couche d'ozone). L'analyse a cependant le mérite de souligner l'absence de réponse unique à la question de l'échelon optimal de gestion du bien collectif.

- L'analyse économique des communs environnementaux pose la question de l'articulation des régulations communautaires avec les autres niveaux de la régulation (thématique de la gouvernance polycentrique multiniveaux des systèmes économiques et écologiques complexes, Ostrom).

>> Au final, l'analyse des communs environnementaux apparaît difficilement généralisable à l'ensemble des questions environnementales dès lors que les ressources environnementales présentent un caractère mondial. Tous les biens environnementaux ne sont pas des BCM.

2.3. **L'adaptation des politiques environnementales globales aux caractéristiques des BCM environnementaux**

2.3.1. *La prise en compte des caractéristiques des BCM environnementaux*

- La recherche de solutions efficaces en matière de questions environnementales requiert l'adaptation pragmatique des solutions mises en œuvre aux caractéristiques des biens environnementaux. A la suite de Hirshleifer (1983), on peut distinguer plusieurs types de BCM en fonction de leurs modalités de fourniture i) les biens collectifs additifs (« summation goods »), pour lesquels la quantité de BCM est égale à la somme des contributions de tous les acteurs (réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de l'utilisation des polluants organiques persistants) ii) les biens collectifs de type « weakest link », pour lesquels le niveau de BCM est déterminé par l'effort le plus faible (le « maillon faible » – par exemple, le contrôle des épizooties ou des feux de forêt) iii) les biens collectifs de type « best shot », pour lesquels le niveau de BCM est déterminé par la contribution la plus forte (recherche et développement en matière de pandémie, système d'alerte face aux risques globaux majeurs).

- Ces différents types de BCM posent des problèmes différents : i) pour les biens collectifs additifs, problème d'incitation à la coopération, sauf pour les pays se caractérisant par un fort

ratio bénéfice/coût, et problème de passager clandestin en l'absence de sanction à la défection ii) pour les biens de type « maillon faible », désincitation à l'effort et risque d'alignement sur l'effort du plus faible contributeur iii) pour les biens de type « best shot », détermination de l'offreur le plus efficace s'il existe plusieurs offreurs (Olson, 1965).

2.3.2. Le choix d'une politique environnementale efficace est tributaire des caractéristiques du BCM considéré

Le mode de gestion optimal du BCM varie en fonction de ses caractéristiques et des problèmes particuliers qu'il suscite i) pour les biens collectifs additifs, la solution au problème du BCM passe par l'élargissement de la coopération aux pays non contributeurs, notamment par le biais des effets de réputation, la négociation (éventuellement, négociations liées), la signature d'accords contraignants assortis de sanctions crédibles ii) pour les biens de type « maillon faible », la solution au problème du BCM peut prendre la forme d'une aide financière et technique à destination des petits contributeurs (notamment si le « maillon faible » est un pays pauvre ; lien avec aide au développement) iii) pour les biens de type « best shot », la solution au problème du BCM doit concentrer les ressources vers le financeur le plus efficace.

>> Parmi les biens environnementaux qui sont des BCM, tous ne possèdent pas les mêmes caractéristiques, en raison de leurs modes de fourniture différents. Il n'existe donc pas de solution unique garantissant la fourniture optimale du BCM, mais il est nécessaire d'adapter les politiques environnementales aux caractéristiques des BCM considérés.

1.3. Exemple de bonne copie

L'environnement, un bien collectif mondial ?

La question des risques environnementaux est posée de manière récurrente au travers de thématiques telles que le changement climatique, la dégradation de la biodiversité ou encore l'épuisement des richesses naturelles. Les risques climatiques, tempêtes, inondations, sont ainsi associés depuis 1988 et le premier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat) à une émission croissante de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Ces gaz entraînent un réchauffement climatique évalué par le GIEC à entre 1 et 6° d'ici 2100 et modifient le climat. L'environnement est aussi affecté par les pollutions d'origine industrielle, tels que les accidents industriels (marée noire de l'Erika, Fukushima, Seveso). Les activités humaines affectent l'environnement, parfois de manière irréversible et à l'échelle de la planète. C'est à la fois une problématique d'épuisement global des ressources et aussi celle d'une incapacité de l'environnement à absorber les effets de l'activité humaine. L'environnement constitue ici un patrimoine composé de ressources naturelles épuisables, de biodiversité, d'air et d'eau. Ce patrimoine appartient à l'humanité et, à ce titre, il est mondial. Cette conception d'une nature confrontée à l'échelle mondiale à des risques de dégradation irréversible a été formalisée dans les années 1970, alors que la croissance des Trente Glorieuses s'achevait sur une inquiétude liée à l'épuisement des énergies fossiles. Les crises pétrolières alertent les pays industrialisés sur les limites que font peser sur la croissance globale le risque de cet épuisement. Ainsi, en 1972, le rapport Meadows, commandé par le Club de Rome, témoigne-t-il de cette inquiétude. Reliant croissance économique, dégradations environnementales et épuisement des ressources naturelles, en particulier les énergies fossiles, le rapport met en garde contre la poursuite d'un tel modèle ; intitulé « The limit of growth », traduit par « Halte à la croissance ! », il exprime la nécessité de repenser la

croissance en y intégrant la contrainte environnementale. La prise en compte de l'environnement est ainsi reliée à l'idée d'une croissance plus respectueuse d'autrui. Déjà, l'idée que l'environnement et sa dégradation sont des questions globales apparaît. Ainsi, les organisations internationales vont intégrer l'environnement dans leur réflexion et créer au sein de l'ONU le PNUE, Programme des Nations Unies pour l'Environnement. De même, la CMED, Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, sera instaurée et c'est en 1987 que la question du lien entre environnement et développement est officialisée lors de la rédaction du rapport Brundtland, du nom de la première ministre norvégienne, présidente de la CMED. Ce rapport associe l'idée de la recherche d'un développement durable avec celle d'une nécessité globale, mondiale : le sous-titre de ce rapport est « notre avenir à tous ». Si ce rapport est l'occasion d'apporter une définition internationale du développement durable, développement permettant la satisfaction des besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs, il permet de mettre au centre des préoccupations internationales les nouvelles modalités d'un développement mondial intégrant la contrainte environnementale.

L'environnement semble être une préoccupation mondiale, mais se demander si c'est un bien collectif mondial, c'est aussi s'interroger sur la nature particulière de ce bien. En effet, en reprenant la typologie proposée par Samuelson, les biens collectifs peuvent être des biens collectifs purs. Ils sont alors caractérisés par une absence de rivalité, à savoir, ils peuvent être utilisés simultanément par plusieurs individus sans que le coût de production diffère d'un individu à l'autre, sans que quantité ou qualité de ce bien ne soient affectées. Ils sont ensuite caractérisés par une non-exclusion, autrement dit, il est impossible de priver un individu de son utilisation, le coût marginal de production de ce bien est ainsi nul. L'air, l'eau, la nature comme espace (montagne, campagne) sont dès lors des biens collectifs purs. Le bien environnemental peut aussi être un bien commun et perdre ainsi la qualité de non rivalité ; ainsi l'exemple des ressources halieutiques est cité par des spécialistes de l'économie de l'environnement tel Rotillon et Bontems, L'économie de l'environnement, 2007. Cette nature particulière du bien environnemental a dès lors un impact sur l'utilisation de ce bien. Il faut en effet s'interroger sur les risques de surexploitation, de dégradation de l'environnement, dès lors qu'il est impossible d'exclure aucun de ces utilisateurs ou dès lors que l'usage de ce bien devient abusif. Cette interrogation est d'autant plus forte si c'est l'ensemble de l'humanité qui use de ce bien ou qui est affectée par l'usage de ce bien et les risques liés à sa dégradation. Se demander alors si l'environnement est un bien collectif mondial, c'est aussi s'interroger sur la capacité des modèles théoriques existants à intégrer à l'échelle globale la contrainte environnementale. Quels outils proposer à l'échelle globale pour prendre en compte la nature particulière de l'environnement ? C'est donc un défi qu'il faut relever : à la fois penser la prise en compte de l'environnement dans un contexte mondial, mais aussi ne pas omettre que ce contexte est celui d'une volonté de permettre la croissance économique aussi pour l'ensemble du territoire. L'environnement en tant que bien collectif mondial est-il à ce titre une contrainte ou une opportunité ? Ce double défi doit-il se résoudre seulement à l'échelle mondiale ou peut-on l'envisager aussi à l'échelle du territoire ? Dans un premier temps nous montrerons que la nature des biens environnementaux conduit à une surexploitation ou à une destruction de ce patrimoine mondial. Ensuite nous montrerons que la théorie économique propose des instruments d'intégration de la contrainte environnementale qui peuvent trouver leur place à l'échelle globale. Et enfin, nous montrerons que pour intégrer cette double nature de bien environnemental, il faut aussi repenser la question des espaces et de la temporalité.

La nature de bien collectif de l'environnement peut être à l'origine de comportements de passager clandestin ou peut créer des situations d'externalités néfastes à l'environnement. En effet, dans le cas d'un bien collectif pur, par exemple un espace montagnard, il n'y a aucune

exclusion possible, aucune rivalité. En revanche, le fait de l'utiliser, de se rendre à la montagne, peut avoir des effets de congestion qui conduiront à créer de l'exclusion. Par exemple, l'affluence des vacanciers, la montée de prix de l'immobilier, peuvent exclure certains individus de l'utilisation de ce bien. Il s'agit là d'une externalité qui transforme la nature même du bien et qui s'accompagne aussi d'une dégradation de ce bien. Le bien collectif pur ne peut non plus être financé ou entretenu si l'on considère qu'il fonde d'abord sa valeur sur sa valeur d'aménité, à savoir sa valeur est liée à son existence. Comment attribuer le coût de l'usage ou de la dégradation d'un bien environnemental si son utilisation est globale, sans possibilité d'exclure ceux qui refusent d'y contribuer ? De même, les changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre sont des externalités globales négatives dont les coûts sociaux pour l'humanité ne sont pas intégrés dans les indicateurs de croissance tels que le PIB. Celui-ci ne mesure que l'accumulation de la production et ne fait pas mention des dégradations en termes de bien-être que cette production a pu générer. C'est d'ailleurs pourquoi, en 2009, trois économistes, dont deux prix Nobel, ont été chargés de construire de nouveaux indicateurs intégrant les dimensions environnementales et de bien-être des populations. Ce rapport, rédigé par Fitoussi, Stiglitz et Sen en 2009, propose une batterie d'indicateurs complémentaires qui intègrent les pollutions, les intensités énergétiques mesurées par exemple par l'empreinte écologique (surface en hectares par habitant nécessaire pour assurer la production des biens consommés), les consommations énergétiques de la consommation comme le bilan carbone.

Dans le cas où le bien environnemental est un bien commun, alors l'existence de rivalités peut conduire à la surexploitation de ce bien et à sa disparition. Ainsi, *Hardin, the tragedy of commons, 1968* expliquera-t-il comment les prairies utilisées pour l'alimentation du bétail et en libre accès ont été progressivement surexploitées par les éleveurs qui installant davantage de bétail profitant du libre accès ont rendu le coût du fourrage bien plus élevé pour les autres exploitants. L'épuisement de la ressource est inévitable car elle est en libre accès, sans droit de propriété, l'individu qui l'exploite poursuivant la maximisation de son profit. Ainsi les ressources halieutiques subissent-elles les risques de surpêche, mais cette problématique touche aussi toutes les formes de la biodiversité, par exemple les plantes dont les substances sont utilisées en pharmacologie, ou les ressources forestières.

Ainsi, pour permettre la croissance et nourrir une population de plus en plus nombreuse sur la planète, l'environnement comme bien collectif en libre accès et considéré au fond comme abondant est affecté par des dégradations ou destructions. *Ehrlich et Ehrlich, Extinction: the causes and the conséquences of disappearance of species, 1981* ont ainsi relié l'impact environnemental avec la croissance de la population, la croissance de l'activité économique et le progrès technique au niveau planétaire. Par exemple, compte tenu de l'évolution actuelle de ces variables, les besoins en énergie des pays en développement vont être multipliés par 2,5 d'ici 2020. L'empreinte énergétique évaluée à 5 planètes les besoins en ressources si la population mondiale devait consommer et produire comme un Français (9 planètes si c'est le modèle de croissance américain qui prévaut). Actuellement, 13 % des forêts mondiales sont détruites par an, deux milliards d'individus sont sans accès à l'eau potable. L'environnement est certes un bien collectif, mais l'épuisement progressif des ressources qu'il peut fournir, la détérioration de la qualité de ces ressources (eau, air entre autres) doit être intégrée dans les modèles de croissance et de développement si l'on veut répondre à une problématique d'équité entre les populations et entre les générations.

Les biens environnementaux sont des biens collectifs mondiaux affectés par des externalités négatives qui exigent d'être prises en compte si l'on veut préserver ces biens pour les générations futures. Ces externalités doivent être internalisées afin que les agents qui en bénéficient en payent le prix ou que les agents qui les subissent en supportent les coûts.

C'est un défi pour la théorie économique que d'intégrer à la fois la dimension de

temporalité en tenant compte des générations futures et la dimension spatiale des biens environnementaux pour calculer les coûts sociaux liés aux externalités. D'abord, le processus d'internalisation repose sur l'hypothèse que l'on est capable d'attribuer une valeur à ces biens. Il s'agit tout d'abord d'une valeur d'usage, définie par le fait de pouvoir utiliser le bien aujourd'hui ou dans le futur. Ainsi, respirer un air pur aujourd'hui ou demain peut faire l'objet d'un consensus global. Les négociations autour du climat dans le cadre des différentes conférences autour de la convention-cadre climat initiée au Sommet de la terre à Rio en 1992 montrent que la plupart des pays sont attachés à cette nécessité. Mais les biens environnementaux sont aussi caractérisés par une valeur de non usage. Cela peut être une valeur d'aménité. Par exemple, le simple fait que le bien existe est la valeur de ce bien: l'existence d'une forêt sans que les individus en aient nécessairement ou directement l'usage. Dès lors, il est beaucoup plus difficile de valoriser ce bien surtout si la population est trop éloignée de ce bien. Ainsi, comment valoriser l'existence et la protection de certaines espèces animales de par le monde, comment motiver les individus à participer à la protection de ces espèces quand il leur semble ne pas être directement concernés ? A. Vallée, L'économie de l'environnement, 2011, rappelle que, pour le cas de la biodiversité, il a été choisi d'établir une valorisation à l'aune des services rendus. Par exemple, l'existence d'une zone humide peut permettre le maintien d'un système hydrique efficace, l'existence d'une forêt constitue un puits de carbone. Ces questions de biodiversité ont fait l'objet là aussi d'une convention cadre et de décisions prises lors du Millenium System Assessment en 2005.

Ces valorisations sont essentielles car elles permettent de déterminer le consentement à payer des individus qui souhaitent voir l'environnement préservé. Elles s'appuient sur des méthodes d'évaluation qui font soit émerger les préférences individuelles (méthodes indirectes), soit s'enquérir directement des préférences individuelles. Les premières, comme la méthode des prix hédonistes, isolant les caractéristiques environnementales d'un bien immobilier, mesurent le consentement à payer des individus au travers de l'écart de prix qu'ils sont prêts à payer pour un bien situé dans une zone moins polluée ou moins bruyante; la seconde méthode d'évaluation contingente consiste à interroger une population sur l'intérêt qu'elle éprouve pour le bien environnemental et le prix qu'elle est prête à recevoir en compensation de sa disparition. Ces méthodes, bien que nécessaires, n'échappent pas à un certain nombre de biais, surtout lorsque les populations ne sont pas directement concernées par la préservation du bien. Il s'ensuit un biais stratégique qui produit des comportements de passager clandestin. Les individus refusent même de révéler leurs préférences. De même, la méthode directe peut se trouver affectée par l'existence de lobbies qui dans un sens ou un autre font pression sur le consentement à payer ou à recevoir. L'exemple de la compagnie Exxon qui a obtenu une diminution de moitié des réparations à verser pour la marée noire de l'Exxon Valdez témoigne de cette difficulté. La capacité d'évaluation des dommages est pourtant l'une des conditions de l'internalisation des externalités proposées par A. C. Pigou dans *The Economics of Welfare*, 1920.

Ainsi, sous l'hypothèse de détermination d'un optimum de pollution, c'est-à-dire d'une minimisation de la somme des dommages marginaux et des coûts marginaux de dépollution, il est possible d'établir une taxe dont le montant est égal à ces dommages marginaux et à ces coûts marginaux de dépollution. Cette taxe sera donc versée par le pollueur à la victime afin de compenser la dégradation environnementale. Ce choix de la taxe a été une solution envisagée au niveau mondial lors des premières négociations sur le climat en 1987, lors de la signature du Protocole de Kyoto. Mais les Etats-Unis étaient plutôt réticents à l'idée d'utiliser l'instrument fiscal pour inciter les pays à émettre moins de GES. Pourtant, la taxe a l'avantage d'offrir une lutte efficace pour l'environnement car elle affecte les pollutions résiduelles, ce que la norme par exemple ne fait pas. En effet, les pollueurs ne dépolluent que jusqu'à la norme, et pas au-delà. Or, en matière de pollution globale, l'utilisation de la norme (norme

d'émission par exemple) exige de fixer celle-ci à un niveau élevé si on veut que cela ait un réel impact. Dès lors, les efforts de dépollution sont inégalement répartis puisque ce sont les pollueurs qui ont le plus gros coût de dépollution qui supporteront la majeure partie de ce coût. Dans le cas d'une problématique mondiale, cela impliquerait de faire supporter les coûts de dépollution les plus élevés à des pays peu équipés, peu développés. Ceci pose un problème d'équité. Cependant, du point de vue global, la taxe pose le problème de l'espace sur lequel elle s'applique. En effet, si cet espace est restreint, limité à quelques pays, des mécanismes de dumping écologique peuvent se produire. Ainsi, il y aurait des fuites de carbone vers les pays où la taxe comme la réglementation d'ailleurs seraient moins contraignantes. C'est pourquoi O. Godard, dans sa contribution au N° 120, OFCE, sous la direction de E. Laurent, propose une « taxe d'ajustement aux frontières comme condition de crédibilité de la politique environnementale » (2011). Néanmoins, la solution de la taxe évoquée et proposée en France en 2009 lors du Grenelle de l'environnement n'a pas eu de suite. La solution adoptée est finalement celle d'un marché du carbone, de quotas d'émission, qui trouve son origine d'abord dans la volonté d'instaurer un mécanisme de négociation entre les agents et d'affecter à l'environnement des droits de propriété. Cette solution permettra d'entrer dans une logique de discussion et de coopération au niveau international. Si les biens environnementaux sont des biens collectifs mondiaux, alors leur préservation, comme les compensations qu'ils exigent en cas de dégradations doivent se penser à l'échelle mondiale.

La dimension mondiale des biens environnementaux est prise en compte dans la volonté de création d'un marché mondial du carbone. Cependant, les biens environnementaux sont aussi des biens communs dont l'utilisation est le moteur de la croissance et du développement, et à ce titre leur utilisation doit aussi s'inscrire dans une problématique de territoire : favoriser le développement des pays les plus en retard et permettre une « croissance durable et cumulative » du produit global. D'abord, la mise en place du marché du carbone représente un pas vers une forme de coopération à l'échelle mondiale de la préservation de l'environnement. C'est R. Coase qui dans The problem of Social Cost, 1960 a indiqué qu'en cas d'absence des droits de propriété, au fond la victime peut aussi bien être le payeur que le pollueur en matière environnementale. Dans ce modèle, la compensation est le fruit d'une négociation entre victime et pollueur. Par exemple, les victimes peuvent être gagnantes lorsqu'elles coalisent leurs forces de négociation, c'est le cas dans certains projets autoroutiers ou ferroviaires qui affectent un territoire (LGV, contournement de Bordeaux et lobby des viticulteurs). Ce modèle suppose que les procédures de négociation sont à coûts de transaction nuls et que l'on peut affecter des droits de propriété à tous les biens environnementaux. Or, à l'échelle mondiale, le nombre de participants et leurs divergences accroissent ces coûts de transaction. Ainsi dans le cas du climat, les conférences de Copenhague en 2009, de Cancun en 2010, de Durban en 2011 et plus récemment Doha en 2012, ont bien du mal à aboutir sur les conditions de ces accords concernant la limitation globale des GES. En effet, les pays émergents estiment que la limitation de ces émissions est un obstacle à la poursuite de leur croissance, mais surtout ils estiment que les pays industrialisés sont les premiers responsables de l'état actuel de dégradation. C'est pourquoi la Chine réclame à titre de compensation l'équivalent de 1 % du PIB mondial. La vision de Coase va servir de point d'appui à l'idée de création d'un marché de permis d'émission s'appuyant sur celui proposé par Dales en 1968 dans Pollution, Property and Prices. Il s'agit de créer un système d'échange de droits à polluer après les avoir répartis entre les agents. Déjà, les États-Unis avaient établi avec succès en 1970 le Clean Air Act et en 1995 l'Acid Rain contre les émanations de SO₂. Le protocole de Kyoto en 1987 signe non seulement un engagement politique de réduction des GES, engagement prévu de 5% au niveau mondial à horizon 2000 à ce moment-là, mais il lance également l'idée d'un marché mondial du carbone. Mais ce marché ne verra le jour qu'à une échelle européenne et le

protocole de Kyoto finalement ratifié qu'en 2005 ne résoudra pas de manière définitive la question de l'engagement des Etats-Unis, des pays émergents et des pays du Sud.

Au niveau européen, en revanche, c'est un succès puisque ce marché prend en compte 50% des émissions mondiales de GES. Fondé sur une répartition du *Grand-fathering* (droits distribués proportionnels à la production), il permet d'établir un prix pour la tonne de carbone. Les gros pollueurs qui ont le coût de dépollution le plus faible peuvent vendre leurs droits et dépolluer à l'inverse pour les petits pollueurs. C'est sans doute la volonté politique européenne qui contribue à la réussite de ce mécanisme. Les objectifs du paquet-énergie-climat européen sont plus contraignants que ceux fixés au niveau international : réduction de 20% des GES à l'horizon 2020, avec un volet lié à la transition énergétique, puisque l'objectif est d'amener à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique. La France s'inscrit dans cette démarche et s'engage dans une réduction par 4 (moins 80%) des émissions de GES à l'horizon 2050 (De Boissieu, 2006).

Nous le voyons, la dimension mondiale des biens environnementaux pose la question de la répartition des efforts en matière de préservation de l'environnement. Cette répartition pose le problème de la temporalité, à savoir répartition des efforts entre les générations et répartition des efforts en termes de soutenabilité de la croissance. Ainsi la question de la temporalité est posée au travers du rapport Stern en 2006 sur le changement climatique. Celui-ci fait le choix d'un taux d'actualisation très faible pour évaluer les dommages futurs. Cela permet d'en accroître la valeur présente et de rendre ainsi plus urgent encore la lutte contre le changement climatique. Il s'agit là d'une préférence accordée aux générations futures et à la maximisation d'une utilité infinie pour les générations à venir. Cette conception se rapproche d'une forme de règle d'or verte qui accorderait plus de poids aux générations à venir. Cette vision alarmiste a été critiquée en particulier parce qu'elle remet en question l'idée d'une soutenabilité faible, c'est-à-dire la possibilité d'une croissance durable reposant sur la capacité de notre modèle de maintenir constant notre capital total: naturel, technique et humain, et d'accroître ainsi l'utilité mesurée par la consommation de façon non décroissante dans le temps. Cette théorie défendue par la théorie standard néoclassique et s'appuyant sur une modélisation de l'économie proposée par Solow en 1956 « Contribution to the Theory of Economic Growth » suppose ainsi que les biens environnementaux et en particulier les ressources épuisables sont potentiellement substituables avec d'autres formes de ressources naturelles grâce au progrès technique. Ainsi, le progrès technique serait le legs que nous laisserions aux générations futures, en échange des ressources naturelles que nous utiliserions. Cette vision à l'échelle mondiale n'est valable que si ces progrès techniques sont diffusés partout. C'est pourquoi les partisans de ce modèle souhaitent accompagner les politiques environnementales de transferts de technologies permettant par exemple de diffuser une croissance verte sobre en carbone et en intensité matière. Pour l'instant, le bilan énergétique de la France et de l'Union européenne montre que le découplage entre croissance et consommation énergétique et émission de GES est possible (croissance supérieure à la croissance des émissions de GES, intensité matière en baisse de 22% en 2011), mais au niveau mondial c'est loin d'être le cas (augmentation de 50% des émissions de GES).

D'autre part, ce modèle de soutenabilité faible suppose que le sentier d'exploitation des ressources naturelles épuisables soit sur le modèle proposé par Hotelling, *The Economics of Exhaustible Resources*, 1931. En effet, l'exploitant exerce un arbitrage entre exploiter la ressource ou la laisser en terre, la valeur en terre de cette ressource s'accroît avec l'épuisement de cette ressource. Ce qui permet de dégager une rente de rareté. Lorsque la valeur en terre croît au taux d'actualisation positif, alors la rente de rareté s'accroît et pourra selon la règle de Hartwick (1977) être réinvestie dans la production et l'exploitation de nouvelles ressources. Mais là encore il faut s'interroger sur la validité d'une telle démarche si, finalement, les ressources vers lesquelles on se tourne sont tout aussi néfastes à

l'environnement. C'est le cas de l'exploitation des gaz de schiste ou des sables bitumeux aux Etats-Unis et au Canada. Si l'on raisonne à l'échelle du territoire, les Etats-Unis comme le Canada peuvent se permettre de sacrifier de grandes étendues, mais cela crée des distorsions de concurrence avec les pays qui s'évertuent à entrer dans une gestion plus normative des ressources naturelles épuisables (R. Passet, *L'économique et le vivant*, 2011) et qui tentent de lancer des modèles de croissance plus sobres en carbone ou recherchant des énergies de flux (énergies renouvelables) plutôt que de stock (énergies fossiles, uranium...).

La problématique du territoire et de la coopération a pu cependant trouver une résolution dans le modèle proposé par E. Ostrom, *Governing the commons, the evolution of institutions for collective actions*, 1970. En effet, elle met en évidence que les agents privés comme publics sont capables de produire une gestion collective respectueuse de l'environnement et prenant en compte les contraintes de temporalité et d'équité. Ces accords, ou arrangements institutionnels, sont ainsi des solutions qui dépassent l'opposition entre une intervention étatique ou tutélaire et celle de la négociation, type marchés de permis. Ainsi, le territoire réapparaît et redonne aux acteurs de ce territoire la possibilité de s'entendre selon des règles précises (qui peut utiliser la ressource, sous quelles formes...) assorties de sanctions si nécessaire. Ces arrangements institutionnels prennent la forme d'accords volontaires et ont surtout fonctionné dans les modèles de gestion de l'eau (problème observé par Ostrom, les nappes d'eau et la gestion de l'eau en Californie et au Népal). En France, l'exemple des bassins hydriques gérés par les agences de bassin permet de faire contribuer les pollueurs et de financer ainsi les usines de traitement et d'épuration.

L'environnement apparaît donc comme un bien collectif dont la nature ne peut que conduire à des comportements de passager clandestin si aucune organisation tutélaire ne se charge d'exclure ceux qui refusent d'en payer le prix ou la protection. Cette nature conduit également à l'émergence d'externalités négatives dont la valorisation suppose une estimation monétaire des biens environnementaux. Or, si ces biens peuvent avoir des valeurs d'usage, ils peuvent ne pas avoir de valeur d'échange. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'aménités, comme l'existence d'un paysage ou d'une zone de nature. Les biens environnementaux sont donc des biens collectifs, ce qui pose le problème des instruments à mettre en œuvre pour les protéger ou pour compenser les coûts sociaux liés aux externalités. Mais la particularité de ces biens, c'est aussi qu'ils appartiennent au patrimoine mondial de l'humanité. A ce titre, l'utilisation des instruments proposés par la théorie économique pour les préserver est contrainte d'abord par la difficulté d'une concertation et d'un choix mondial de l'instrument. Difficile de concevoir un Léviathan mondial qui décide d'une taxe calculée sur la base d'un optimum mondial de pollution. De même, difficile d'imaginer une situation de négociation à l'échelle internationale où les coûts de transaction seraient nuls. Enfin, difficile d'affecter des droits de propriété à tous les biens environnementaux lorsque ceux-ci répondent à un besoin vital. Les solutions existantes relèvent un grand nombre de défis cependant et la réapparition du territoire comme espace de réflexion et de décision environnementale ouvre d'autres perspectives. C'est peut-être le moyen de retrouver une stratégie locale de gestion des biens environnementaux conduisant à une situation globale satisfaisante. Néanmoins, le défi du changement climatique reste affiché comme dominant dans les préoccupations politiques internationales et, même si les renoncements à l'effort pour certains pays demeurent, cela permet de continuer à interroger les économistes quant aux solutions les plus équitables dans le temps et l'espace. Les projets de transition énergétique à l'échelle européenne peuvent apporter une réponse à l'échelle « locale ».

II – Epreuve de composition à partir d’un dossier

Jury : Hugues Festis, Sandrine Leloup, Corinne Martin, Gwenola Merlet, Dominique Pons-Bassoni, Patrice Pourcel, Gilles Renouard, Jean-Yves Sépot.

Rapporteur : Corinne Martin

2.1. Les résultats : distribution des notes

Agrégation interne

170 candidats présents ayant composés (140 en 2012 ; 119 en 2011 et 162 en 2010), 2 copies blanches.

Note moyenne des présents : 8,12 (7,99 en 2012 ; 7,58 en 2011 ; 7,6 en 2010 ; 7,2 en 2009 ; 7,4 en 2008 et 5,8 en 2007).

Note moyenne des admissibles : 11,45 (10,93 en 2012 ; 10,55 en 2011 ; 10,29 en 2010 ; 11,2 en 2009 ; 13 en 2008 et 11,3 en 2007).

Notes comprises entre 01 et 18.

Distribution des notes

Note	Nombre de copies	Effectif cumulé
1 à 3	18	18
4 à 6	29	47
7 à 9	67	114
10 à 12	40	154
13 à 15	14	168
16 et plus	2	170

CAERPA

27 candidats présents et ayant composé (28 en 2012 ; 19 en 2011 ; 24 en 2010), notes comprises entre de 02 à 14.

Note moyenne des présents : 8,11 (6,93 en 2012 ; 6,74 en 2011 ; 5,5 en 2010, 5,5 en 2009 ; 05 en 2008 ; 5,4 en 2007).

Note moyenne des admissibles : 10,88.

Distribution des notes

Note	Effectifs	Effectif cumulé
1 à 3	1	1
4 à 6	7	8
7 à 9	11	19
10 à 12	6	25
13 à 14	2	27

2.2. Commentaires et recommandations

Le sujet est accessible sur le site du Ministère de l’Education nationale à l’adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/agreg_interne/20/9/2013_agreg_int_ses_2_240209.pdf

Les recommandations sont peu différentes de celles des années précédentes.

Remarques sur les copies

1. Le cadrage global du sujet

Une proportion élevée de copies prend le soin de développer une introduction pédagogique structurée. En règle générale, le sujet est bien positionné dans le programme et les indications complémentaires du programme sont connues. Néanmoins les objectifs se limitent souvent à une liste de notions et de savoir-faire (pas toujours exhaustive), alors que l'on souhaiterait que les objectifs soient présentés sous forme d'enchaînement progressif de savoirs et savoir-faire. Un nombre limité d'objectifs clairement identifiés est préférable à une longue liste manquant de cohérence. Le principal problème est l'absence de problématique ; il faut montrer en quoi la séquence pédagogique répond à un questionnement. Au total, l'introduction pédagogique reste trop souvent formelle ; elle apparaît comme un passage obligé, plutôt que comme une véritable mise en perspective pédagogique et didactique du sujet.

2. Le contenu scientifique

Globalement le contenu scientifique du sujet est plutôt maîtrisé. Mais les connaissances restent parfois superficielles et se limitent à celles contenues dans les documents. Certaines copies ont un contenu scientifique quasiment absent car les candidats posent de nombreuses questions aux élèves en cours, TD et/ou évaluations sans y répondre ou leurs réponses sont trop superficielles. Les notions essentielles ne sont pas toujours définies avec la rigueur attendue pour un concours de ce niveau. Beaucoup de candidats s'éloignent du sujet, en traitant par exemple des différentes conceptions de la justice sociale ou en procédant à des développements théoriques déconnectés des objectifs d'apprentissage visés. Si le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le sujet, ceux-ci ne doivent pas être développés pour eux-mêmes. Il est essentiel que le candidat démontre sa capacité à les rendre accessibles aux élèves. Certaines copies contiennent des erreurs inacceptables, par exemple : lecture erronée des fractiles, confusion dans les définitions de la justice sociale et de l'équité, interprétation erronée des effets de revenu et de substitution.

3. La démarche pédagogique

La présentation de la séquence ignore trop souvent la dimension pédagogique de l'épreuve : les considérations didactiques sont négligées, les documents mal insérés et peu exploités. Le candidat doit à la fois afficher sa maîtrise du sujet et prouver qu'il sait construire un cours adapté à une classe de terminale. Il est insuffisant d'annoncer que le cours est dialogué et qu'un dossier documentaire a été fourni aux élèves une semaine avant la séance ; la pratique pédagogique doit être présentée. Trop rares sont les cas où l'on peut distinguer une véritable implication de l'élève et une progressivité des questions du plus simple et du plus général vers le plus complexe et vers l'analyse. La démarche pédagogique est parfois artificielle : le professeur fait préparer aux élèves un travail à faire, mais qui n'est finalement utilisé ni en cours ni en séance de travaux dirigés. De plus, il arrive que les questionnements donnés à faire aux élèves ne soient pas corrigés. L'effort de présentation de la démarche pédagogique est généralement plus important pour la séquence de travaux dirigés que pour celle de cours ; il est toutefois regrettable que les calculs soient souvent absents ou qu'ils ne soient trop

souvent demandés que pour eux-mêmes.

4. La cohérence d'ensemble

La plupart des candidats veillent à ce que la présentation de la séquence qu'ils proposent soit complète : introduction pédagogique, présentation d'une séance de cours, puis d'une séance de travaux dirigés, puis d'une séance d'évaluation. Mais l'articulation entre ces différents éléments manque souvent de cohérence et de progressivité. Trop de candidats optent pour une séance de travaux dirigés située en amont du cours, sans que cela soit justifié par un intérêt didactique ou pédagogique. Il en a résulté deux types de dérives : soit le TD s'est transformé en cours pour donner les premiers éléments de contenu aux élèves, on ne perçoit donc pas en quoi il se distingue du cours ; soit sa portée est uniquement descriptive, les objectifs d'apprentissage apparaissent alors trop limités. Des travaux dirigés à l'amont peuvent être l'occasion de remobiliser des pré-requis, mais cela est souvent fait de façon non structurée et non problématisée. Dans un grand nombre de copies la séance de travaux dirigés se résume à une série de questions/réponses (parfois préalablement préparées par les élèves), sans logique, ni ligne directrice apparente. L'évaluation est souvent sacrifiée, certainement par mauvaise gestion du temps. Dans certains cas, les candidats ont proposé comme évaluations les anciennes épreuves du baccalauréat : question de synthèse avec travail préparatoire ou dissertation avec des documents non factuels, ce qui est malvenu. De nombreux candidats ont proposé des évaluations de type « épreuve composée » qui permettent de vérifier les acquis des élèves. La diversité d'exercices permet de tester les apprentissages (compétences, notions, mécanismes) ce qui est souhaitable. Il faut noter toutefois qu'une épreuve composée sur une séquence n'est pas conforme à une épreuve du baccalauréat puisqu'elle ne porte pas sur plusieurs champs. Il est essentiel que l'évaluation soit articulée avec le cours et le TD. Or, elle porte parfois sur des points qui n'ont pas été traités en cours et en TD et il est rare qu'elle soit l'occasion de vérifier que les objectifs d'acquisition présentés dans l'introduction pédagogique ont été atteints. Il convient donc de ne construire l'évaluation qu'après s'être demandé ce qu'il est essentiel que les élèves maîtrisent sur le thème.

La bibliographie est très souvent absente. Sinon, elle reste très générale ou se limite à une simple reprise des sources du dossier documentaire.

5. Utilisation du dossier documentaire

Les documents sont généralement présentés longuement dans l'introduction pédagogique et utilisés dans les séances de cours et de travaux dirigés. On peut toutefois regretter qu'ils soient souvent utilisés intégralement avec les élèves et qu'ils ne soient pas toujours explicitement reliés au sujet ou à l'inverse non utilisés sans explication. On observe alors un décalage entre les activités proposées aux élèves à partir des documents et les contenus effectivement présentés. Le choix de ne pas retenir tel ou tel document doit être motivé. L'utilisation du dossier documentaire ne peut pas se limiter à un commentaire systématique de l'ensemble des documents, le candidat doit montrer sa capacité à les sélectionner et à les rendre accessible aux élèves.

Attendus et critères d'évaluation

Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail de deux heures, intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves. Le candidat doit indiquer les documents retenus parmi ceux que comporte le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes

d'exploitation en classe de ces documents, en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation sous la forme d'une synthèse à enregistrer par les élèves, en prévoyant les procédures d'évaluation des acquisitions escomptées, en signalant, enfin, les ouvrages ou articles qui pourraient être conseillés, d'une part, au professeur, d'autre part, éventuellement, aux élèves, pour l'approfondissement du sujet étudié.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différentes composantes attendues de l'épreuve (introduction pédagogique, cours, activités ou travaux dirigés, évaluation, bibliographie), le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus.
- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, cohérence et progressivité des différentes composantes de l'épreuve, modalités de mise en activité des élèves.
- Maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement.
- Utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique.
- Clarté de la présentation : orthographe, expression écrite.

Quelques recommandations générales

1. Les différentes composantes de l'épreuve doivent être articulées avec cohérence.

L'introduction pédagogique doit permettre de présenter la cohérence d'ensemble de la séquence et de la situer par rapport à une progression globale ; elle doit mettre en évidence les objectifs en termes d'acquisition des élèves. Le cours et les travaux dirigés doivent être complémentaires et contribuer ensemble à atteindre les objectifs fixés. La séance de travaux dirigés ne doit pas être un cours déguisé servant à remobiliser des connaissances ; elle doit donner lieu à une démarche pédagogique spécifique et avoir une réelle utilité en termes d'acquisition de savoirs et de savoir-faire. L'évaluation doit porter directement sur ce qui était fait en cours et en travaux dirigés pour mesurer le degré de compréhension par les élèves ; elle ne doit pas aborder des éléments qui n'ont été traités ni en cours ni en travaux dirigés.

2. La démarche pédagogique doit être présentée de façon précise.

Cette épreuve retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas de d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves. Il ne faut pas non plus oublier qu'une des bases essentielles de la pédagogie est la progressivité de l'apprentissage.

3. Les contenus doivent être parfaitement maîtrisés.

On attend des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve. Ils doivent montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves de terminale. Les contenus apportés ne peuvent se limiter à la paraphrase des documents.

4. La gestion du temps est un facteur extrêmement important.

On trouve souvent des copies dans lesquelles l'introduction pédagogique est étoffée (avec une analyse des documents très détaillée, mais au final peu utile) et avec une qualité et un degré de précision qui diminuent au fur et à mesure des pages. De nombreux candidats manquent de temps pour réaliser l'évaluation qu'ils limitent alors à quelques questions générales non corrigées.

5. La présentation doit être soignée.

Le jury regrette que trop de copies soient pénibles à lire, voire presque illisibles. Il est aussi important de rappeler que l'orthographe et l'expression doivent être correctes. Les copies mises à disposition des correcteurs sont scannées, il est donc vivement conseillé d'utiliser une encre noire.

2.3. Eléments de corrigé : Moyens et efficacité des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale

Remarque préalable : les copies ne sont pas évaluées à partir d'une norme de contenu précisément définie. Il est possible de développer plusieurs approches également valables, en termes de contenu et de méthode. Les éléments qui suivent ne sont donc qu'un exemple de ce qui pouvait être fait.

1. Introduction pédagogique

Remarque : la présentation s'effectue logiquement au regard des programmes d'enseignement reçus tout au long de son parcours au lycée par un élève en classe de terminale au cours de l'année 2012-2013.

1.1. Situation du sujet par rapport au programme officiel

Extrait du Bulletin officiel spécial n°8 du 13 octobre 2011 - Programme des classes terminales des voies générales et technologiques

Regards croisés (durée indicative : 40 heures)

1. Justice sociale et inégalités

Thèmes et Questionnements	Notions	Indications complémentaires
1.1 Comment analyser et expliquer les inégalités ?	Inégalités économiques, inégalités sociales.	On mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons aux niveaux européen et international en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés. On montrera que le niveau et l'évolution des inégalités sont liés à des facteurs multiples : origine et appartenance sociales, formation, accumulation patrimoniale, genre, génération, etc. Acquis de première : salaire, revenu, profit, revenus de transfert.
1.2 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à	Égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance	On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des

la justice sociale ?	/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.	situations et égalité des chances. On précisera qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Pour cela, on montrera que le degré d'égalité est un fait et peut se mesurer alors que l'équité, qui renvoie au sentiment de ce qui est juste ou injuste, est un jugement qui se fonde sur un choix éthique ou politique sous-tendu par un système de valeurs. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers. Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.
-----------------------------	---	--

Programme de la classe de terminale. Enseignement obligatoire.

Champ : Regards croisés.

Thème : « 1. Justice sociale et inégalités »

Sous thème : « 1.2. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? »

Le sujet correspond aux indications complémentaires suivantes : « *On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers.* ».

Le sujet demande de mobiliser les notions figurant dans le titre du thème 1. « *Justice sociale et inégalités* », les notions du chapitre 1.1 (*inégalités économiques, inégalités sociales*) et en acquis de première (*salaires, revenus, profit, revenus de transfert*), les notions du chapitre 1.2 (*égalité, équité, discrimination, méritocratie, assurance/assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale*) ainsi que les acquis de première (*État-Providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert*). En ce qui concerne les savoir-faire applicables à des données quantitatives et aux représentations graphiques, le sujet peut nécessiter d'en utiliser certains (*proportions, pourcentages de répartition, écarts et rapports inter quantiles, mesures de variation, représentations graphiques*).

1.2. Prérequis et place de la séquence dans le traitement de la partie « Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? »

Pré requis

Les élèves ont déjà abordé en classe de première, dans le champ de la science économique, dans le thème « *Les grandes questions que se posent les économistes* » et plus précisément pour répondre à la question : « *Comment répartir les revenus et la richesse ?* », les notions de « *salaires, profit, revenus de transfert* ». Ils ont aussi étudié les notions « *prélèvements obligatoires, dépenses publiques, déficit public* » dans le thème « *Régulations et déséquilibres macroéconomiques* » et notamment pour répondre à la question : « *Comment le budget de l'État permet-il d'agir sur l'économie ?* ». En sociologie, à la question : « *3.1 Comment le contrôle social s'exerce-t-il aujourd'hui ?* », ils ont étudié la notion de « *stigmatisation* ». Dans le champ des regards croisés, ils ont abordé les notions de « *solidarité, État-Providence* » pour répondre à la question « *Comment l'État-providence contribue-t-il à la cohésion sociale ?* » dans le thème « *Action publique et régulation* ».

En classe de terminale, ils ont déjà utilisé les notions «*inégalités, inégalités économiques, inégalités sociales*», pour répondre à la question «*Comment analyser et expliquer les inégalités ?* » dans le thème «*Justice sociale et inégalités* » du champ des regards croisés.

Place de la séquence dans le chapitre

Cette séquence se situe en fin d'étude du thème et fin de chapitre. Dans la première partie du chapitre, il s'agit de s'interroger sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale, de distinguer égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances et de préciser qu'il n'y a pas lieu d'opposer les notions d'égalité et d'équité. Dans cette seconde partie, il s'agit d'analyser les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale ainsi que de montrer que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité et aux risques de désincitation et d'effets pervers.

1.3. Objectifs de la séquence

Logique du cheminement :

- Les pouvoirs publics disposent de différents moyens pour contribuer à la justice sociale qui sont la fiscalité, la redistribution et la protection sociale, les services collectifs et enfin des moyens de lutte contre les discriminations. [A]
- Mais l'action des pouvoirs publics, pour contribuer à la justice sociale, s'exerce sous contrainte et fait l'objet de débat quant à son efficacité à cause des risques de désincitation et d'effets pervers qu'elle est susceptible d'engendrer. [B]

Au terme de la séquence, les élèves doivent être en mesure de :

- comprendre les mécanismes de la redistribution ;
- savoir ce qu'est la fiscalité ;
- savoir ce que sont les prélèvements obligatoires ;
- distinguer plusieurs types d'imposition ;
- savoir ce que sont les services collectifs ;
- savoir ce qu'est la protection sociale ;
- distinguer l'assurance de l'assistance ;
- distinguer prestations sociales et cotisations sociales ;
- savoir ce que sont les discriminations ;
- connaître des moyens de lutter contre les discriminations ;
- savoir que les pouvoirs publics ont plusieurs moyens d'action (fiscalité, redistribution et protection sociale, lutte contre les discriminations) à leur disposition pour contribuer à la justice sociale ;
- savoir que les choix réalisés en matière de fiscalité (et de redistribution plus largement) dépendent des conceptions de la justice sociale retenues ;
- connaître des contraintes qui s'exercent sur l'action des pouvoirs publics pour atteindre la justice sociale ;
- connaître des exemples d'effets pervers et de risque de désincitation en matière d'action des pouvoirs publics pour atteindre la justice sociale.

1.4. Présentation de l'articulation entre le cours et la séance de travaux dirigés

La séance de TD sera placée en aval du cours car elle constituera un approfondissement des mécanismes d'imposition (étudiés dans cette séance) en lien avec les conceptions de la justice sociale (vu dans une séance précédente).

Le thème de la séquence a pour objet l'étude des moyens et de l'efficacité des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale. L'un de ces moyens est la fiscalité. Etant donné, que dans le respect de l'ordre des indications complémentaires, les conceptions de la justice sociale ont été abordées dans la séquence précédente, et que la fiscalité sera abordée dans cette séquence, ce TD sera l'occasion de faire le lien entre les conceptions de la justice sociale et les choix de type d'imposition. Il aura pour objet de montrer que les choix en matière de fiscalité dépendent de la conception de la justice sociale que la société retient.

1.5. Présentation de la manière dont le dossier documentaire sera utilisé :

Document	Présentation	Utilisation dans cet exemple de corrigé
1	Tableau statistique de <i>Portrait social</i> , Édition 2011, INSEE. Présentation des montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2010 selon les fractiles de niveau de vie. Taux de redistribution selon les fractiles de niveau de vie. Bilan de la redistribution selon les niveaux de vie.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par le professeur pour préparer le cours - Utilisation dans le cadre du cours (et notamment en association avec le document 3 et le document 8 selon les questions) - Utilisation de sélections de données pour des exercices - Utilisation (en partie) pour le 4 de l'évaluation
2	Texte de Caroline GUBET LAFAYE, <i>Redistribution et désincitation</i> , INSEE, 2009. Présentation de critiques faites aux politiques de redistribution quant à leur efficacité et aux effets pervers et désincitation qu'elles entraîneraient. Présentation du « <i>Big Trade-Off</i> » d'Okun et de la « Courbe de Laffer » (non explicitement cité) notamment.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par le professeur pour préparer le cours - Utilisation de la dernière partie pour faire construire une « courbe de Laffer » - Utilisation, en association avec le document 8, pour faire remplir, par les élèves, un tableau récapitulatif sur les effets pervers et les effets de désincitations
3	Tableau statistique de <i>Portrait social</i> , édition 2008, INSEE. Présentation du rôle des prélèvements, transferts sociaux et transferts en nature des administrations publiques vers les ménages sur la réduction des inégalités de niveau de vie. Souligne l'importance des services publics de santé, éducation et logement dans la réduction des inégalités de niveau de vie en France.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par le professeur pour préparer le cours - Utilisation dans le cadre du cours - Utilisation pour le 4 de l'évaluation
4	Texte de Hélène Perivier, <i>Cahiers français</i> , 2009. Présentation de la discrimination positive. Exemples de mise en pratique de la discrimination positive en France.	<ul style="list-style-type: none"> - A préparer par les élèves à la maison
5	Texte et tableau de Gregory N. Mankiw et Mark P. Taylor, <i>Principes de l'économie</i> , 2011. Réflexion sur la difficulté d'évaluer l'équité des systèmes fiscaux (distinction entre équité horizontale et verticale) Exemples d'effets de trois systèmes d'imposition, selon qu'ils sont proportionnel, dégressif ou progressif, sur la justice.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par le professeur pour préparer le cours - Utilisation de parties du texte pour un travail préparatoire - Utilisation pour construire un exercice du TD - Utilisation partielle pour la partie 4 de l'évaluation
6	Graphique extrait du <i>Bulletin mensuel</i> , Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Mai 2012. Présentation de l'évolution passée et prévue de la dette et du déficit public en % du PIB, de la France, de 2001 à 2015.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation pour un travail préparé à la maison par les élèves

7	<p>Texte de François Dubet, <i>Penser les inégalités scolaires in Sociologie du système éducatif, Les inégalités scolaires</i>, 2009.</p> <p>Présentation d'un historique de l'école en France selon l'angle des effets des trois formes d'égalité (d'accès, des chances et des résultats) sur les inégalités scolaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document pour préparer le cours - Document utilisé par partie avec les élèves : <ul style="list-style-type: none"> o Etude de la partie sur l'égalité des chances o Etude de la dernière phrase du texte
8	<p>Texte de Nicolas Duvoux, <i>Le nouvel âge de la solidarité, Pauvreté, précarité et politiques publiques</i>, 2012.</p> <p>Présentation d'exemples d'effets pervers de la lutte des pouvoirs publics contre l'exclusion.</p> <p>Plus largement, les effets pervers de l'assistance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation par le professeur pour préparer le cours - Utilisation, en association avec le document 1 - Utilisation, en association avec le document 2, pour faire remplir, par les élèves, un tableau récapitulatif sur les effets pervers

2. Cours

Introduction

Si l'on suit la progression du programme, on aborde cette séquence après avoir traité tous les chapitres d'économie et de sociologie, en plus de ce qui a été vu en première. Par conséquent les missions assurées par les pouvoirs publics ont déjà été abordées, de même que la justice sociale qui vient d'être traitée en début de chapitre. Il peut donc être opportun de demander aux élèves de rappeler les missions dévolues aux pouvoirs publics avant de se concentrer sur certaines d'entre elles.

[Questions posées en classe par le professeur pour introduire la séquence]

Question 1 : Citez des exemples de missions assurées par les pouvoirs publics.

Question 2 : Rappelez la définition de la notion de « justice sociale » puis distinguez égalités des droits, des chances et des situations. Quels types d'égalité cherchent à atteindre les pouvoirs publics dans une démocratie comme celle de la France ?

Question 3 : Selon vous, quelles sont les missions qui permettent de contribuer à la justice sociale dans une démocratie, comme la France, de nos jours ?

(Question 1) Les pouvoirs publics assurent un grand nombre de missions comme par exemple : la fourniture des biens ou services collectifs purs comme l'éclairage public ou la défense nationale, la gestion des externalités comme la lutte contre le réchauffement climatique (taxation, réglementation...), les politiques macro-économiques dans la gestion des fluctuations conjoncturelles (politique monétaire, politique budgétaire,...), mise en place d'institutions, rôle de l'école dans l'intégration sociale, redistribution pour couvrir les risques et agir sur les inégalités, fixation du SMIC, ...

(Question 2) Si on appréhende la justice sociale comme un principe qui conduit à privilégier l'égalité, on en vient à se demander « l'égalité de quoi ? », d'où l'utilité de distinguer l'égalité des droits, des chances et des situations.

En France, l'égalité des droits qui correspond à l'égalité des citoyens devant la loi est fondamentale. Mais cette conception de la justice qui contraint à traiter des gens différents de la même manière peut empêcher la réduction de l'inégalité des chances, alors même que l'égalité des chances est un concept fondamental en démocratie. Ainsi, pour atteindre l'égalité des chances, telle que chaque citoyen a la même probabilité d'accéder à n'importe quelle position sociale, les pouvoirs publics ont mis en place des politiques où les droits peuvent être

différenciés. Enfin, l'égalité des situations peut être la conséquence de l'inégalité des chances et parfois de discriminations. Les pouvoirs publics ont donc comme objectif de réduire les inégalités de situation, mais jusqu'à quel point ? Généralement, ce sont les inégalités de situation de trop grandes amplitudes et celles qui résultent d'une inégalité des chances qui sont considérées comme les plus injustes et donc celles que les pouvoirs publics cherchent à réduire.

(*Question 3*) Les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale, en changeant, dans un sens conforme à un principe de justice, la répartition des revenus, des patrimoines, des positions sociales, telle qu'elle résulte du fonctionnement de la société, avec la fourniture des biens collectifs, la mise en place de réglementations, la redistribution, les politiques de régulation...

A/ Les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale

Comme nous l'avons étudié dans la première partie du chapitre, les pouvoirs publics ont comme objectif d'assurer un certain niveau de justice sociale. Cette mission est justifiée par le fait que de fortes inégalités engendrent des externalités négatives (conflits sociaux, moindre niveau d'éducation, de santé donc d'efficacité du capital humain...) mais aussi et surtout par l'idée que des niveaux élevés d'inégalités sont moralement et socialement inacceptables. La redistribution des revenus est un moyen pour parvenir à atteindre un niveau « acceptable » d'inégalités. La redistribution, qui modifie la répartition des revenus primaires, comprend la protection sociale, les services collectifs et la fiscalité. La redistribution s'opère à travers l'ensemble des prélèvements sur les ressources des ménages et l'ensemble des prestations qui leur sont versées.

1. Les effets sur la justice sociale dépendent des choix réalisés en matière de fiscalité par les pouvoirs publics

Nous allons d'abord présenter succinctement des types d'impôts puis montrer que le choix du type de fiscalité n'est pas neutre pour contribuer à la réduction des inégalités de revenus primaires et de patrimoine.

[Travail préparatoire réalisé à la maison]

Question 1 : Rappelez ce qu'est la fiscalité et ce que sont les prélèvements obligatoires.

Question 2 : Distinguez les impôts directs des impôts indirects.

Question 3 : Citez des exemples d'impôts à partir des documents 1 et 3.

Question 4 : Distinguez les impôts des cotisations sociales.

Question 5 : Rappelez la distinction entre cotisations sociales et transferts sociaux.

Question 6 : À l'aide de données chiffrées du document 1 retrouvez l'équation qui permet de trouver le revenu disponible.

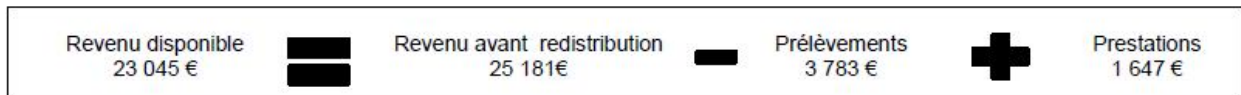
Question 7 : Déduisez de la question 6, ce qu'est le revenu disponible des ménages.

(*Question 1*) Par fiscalité, il faut entendre l'ensemble des textes et règlements organisant la définition et la perception de l'impôt. Les prélèvements obligatoires (PO) regroupent les impôts directs et indirects, les taxes et certaines cotisations sociales. Ils constituent l'essentiel des recettes des administrations publiques et servent à financer la protection sociale et les services collectifs. (*Questions 2 et 3*) Les impôts directs, sont payés et supportés par la même personne. Le redevable, celui qui verse le montant de l'impôt, est alors également le contribuable, c'est-à-dire celui qui supporte effectivement l'impôt. L'administration fiscale

peut établir la liste des contribuables. Les impôts directs comprennent : l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur la fortune (ISF), la contribution sociale généralisée (CSG), la taxe d'habitation ou encore l'impôt sur les sociétés. Par contre, avec les impôts indirects, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits de douane ou les taxes sur les carburants (TIPP : taxe intérieure sur les produits pétroliers), le redevable est distinct du contribuable. Les impôts indirects sont versés par les entreprises ou les personnes redevables, mais répercutés sur le prix de vente d'un produit ; ils sont donc supportés par une autre personne, le contribuable. Ainsi, la TVA est versée par les entreprises redevables, mais entièrement payée par les consommateurs finaux, les contribuables, inconnus de l'administration fiscale. (*Question 4*). Les cotisations sociales sont l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux administrations de sécurité sociale et aux régimes privés. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, et cotisations à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi. Les cotisations sociales financent les caisses de Sécurité sociale ainsi que l'assurance chômage (Pôle Emploi) chargées de distribuer des prestations pour les individus victimes de risques sociaux.

(*Question 5*) Les transferts sociaux en nature correspondent aux biens et services individuels fournis aux ménages, que ces biens et services aient été achetés sur le marché par les administrations publiques ou les ISBLSM, ou qu'ils aient été produits par elles (production non marchande). Ils comprennent donc à la fois les prestations sociales en nature qui relèvent du champ de la protection sociale, c'est-à-dire les biens et services fournis directement par les administrations publiques (aide personnalisée au logement par exemple) et ceux que les ménages bénéficiaires achètent eux-mêmes et se font ensuite rembourser (médicaments, soins médicaux) et les transferts de biens et services individuels non marchands, en particulier l'éducation et la santé.

(*Question 6*) En 2010, pour l'ensemble des ménages on a :



(*Question 7*) Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraite...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; à laquelle on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

[Travail en classe]

Question 1 : Avec une donnée du document 3, faites une phrase exprimant la contribution des prélèvements à la réduction des inégalités.

Question 2 : A l'aide du document 5 [*le document ne sera utilisé que de la ligne 10 (sans le tableau) à 21*], expliquez ce que sont les impôts progressifs, dégressifs ou proportionnels puis donnez en des exemples.

Question 3 : Analysez la structure des prélèvements (étude d'une partie du document 1, cf. tableau infra) et déduisez en l'impact sur la réduction des inégalités de revenus primaires.

Question 4 : Quel bilan peut-on faire de l'effet des prélèvements sur les inégalités de revenus primaires en France?

(Question 1) Selon l'INSEE, en France, en 2010, l'ensemble des prélèvements contribue à une réduction de 17,5% des inégalités de niveau de vie initiales (soit nettement moins que les prestations sociales).

(Question 2)

Un impôt est progressif lorsque les contribuables à haut revenu paient une fraction plus importante de leur revenu que les contribuables à faible revenu.

Un impôt est dégressif lorsque les contribuables à haut revenu paient une fraction moins importante de leur revenu que les contribuables à faible revenu.

Un impôt est proportionnel lorsque les contribuables à haut revenu paient la même fraction de leur revenu que les contribuables à faible revenu.

Progressif (IRPP, ISF...), proportionnel (CSG, CRDS...), dégressif (TVA si l'on tient compte des propensions à épargner différentes selon le niveau de revenu, sinon la TVA est proportionnelle à la dépense...)...

(Question 3)

[Exercice réalisé à partir d'un extrait du tableau] (Document 1)

Les prélèvements par unité de consommation en 2010 (par quintile)

(En euros)	Q1	Q3	Q5	Ensemble
Prélèvements	440	2 466	10 621	3 783
Cotisations sociales (patronales et salariales)	366	1 429	3 979	1 755
Contributions sociales	155	592	1 824	752
Impôts directs	81	446	4817	1276
Impôts sur le revenu (après PPE)	(-136)	153	4273	985
Taxe d'habitation	55	293	544	291
Part des cotisations sociales dans les prélèvements par UC en 2010 (en %)	83,18%	57,95%	37,46%	46,39%
Part des impôts sur le revenu (après PPE) dans les prélèvements par UC en 2010 (en %)	X	6,20%	40,23%	26,04%

[Réponses en italique dans le tableau]

D'après les données calculées à partir du document 1, les cotisations sociales (patronales et salariales) représentent 46% des prélèvements pour l'ensemble des personnes (du champ considéré) alors que les impôts sur le revenu [(après versement de la prime pour l'emploi (PPE)] n'en représentent que 26%. Pour les 20% des personnes les moins aisées, qui ont un impôt sur le revenu négatif avec la PPE, les cotisations sociales représentent 83% des prélèvements alors que pour les 20% les plus riches, les cotisations et les impôts représentent respectivement environ 40%. On peut en déduire deux éléments :

- le fait que la protection sociale soit financée essentiellement par des cotisations sociales sur les salaires (intégrant généralement un plafond de cotisations) limite l'aspect redistributif vertical ;
- l'impôt sur le revenu, certes fortement progressif, a un impact amoindri sur la réduction des inégalités de revenus primaires à cause de sa faible importance dans le total des prélèvements.

(Question 4) Selon l'INSEE, en 2007, en France, les prélèvements [cotisations et cotisations redistributives, impôts sur le revenu (net de prime pour l'emploi), taxe d'habitation] sur le revenu initial, contribuaient pour 17% à la réduction des inégalités de niveau de vie initial, l'impôt sur le revenu (net de prime pour l'emploi) en représentant à lui seul 14,7% ce qui peut s'expliquer par sa forte progressivité. A l'inverse les impôts indirects (taxes sur la consommation et sur l'investissement) contribuent à l'accroissement des inégalités au moins à

court terme (ils contribuent négativement à la réduction des inégalités de niveau de vie à hauteur de - 18,6 %, dont - 17,9 % au titre des impôts sur la consommation). Près de 80 % de la réduction des inégalités de niveau de vie est réalisée par l'impôt sur le revenu (en incluant la prime pour l'emploi).

[A retenir] La forte progressivité de l'impôt sur le revenu exerce une influence significative sur la distribution des niveaux de vie. Mais pour autant, les prélèvements obligatoires pris dans leur ensemble n'ont pas en France l'effet égalisateur des revenus que laisserait présager leur taux relativement élevé. En effet, l'impôt sur le revenu, quoique très progressif, n'occupe en France qu'une place limitée parmi les prélèvements obligatoires, composés pour l'essentiel de prélèvements plus ou moins proportionnels (comme les impôts locaux et les impôts sur la consommation) ou faiblement progressifs (comme les cotisations sociales, qui deviennent même dégressives pour les revenus les plus élevés). La TVA, impôt proportionnel à la dépense, mais qui peut être considérée comme un impôt dégressif, compte tenu de la part plus forte de la consommation dans les dépenses des ménages les moins aisés, minore la progressivité du système fiscal dans son ensemble.

Un système fiscal est fortement redistributif lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place prépondérante, par rapport aux prélèvements proportionnels et dégressifs. En France, compte tenu de l'extrême diversité des prélèvements obligatoires, certains progressifs, d'autres proportionnels ou forfaitaires, voire certains dégressifs, il est difficile de dresser un bilan du caractère redistributif du système dans son ensemble.

2. Les effets de la redistribution dans la réduction des inégalités

[Travail préparatoire réalisé à la maison]

Question 1 : Rappelez ce qu'est la protection sociale.

Question 2 : Définissez et citez des exemples de risques sociaux à l'aide de vos connaissances et du document 1.

Question 3 : Précisez ce que sont les prestations sociales à l'aide de vos connaissances et du document 1.

[Travail en classe]

Question 4 : Illustrez les logiques d'assurance et d'assistance à l'aide d'exemples issus du document 1.

Question 5 : Illustrez le rôle des prestations sociales dans la réduction des inégalités. (Documents 1 et 3)

[Question 6 réalisée à la maison]

Question 6 : Calculez des rapports inter quantiles et inter déciles afin de montrer le rôle de la redistribution dans la réduction des inégalités et exprimez les résultats dans une synthèse.

(Question 1) La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » c'est-à-dire aux situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

(Question 2) Les principaux risques couverts de la protection sociale sont les suivants :

- la santé, qui comprend la maladie, l'invalidité, les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- la famille, qui intègre les prestations familiales (allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), les indemnités journalières et prestations liées à la maternité ;
- la vieillesse et la survie, qui incluent principalement les pensions et les pensions de réversion ;

- le logement, qui comprend essentiellement les allocations de logement ;
- l'emploi, qui comprend divers dispositifs liés à l'insertion et à la réinsertion professionnelle ainsi que l'indemnisation du chômage ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale, qui regroupent des prestations diverses en faveur des personnes démunies.

(Question 3) On distingue plusieurs types de prestations :

- les prestations sociales, versées directement aux ménages, qui peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- les prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services, fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux).

[Apport du professeur] Les prestations sociales peuvent répondre à une logique d'assurance ou d'assistance :

- Une logique d'assurance sociale, dont l'objectif est de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail). Les prestations sociales sont financées par des cotisations sur les salaires et sont donc réservées à ceux qui cotisent. La notion d'assurance s'est développée parallèlement à l'émergence du travail salarié. Pour pallier les risques d'une perte de salaire consécutive à un accident, au chômage ou à la vieillesse, il est apparu nécessaire d'instaurer une protection permettant à chaque travailleur de se constituer un revenu de remplacement, sur la base de cotisations préalables.
- Une logique d'assistance, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. Les prestations assurent alors un revenu minimum, elles sont versées sous condition de ressources et ne nécessitent pas de cotisations préalables (prestations non contributives). Elles sont financées par les impôts.

(Question 4) Des exemples de prestations contributives et non contributives :

Prestations dans une logique d'assurance (contributives)	Prestations dans une logique d'assistance (non contributives)
Pension retraite, indemnités journalières liées à la maternité, allocations chômage, remboursement frais de santé...	RSA, allocation de rentrée scolaire, allocation supplémentaire d'invalidité, minimum vieillesse...

[Apport du professeur] La protection sociale française s'est historiquement construite sur la logique assurancielle. C'est la solidarité horizontale qui dominait largement, le système étant essentiellement contributif. Mais, à partir des années 1970/1980, avec le développement du chômage et de l'exclusion, une logique « universaliste », financée par l'impôt, est venue compléter le système, avec notamment la création du RMI (remplacé depuis par le RSA), la Couverture Maladie Universelle (CMU)... Pour autant le système français reste avant tout assurantiel. Les montants de ressources distribués pour l'assurance restent supérieurs à ceux distribués dans le cadre de l'assistance (document 8).

(Question 5) Selon l'INSEE, en 2006, l'ensemble des prestations sociales contribue pour 32% à la réduction des inégalités de niveau de vie initial. Les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) contribuent pour les deux tiers à cette réduction inégalités de niveau de vie initial alors que les prélèvements n'y contribuent que pour un tiers (document 3) ce qui témoigne de l'importance de leur rôle.

(Question 6)

Avant redistribution :

Calcul d'un rapport interquartile (Q5/Q1) du niveau de vie moyen : $(53\,582 / 7\,400 = 7,24)$

Selon l'INSEE, en France en 2010, avant redistribution, le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus aisées (dernier quintile) est de près de 53 582 euros par an, soit 7,24 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (1^{er} quintile, 7 400 euros par an).

Calcul d'un rapport inter décile (D10/D1) du niveau de vie moyen : $(69\ 654 / 4\ 332 = 16,08)$

Les écarts sont grands aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un revenu moyen de l'ordre de 4 332 euros par an tandis que les 10 % les plus riches reçoivent 69 654 euros par an, soit environ 16 fois plus.

Après redistribution :

Calcul d'un rapport interquartile (Q5/Q1) du niveau de vie moyen : $(43\ 561 / 11\ 293 = 3,86)$

Après redistribution, le rapport interquartile n'est plus que de 3,86 : le niveau de vie moyen du 1er quintile a augmenté de l'ordre de 50 % alors que celui du dernier quintile a diminué de l'ordre de 19 %.

Calcul d'un rapport inter décile (D10/D1) du niveau de vie moyen : $(55\ 270 / 10\ 073 = 5,49)$

Après redistribution les 10% les plus aisés ont un niveau de vie moyen 5,5 fois supérieur à celui des 10% les moins riches.

[A retenir de l'exercice (question 6)] Les transferts socio-fiscaux réduisent les inégalités de niveaux de vie dont les écarts sont bien plus élevés avant la redistribution qu'après. En France, en 2010, après redistribution les 10% les plus aisés avaient un niveau de vie 5,5 fois supérieur à celui des 10% les moins riches alors qu'il était 16 fois plus élevé avant redistribution.

[A retenir] Toutes les prestations ne contribuent pas de manière identique à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenu, dépend notamment de la progressivité du transfert (une prestation est progressive si sa part diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît). Plus un transfert est progressif, plus il modifie la distribution des niveaux de vie au profit des plus pauvres, donc, plus il participe à la redistribution verticale. C'est le cas des prestations sous conditions de ressources qui sont ciblées sur les niveaux de revenus les plus faibles.

Globalement, les prestations sociales, élément central de la protection sociale contribuent à la réduction des inégalités de niveau de vie et ceci même si la logique assurantielle, historiquement première, reste prédominante. L'assistance qui s'est développée ces dernières décennies n'a pas radicalement transformé un système plus fondé sur une solidarité horizontale que verticale.

Nous allons voir maintenant quel est le rôle des services collectifs dans les politiques pour atteindre la justice sociale.

3. Les services collectifs, moyens essentiels pour contribuer à la justice sociale

[Travail réalisé en classe]

Question 1 : Rappelez ce que sont les services collectifs.

Question 2 : Que représente « *le total des services* » dans la contribution à la réduction des inégalités ? (Répondez en distinguant les différents services) (Document 3)

Question 3 : *[On donne à analyser aux élèves la dernière phrase du document 7]* Pourquoi François Dubet propose-t-il un financement différencié de l'école ?

Question 4 : Les services collectifs contribuent-ils parfaitement à la justice sociale ?

(*Question 1*) Les services collectifs sont des services auxquels les pouvoirs publics estiment que tous les citoyens doivent avoir accès, gratuitement ou à un prix raisonnable (souvent à un prix inférieur à leur coût de production) sur l'ensemble du territoire. Cette prise en charge collective de services jugés essentiels permet, en théorie, qu'aucune barrière de revenus ne crée des inégalités quant à l'accès à ces services.

Le niveau de vie des ménages se trouve modifié par des transferts des administrations publiques « en nature », c'est-à-dire opérés sous forme de services gratuits ou délivrés à faible coût, qui peuvent avoir un impact redistributif d'autant plus fort qu'ils mettent en jeu des masses financières très importantes. Ces services touchent en particulier les domaines de la santé, de l'éducation ou du logement social (document 3) mais il y a aussi d'autres services, du type de ceux rendus par la police, les pompiers, les services de l'équipement ou les forces armées. On se concentrera sur ceux qui sont « individualisables » et notamment ceux qui répondent au souci de garantir aux personnes un accès a priori identique aux soins, à l'éducation ou aux services de logement, quel que soit leur niveau de ressources.

(*Question 2*) Selon l'INSEE, en 2007, les transferts en nature des administrations publiques vers les ménages apparaissent très redistributifs puisqu'ils contribuent pour plus de deux tiers (69 %) à la réduction des inégalités. L'explication réside avant tout dans les masses financières en jeu, très élevées pour la santé et pour l'éducation.

Avec une contribution de 36,5 % à la réduction des inégalités, l'éducation est le transfert en nature des administrations publiques vers les ménages le plus redistributif. D'un poids comparable, mais d'une progressivité moindre, la santé contribue à hauteur de 29,6 % à la réduction des inégalités globales de niveau de vie. La part des dépenses de logement social dans le revenu disponible est très faible.

(*Question 3*) (*Utilisation de la dernière phrase du document 7*) François Dubet propose que l'État « consacre plus de moyens à l'école élémentaire et à l'enseignement secondaire commun » car l'école primaire et le « secondaire commun » concernent quasiment tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, et parce qu'ils sont à la base de la réussite scolaire. Par contre, les études supérieures, et par exemples certaines formations où la mixité sociale est très faible, pourraient être à la charge des familles aisées puisque ce sont les familles les plus aisées qui y envoient massivement leurs enfants (les enfants d'origine modeste pourraient y accéder gratuitement). Le fait que les études les plus longues, quelquefois les plus coûteuses, qui permettent d'atteindre les positions sociales les plus favorisées, soient financées par la collectivité a un effet redistributif inverse. On a ici l'exemple de services collectifs qui ne contribuent pas forcément à la réduction des inégalités car ils sont plus utilisés par les ménages les mieux dotés économiquement et/ou culturellement.

(*Question 4*) Il est incontestable que certaines administrations publiques, au premier rang desquelles l'Éducation nationale, permettent l'accès du plus grand nombre, et notamment des ménages les moins aisés, à des services auxquels il leur serait difficile voire impossible d'accéder s'il s'agissait de services marchands. On peut faire la même analyse pour l'accès à une grande partie de la santé. Ainsi l'Éducation Nationale doit permettre l'égalité des chances et les hôpitaux, par exemple, l'égalité d'accès aux soins. Pour autant, pour mesurer l'impact de ces transferts en nature, il faudrait prendre en compte la durée et l'efficacité de l'usage de ces services publics. Or, on sait, par exemple, que les durées de scolarisation et le profit tiré du service public d'éducation sous forme de diplômes sont très variables et largement corrélés aux statuts économiques et sociaux (cf. question 3). En ce qui concerne la santé, des inégalités fortes persistent, attestées par de fortes différences d'espérance de vie entre CSP. De même, la fréquentation des lieux culturels publics est moins forte chez les catégories défavorisées ce qui relativise les effets redistributifs des services publics.

[A retenir] Les transferts en nature des administrations publiques vers les ménages apparaissent très redistributifs puisqu'ils participent fortement à la réduction des inégalités. Et ceci même si l'utilisation de certains services publics, plus importante, chez les ménages les plus favorisés, peut avoir quelquefois un effet anti redistributif.

Globalement, les différents mécanismes de redistribution ont une relative efficacité globale. En effet, avant redistribution, le niveau de vie des 20 % de ménages français les plus riches, est presque sept fois supérieur à celui des 20 % les moins riches; ce ratio est inférieur à quatre après redistribution monétaire, il est même égal à 2,5 si on prend en compte la consommation par les ménages de services collectifs.

4. Les mesures de lutte contre les discriminations, un autre moyen pour atteindre la justice sociale

[Travail préparatoire réalisé à la maison]

Question 1 : Rappelez ce qu'est une inégalité sociale.

Question 2 : Citez des exemples de discrimination proposés dans le document 4 puis déduisez-en ce qui distingue les discriminations des inégalités.

[Travail en classe]

Question 3 : La discrimination positive permet-elle toujours d'accroître l'égalité des chances ?

[Utilisation du second paragraphe du document 7 et utilisation des prérequis des élèves dont celui d'égalité des chances]

(Question 1) Une inégalité sociale correspond à une différence de situation des individus en raison des ressources qu'ils détiennent (éducation, revenus, capital social, etc.) ou de pratiques (santé, logement, situation d'emploi, etc.) qui peuvent être classées hiérarchiquement.

(Question 2) Les femmes sont victimes de discriminations qui se traduisent par le « *plafond de verre* », une sous-rémunération, des difficultés plus grandes à l'embauche,... plus globalement cela concerne des personnes victimes de discrimination à l'embauche, dans la recherche de logement,... pour des raisons d'origine ethnique, d'handicap, de religion, de sexe... Les discriminations concernent donc des inégalités de traitement interdites par la loi.

[Apport du professeur] Une « *discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi comme l'origine, le sexe, le handicap etc....dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation* » selon la Halde (Haute autorité contre les discriminations et pour l'égalité, disparue aujourd'hui et dont la fonction est confiée au Défenseur des droits). La discrimination peut se manifester dans l'emploi (à l'embauche ou dans le déroulement de carrière), dans le logement, dans l'accès aux biens et services ou dans l'éducation. Il existe 18 critères de discriminations prohibés : l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

[Apport du professeur] Afin de contribuer à la justice sociale, les pouvoirs publics ont mis en place des politiques de lutte contre les discriminations que l'on peut distinguer en trois :

- un volet répressif : il existe un arsenal législatif permettant de sanctionner les pratiques de discrimination (les recours en justice peuvent être effectués au civil, les prud'hommes par exemple, pour ce qui concerne le travail, ou au pénal où des peines allant des amendes à de la prison peuvent être prononcées) ;

- un volet préventif de promotion de l'égalité (des outils de sensibilisation au sein de l'école ou dans le monde de l'entreprise, des chartes « diversité » développées par l'État...), les recommandations du Défenseur des droits (depuis la dissolution de la Halde) ;
- des traitements préférentiels (quelquefois dits de « discrimination positive ») : création de filières spécifiques d'accès aux études supérieures d'excellence pour les élèves issus de lycées classés Eclair, renforcement des moyens en zone d'éducation prioritaire ou, sur un autre registre, la loi sur la parité hommes/femmes dans le domaine politique ou la loi sur le handicap concernant les entreprises de plus de 20 salariés (quota de 6 %).

[Apport du professeur] La politique de discrimination positive renvoie à des définitions différentes. Pour les uns, elle est assimilable uniquement aux politiques des quotas, pour les autres ce sont toutes les politiques qui permettent de résorber des inégalités de situation en privilégiant les personnes qui sont défavorisées au détriment des autres ; il s'agit alors de tous types de politiques différenciées (ou préférentielles) qui consistent « à donner plus à ceux qui ont moins ».

Si on restreint la discrimination positive à une politique de quotas, les seules politiques de discrimination positive concernent l'égalité hommes/femmes en politique (loi sur la parité du 6 juin 2000) et le handicap (loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005). Contrairement à d'autres pays, il n'existe pas en France de discrimination positive ethnique. En fait, la discrimination positive qui consiste à établir des quotas pour privilégier des publics spécifiques reste l'exception en France.

En France, les politiques de discrimination positive sont plutôt des politiques préférentielles à destination de certains groupes sociaux définis selon des critères socio-économiques (niveau de revenus, zone d'habitation, situation vis-à-vis de l'emploi...). Il existe par exemple la procédure spéciale de recrutement d'élèves scolarisés en ZEP mise en place par Sciences Po Paris ou des programmes tels que « les cordées de la réussite », qui consistent à soutenir des élèves repérés pour leur potentiel dans certains lycées aux publics peu favorisés. Le tiers-temps supplémentaire accordé aux élèves/étudiants handicapés dans certains examens en France est un autre exemple.

(Question 4) Les politiques de traitements préférentiels dont celles dites de discrimination positive sont utilisées, quand les outils traditionnels de lutte contre les inégalités, n'ont pas été suffisamment efficaces. Pour autant, ces politiques préférentielles, afin de mettre en place l'égalité des chances de certaines populations victimes de discriminations et plus largement d'inégalités, sont contestées pour plusieurs raisons :

- risque de stigmatisation sociale et de stratégie d'évitement ;
- problèmes des politiques de quotas qui peuvent entraîner des pratiques de remplissage dans un simple souci de conformité, dévalorisant les personnes ainsi promues ;
- problèmes liés aux effets de seuil dans l'accès aux ressources, prestations,...
- risque de réduction des politiques plus globales de lutte contre les inégalités ;
- remise en cause de la légitimité de la solidarité (notamment par ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs préférentiels) ;
- remise en cause de « l'idéal démocratique ».

[A retenir] Des politiques de « traitement préférentiel » ont été menées afin de compenser les désavantages de certains, qu'ils subissent des discriminations (au sens légal du terme) ou plus globalement certaines inégalités réfractaires aux politiques habituelles de lutte contre les inégalités, menées jusque-là. Ces traitements préférentiels ne sont pas exempts de limites *[On retrouvera ces limites en partie B]*.

Nous venons de voir que les pouvoirs publics mettent en œuvre de nombreux moyens pour contribuer à la justice sociale mais ces actions sont réalisées sous contraintes et suscitent de nombreux débats quant à leur efficacité et les effets pervers qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

B/ Efficacité des moyens d'actions des pouvoirs publics dans la poursuite de la justice sociale

Les pouvoirs publics disposent de marges de manœuvre limitées pour mener leurs politiques. Ils sont confrontés à des contraintes de natures économique, culturelle ou institutionnelle qui réduisent la capacité de mettre (mise) en œuvre des politiques souhaitables ou en amoindrissent l'efficacité.

1. Des contraintes qui nuisent à la poursuite de justice sociale par les pouvoirs publics

[Travail préparatoire réalisé à la maison]

Question 1 : Rappelez les définitions des notions de déficit et de dette publique.

Question 2 : Commentez l'évolution du déficit et de la dette. (Document 6)

Question 3 : Quel peut être l'impact du niveau des déficits et de la dette sur l'action des pouvoirs publics dans la poursuite de la justice sociale ?

Des déficits publics qui limitent les marges de manœuvre des pouvoirs publics...

(Question 1) Le déficit public correspond au besoin de financement des administrations publiques (Etat, collectivités locales et administration de sécurité sociale). Pour financer un déficit, les administrations publiques doivent emprunter à d'autres acteurs économiques. L'ensemble des engagements financiers du secteur public constitue ce que l'on appelle la dette publique. L'accumulation de déficits publics au cours des années entraîne une hausse de la dette publique.

(Question 2) Le déficit représente une part grandissante du PIB. La crise (2008) a fortement dégradé les finances publiques, le déficit atteignant 7% du PIB en 2010 et 2011. La dette suit la même évolution, atteignant environ 80% du PIB en 2010. Les projections témoignent de la volonté de réduire fortement le déficit pour les prochaines années.

(Question 3) Le service de la dette est un poste de dépenses (le second après l'éducation) qui accroît les risques de déficits publics et donc d'accroissement de la dette publique qui est déjà élevée en France (effet boule de neige). Avec les priorités choisies dans l'Union européenne et en France, la contrainte d'endettement public apparaît aujourd'hui comme la principale limite aux choix fiscaux d'un gouvernement. Pour parvenir à réduire le déficit public, les pouvoirs publics sont amenés à limiter les dépenses et/ou augmenter les recettes, ce qui peut avoir des conséquences sur le système redistributif au sens large.

[Apport par le professeur]

Une contrainte extérieure

Le système fiscal français serait peu adapté à une économie ouverte, où il y a mobilité du capital et même du travail, car il nuirait à la compétitivité. La France a un taux de PO traditionnellement plus élevé que la moyenne des pays développés, mais c'est davantage leur structure que leur niveau absolu qui pose problème aujourd'hui. Avec des taux de prélèvements comparables, les pays du Nord de l'Europe ont un système plus compétitif et

perçu comme plus équitable. Le système fiscal français se distingue du reste des pays de l'OCDE par quelques caractéristiques marquantes : une imposition du travail élevée tout particulièrement pour les employeurs et une taxation du capital concentrée sur le montant de capital plus que sur les revenus qu'il procure. Le fait que les PO français soient surtout concentrés sur les outils de production (le travail et le capital productif), place la France dans une situation peu favorable. La concurrence fiscale peut inciter à baisser certains impôts, pour empêcher par exemple les « exilés fiscaux ». Néanmoins, la fiscalité reste avant tout une décision politique nationale plus qu'européenne et à fortiori mondiale (l'instauration du « bouclier fiscal » et sa remise en cause en sont une illustration).

2. Des moyens des pouvoirs publics pour tenter d'atteindre la justice sociale sont sources de débats quant à leur efficacité

❖ Nous en allons commencer par illustrer le dilemme efficacité/équité à travers notamment des effets désincitatifs en termes de travail, d'investissement et d'épargne et d'évasion fiscale. À cet effet, nous utiliserons la « courbe de Laffer », qui, à la fin des années 1970, établit qu'au-delà d'un certain taux d'imposition le rendement de l'impôt diminue du fait de la désincitation au travail.

Travail en classe :

[Le professeur propose une représentation graphique d'une courbe de Laffer associée à l'étude de la dernière partie du document 2]

Question 1 : Distinguez assiette fiscale et taux d'imposition.

Question 2 : Que peut-on dire des points A et B ?

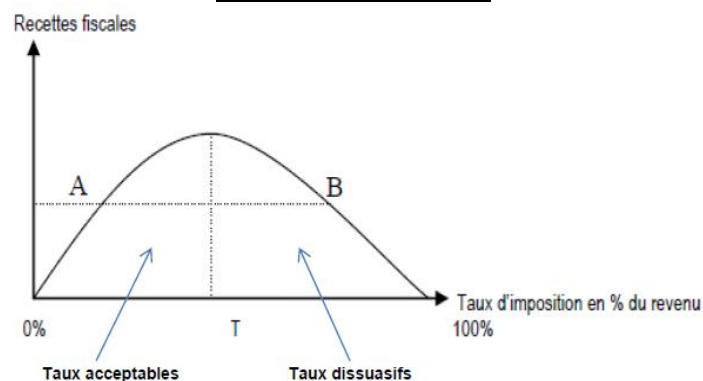
Question 3 : Quel est l'effet d'une hausse du taux d'imposition sur les recettes fiscales ?

Question 4 : Représentez sur le graphique les zones de « taux acceptables » et de « taux dissuasifs »

Question 5 : À l'aide du texte, distinguez « effet de substitution » et « effet de revenu ». Lequel de ces deux effets l'emporte sur l'autre selon Laffer ? Que se passe-t-il si l'autre effet l'emporte ?

Question 6 : Quelle politique fiscale la courbe de Laffer implique-t-elle pour ses défenseurs ?

La courbe de Laffer



(Question 1) L'assiette fiscale est le montant qui sert de base au calcul d'un impôt. Le taux d'imposition est le taux par lequel il faut multiplier l'assiette fiscale pour obtenir les impôts dus.

(Question 2) Aux points A et B, les recettes fiscales sont les mêmes avec des taux d'imposition très différents.

(Question 3) La courbe de Laffer exprime le fait qu'au-delà d'un certain seuil d'imposition (non déterminé), l'accroissement des taux d'imposition provoque une réduction des recettes fiscales. Ce raisonnement part du constat que si le taux d'imposition est nul, l'impôt est nul de même que si le taux est de 100%. Par conséquent, entre ces deux situations, il doit y avoir un taux qui maximise l'impôt (T) et donne donc le montant maximal de recettes fiscales. Tant que le taux de taxation est inférieur au taux T, il est possible d'augmenter le produit de l'impôt en accroissant le niveau de taxation. Mais, si celui-ci dépasse la valeur de T, les impôts perçus diminuent car les taxes et impôts ont un effet négatif sur l'activité des entreprises et des travailleurs. Elle traite donc essentiellement des effets désincitatifs des impôts directs sur l'offre des facteurs de production, et notamment le travail et l'épargne. La réduction du travail et de l'épargne entraîne une baisse du volume de la production qui a pour effet de diminuer la base d'imposition. De plus, un taux d'imposition excessif engendrerait fraude et évasion fiscales, avec comme conséquence une baisse des recettes fiscales.

(Questions 5, 6) Il y a effet de revenu quand, suite à un prélèvement qui réduit le pouvoir d'achat, les individus sont incités à travailler davantage pour maintenir leur pouvoir d'achat et effet de substitution d'un taux marginal d'imposition car chaque heure travaillée rapporte moins, ce qui incite les individus à diminuer leur offre de travail (substitution du loisir au travail car le prélèvement fait monter le prix relatif du travail par rapport au loisir). Les deux effets étant de sens opposé, le résultat sur l'offre de travail est ambigu. L'effet de substitution l'emporterait sur l'effet revenu selon les tenants de la courbe de Laffer. Si par contre, c'est l'effet de revenu qui l'emporte, une hausse du taux d'imposition entraîne un accroissement des recettes fiscales, les agents économiques travaillant plus, produisant plus... pour compenser la baisse de revenus entraînés par la hausse du taux d'imposition.

Des études ont montré que les deux effets se compensent, notamment pour les revenus moyens, si bien que l'effet sur l'offre d'heures de travail des salariés est faible. Par contre cela peut jouer sur le choix ou non de participer au marché du travail pour certaines catégories de population (femmes en couple par exemple).

(Question 7) Pour les tenants de la courbe de Laffer, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que le taux de prélèvements obligatoires n'atteigne pas la zone dissuasive. Si elle est atteinte, l'État peut, en réduisant les prélèvements obligatoires, favoriser un essor de l'activité et augmenter ses ressources, en même temps que celles de l'ensemble de la société. De même, une baisse des taux d'imposition limiterait l'attrait pour la fraude et l'évasion fiscale(s) qui minorent les recettes fiscales.

❖ Des risques de désincitation et d'effets pervers [*Synthétisés dans un tableau*]

[*Travail préparatoire réalisé à la maison*]

Question 1 : Rappelez la définition de la notion de stigmatisation et illustrez cette notion à l'aide du document 8.

Question 2 : À l'aide d'une partie du document 2 [de « *Néanmoins les politiques de redistribution [...]* » à « *En particulier sur l'emploi et le chômage* »] ainsi que du document 8, complétez les deux premières colonnes du tableau de synthèse. [*La dernière colonne du tableau sera remplie en classe*]

(Question 1) La stigmatisation est le mécanisme par lequel les membres d'un groupe (ou les institutions d'une collectivité) attribuent une identité déviante à un individu en raison de certaines caractéristiques, ou certaines pratiques, considérées comme infamantes et handicapantes. La stigmatisation peut concerner tous ceux qui ne travaillent pas et sont

assistés avec des prestations non contributives comme les minima sociaux. Ils sont étiquetés comme « assistés » et leur statut en vient à ne se résumer qu'à cet attribut. D'où un risque de clivage qui se creuse entre deux catégories de la population : ceux qui contribuent au financement de la solidarité sociale et ceux qui en bénéficient sans participer à son financement.

(Question 2)

Des politiques de redistribution qui font débat...			
Types d'effets		Illustrations	Désincitation et effets pervers à relativiser
Désincitatifs	La taxation du revenu et du capital fausse les incitations au travail, les incitations à épargner et les incitations à investir.	Les impôts notamment, fortement progressifs, nuiraient à l'activité. (cf. l'illustration avec la « Courbe de Laffer ») [cf. réponses aux questions ci-dessus] (J.)	Les résultats tirés de la « courbe de Laffer » ne reposent pas sur des études empiriques précises et les estimations du taux d'imposition qui maximise les recettes fiscales restent très controversées. Dans les faits, les variations de taux d'imposition ont moins d'effets que ne le laisse penser la courbe de Laffer. Pour autant, si la fiscalité facilite l'évasion fiscale (niches fiscales), le taux d'imposition qui maximise les recettes fiscales sera minoré. Il s'agit donc d'éviter les possibilités de niches pour pouvoir augmenter les taux d'imposition très fortement sans nuire aux recettes.
	Réduction de la motivation au travail des bénéficiaires de transferts sociaux	On parle de « trappe à inactivité » pour décrire une situation où la reprise d'un emploi faiblement rémunéré par un allocataire de minimum social conduit à une stagnation, voire une baisse du niveau de vie, de telle sorte que celui-ci pourrait « préférer » demeurer dans le dispositif d'assistance [la perte de certaines aides étant à peine compensée (voire pas) par leur bas salaire]. Les politiques de redistribution (fiscalité/transferts) peuvent aussi inciter à sortir du marché du travail si les revenus du travail empêchent d'obtenir des prestations qui, in fine, permettraient d'obtenir plus qu'avec un revenu du travail.	Le revenu est loin d'être le seul déterminant de la propension à travailler (des éléments institutionnels et sociaux sont aussi à considérer). On peut lutter contre les trappes (dont l'étendue demeure à vérifier), avec des modalités telles que des primes de retour à l'emploi par exemple ou le RSA-activité.
	La redistribution à un coût qui ne doit pas être trop élevé par rapport à la réduction des inégalités qu'elles peuvent permettre d'atteindre (équilibre à trouver entre équité et efficacité)	« <i>Seau percé</i> » d'Okun : métaphore qui signifie que redistribuer des revenus revient à transporter de l'eau des plus riches vers les plus pauvres en utilisant un seau percé donc en perdant de l'eau. En effet, pour redistribuer, l'Etat intervient avec de nombreux instruments, complexes et interdépendants (salaire minimum, impôts sur les revenus, assurances sociales, minima sociaux...) qui impliquent des distorsions dans le système des prix et constituer une entrave au fonctionnement de l'économie de marché. La question concerne donc le degré de perte d'efficacité que l'on tolère pour obtenir plus d'équité.	Même si les systèmes de redistribution sont complexes et coûteux, ils sont amendables et certains pays arrivent à concilier forte équité et fort niveau de redistribution.
Effets pervers	Les effets de seuil	A l'intérieur de populations quasiment également défavorisées, certains ont droit à des politiques d'assistance auxquels les	Pour réduire les effets de seuil il faut introduire de la continuité par exemple avec une incitation

		autres n'ont pas droit à cause des effets de seuil. Avoir moins qu'un certain revenu par exemple, ouvre droit à des prestations auquel celui qui a un revenu juste supérieur n'aura pas accès. (d'où les risques de désincitation). [Faire le lien avec le point sur les politiques de lutte contre les discriminations]	financière au retour au travail. Par exemple, à chaque heure travaillée, le RSA baisse, mais de façon moindre que le gain procuré par le travail. L'assistance est préservée et ne disparaît pas d'un coup mais progressivement.
	Risques de stigmatisation des « assistés »	Des dispositifs comme le disparu RMI ou le RSA-socle peuvent causer la perte d'autonomie des individus et l'éloignement du marché du travail contre lesquels ils devaient précisément lutter. Les bénéficiaires des minima sociaux risquent d'être perçus comme se complaisant dans l'assistanat, au lieu d'assumer leurs responsabilités financières, par des parties plus aisées de la population qui souhaitent s'affranchir de leurs devoirs de solidarité. [Faire le lien avec le point sur les politiques de lutte contre les discriminations]	Ces dispositifs devraient permettre l'insertion notamment professionnelle donc demeurer transitoires. Le RSA-activité (ainsi que la prime pour l'emploi) sont des moyens de permettre la compatibilité entre assistance et insertion à la société par le travail.
	Risque de la dualisation de la protection sociale et plus largement de la société	Le développement des dispositifs spécifiques pour lutter contre l'exclusion, dans le cadre de l'assistance, risque d'entraîner une dualisation de la société entre ceux qui en bénéficient et les autres. L'opacité du système redistributif donne la sensation (pas fondée au regard du système français encore massivement assuranciel) que les transferts sont prioritairement dirigés vers les plus défavorisés, ce qui risque d'inciter le reste de la population à ne plus vouloir financer des prestations auxquels ils n'ont pas accès (ce qui <i>in fine</i> serait néfaste aux plus démunis). Dans le domaine fiscal, les systèmes d'imposition sont difficiles à comprendre (nombreuses niches fiscales et complexité des barèmes d'imposition par exemple), il y a une impression de manque de transparence et certains dispositifs sont ressentis comme source d'iniquité entre les contribuables. [Faire le lien avec le point sur les politiques de lutte contre les discriminations]	L'explicitation de la redistribution est un moyen de montrer qu'elle bénéficie au plus grand nombre, y compris à ceux plus « favorisés » qui n'en ont pas forcément conscience (cf. utilisation plus grande de certains services publics par les couches moyennes et supérieures par exemple). La refonte du système fiscal pour plus de transparence et d'équité...

[A retenir] [Complétez le texte à trous avec les termes suivants (soulignés dans le texte)]

Les politiques des pouvoirs publics pour atteindre la justice sociale sont entravées par des contraintes de plusieurs sortes.

Tout d'abord les difficultés économiques diminuent les recettes fiscales et conduisent à diminuer les dépenses publiques.

Ensuite, même si l'objectif redistributif des économies modernes est admis depuis longtemps, la conciliation de la justice sociale et de l'efficacité économique reste objet de débat. Les politiques en faveur de la justice sociale et notamment la fiscalité généreraient des effets désincitatifs et iraient à l'encontre de l'équité. Le système d'imposition, élément essentiel de la redistribution, doit être efficace économiquement pour ne pas décourager l'initiative et le travail. En effet, les acteurs économiques réagissent aux hausses ou aux baisses d'impôts (que

cela concerne les revenus du travail ou du capital), aux transferts, ou encore à l'introduction d'une prime à l'emploi par exemple, en modifiant leurs décisions de production ou d'épargne, leur offre de travail, voire leurs sources de revenus (fraude fiscale par exemple). Imposer plus fortement les riches que les pauvres pour redistribuer les sommes collectées relève de la justice sociale, mais un impôt très progressif découragerait le travail et l'épargne lorsque l'effet de substitution l'emporte sur l'effet de revenu. Les impôts collectés risquent d'être plus faibles et donc les transferts reçus par les plus pauvres moins abondants. D'autres critiques vont pointer des risques potentiels, à commencer par le fait que certaines allocations pourraient dissuader la recherche d'un emploi (trappe à chômage) ou le maintien en activité (trappe à pauvreté / inactivité).

L'imposition optimale serait un système de prélèvements obligatoires qui maximiserait les recettes fiscales, tout en minimisant les désincitations à l'effort chez les contribuables.

Des politiques peuvent-être mises en place [par exemple : impôt(s) plus faible(s) et moins progressif(s)] pour augmenter l'incitation à travailler, mais elles risquent d'être moins efficaces pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

3. TD

Objectif: Montrez que selon la conception de la justice sociale retenue dans un pays, les choix en matière de fiscalité seront différents.

[Le professeur utilise les données du tableau du document 5 pour construire un exercice à faire réaliser par les élèves]

1. Rappelez ce qu'est la fiscalité.

[Réponse] Règles définissant les modalités des prélèvements fiscaux.

2. Rappelez ce qu'est un impôt.

[Réponse] Versement obligatoire à l'État ou une collectivité publique, effectué par les agents économiques, sans contrepartie immédiate et sans que ce versement soit affecté *a priori* au financement d'une dépense particulière.

3. Rappelez la distinction entre les objectifs de la redistribution horizontale et de la redistribution verticale.

[Réponse] L'objectif de la redistribution horizontale est de protéger les agents contre les risques sociaux alors que la redistribution verticale vise la réduction des inégalités de revenus primaires et de patrimoine.

4. Soit trois ménages ayant des revenus différents. Le ménage X dispose d'un revenu avant impôt de 50 000 euros annuel, le ménage Y de 100 000 euros et le ménage Z de 200 000 euros. Dans le cas d'un impôt proportionnel, le taux est le même quel que soit le revenu (soit 25%), dans le cas d'un impôt progressif, le taux s'accroît avec le montant du revenu et dans le cas d'un impôt dégressif, le taux diminue avec le montant du revenu. Dans cet exemple fictif, il existe trois taux d'imposition de 20%, 25% et 30% du revenu. Remplissez le tableau ci-dessous.

[Les réponses sont en italique dans le tableau]

Revenu annuel avant impôt (en €)	Ménage X : 50 000		
	Ménage Y : 100 000		
	Ménage Z : 200 000		
Mesure des inégalités de revenu avant impôt Calculez le multiplicateur entre le revenu avant impôt le plus élevé et le moins élevé	$200\ 000 / 50\ 000 = 4$ <i>Le revenu du ménage le plus riche (Z) est 4 fois supérieur à celui du moins aisé (X) avant impôt</i>		
Types d'imposition	Impôt progressif	Impôt proportionnel	Impôt dégressif
Pourcentage de l'impôt acquitté	<i>Ménage X : 20%</i>	<i>Ménage X : 25%</i>	<i>Ménage X : 30%</i>
	<i>Ménage Y : 25%</i>	<i>Ménage Y : 25%</i>	<i>Ménage Y : 25%</i>
	<i>Ménage Z : 30%</i>	<i>Ménage Z : 25%</i>	<i>Ménage Z : 20%</i>
Montant de l'impôt acquitté (en €)	<i>Ménage X : 10 000</i>	<i>Ménage X : 12 500</i>	<i>Ménage X : 15 000</i>
	<i>Ménage Y : 25 000</i>	<i>Ménage Y : 25 000</i>	<i>Ménage Y : 25 000</i>
	<i>Ménage Z : 60 000</i>	<i>Ménage Z : 50 000</i>	<i>Ménage Z : 40 000</i>
Montant du revenu après impôt (en €)	<i>Ménage X : 40 000</i>	<i>Ménage X : 37 500</i>	<i>Ménage X : 35 000</i>
	<i>Ménage Y : 75 000</i>	<i>Ménage Y : 75 000</i>	<i>Ménage Y : 75 000</i>
	<i>Ménage Z : 140 000</i>	<i>Ménage Z : 150 000</i>	<i>Ménage Z : 160 000</i>
Mesure des inégalités de revenu après impôt Calculez les coefficients multiplicateurs entre le revenu après impôt le plus élevé et le moins élevé pour chaque type d'imposition	$140\ 000 / 40\ 000 = 3,5$ <i>Le revenu du ménage le plus riche est 3,5 fois supérieur à celui du moins aisé après impôt.</i>	$150\ 000 / 37\ 500 = 4$ <i>Le revenu du ménage le plus riche est 4 fois supérieur à celui du moins aisé après impôt.</i>	$160\ 000 / 35\ 000 = 4,71$ <i>Le revenu du ménage le plus riche est 4,71 fois supérieur à celui du moins aisé après impôt.</i>
L'imposition a-t-elle permis une réduction des inégalités de revenus primaires ?	<i>Avec un impôt progressif, les inégalités ont diminué puisque l'écart de revenu entre le plus riche et le moins riche est moindre après impôt.</i>	<i>Avec un impôt proportionnel, les inégalités ne se sont pas réduites puisque l'écart de revenu entre le plus riche et le moins riche est identique avant et après impôt.</i>	<i>Avec un impôt dégressif, les inégalités ont augmenté puisque l'écart de revenu entre le plus riche et le moins riche est plus grand après impôt qu'avant.</i>

5. Quel ménage paie le montant le plus élevé d'impôt ?

[Réponse] Quel que soit le système d'imposition, le ménage le plus aisé paie le montant d'impôt le plus élevé.

6. Quel ménage consacre la plus grande partie de son revenu à payer l'impôt ?

[Réponse] Selon le système d'imposition, c'est le plus aisé (cas d'un système progressif) ou le moins aisé (cas du système dégressif) qui paie la proportion la plus élevée de son revenu.

7. Peut-on dire quel type d'imposition contribue le plus à la justice sociale dans une société donnée ?

[Réponse] Le choix du type d'imposition dépend de la conception de la justice sociale retenue dans chaque société. La définition de la justice sociale est relative, elle renvoie à ce qui paraît le plus équitable dans une société donnée en matière de répartition des richesses. Il faut d'abord définir le caractère juste ou injuste de certaines inégalités, qui dépend du type de conception de la justice à laquelle on se réfère, avant de pouvoir dire quel type d'imposition sera à privilégier.

8. Complétez les phrases suivantes en utilisant : progressif, proportionnel, dégressif.

[Réponses soulignées dans les phrases ci-dessous]

- S'il est juste que la fiscalité ne modifie pas les inégalités de revenus primaires, on opte pour un impôt proportionnel.
- S'il est juste de réduire les inégalités de situation, on opte pour un impôt progressif.
- S'il est juste que ceux qui ont les revenus primaires les plus élevés, parce que ce qu'ils sont considérés comme les plus méritants, payent moins d'impôt, on choisit un impôt dégressif.
- S'il est juste que chacun contribue dans la même proportion de son revenu, on choisit un impôt proportionnel.
- S'il est juste de faire payer les impôts en fonction des capacités contributives de chacun, on choisit un impôt progressif.
- S'il est juste de redistribuer les richesses et de réduire les inégalités de revenus primaires et de patrimoine, on choisit un impôt progressif.
- S'il est juste que l'impôt ait un taux qui croît lorsque l'assiette fiscale augmente, on choisit un impôt progressif.

9. A partir des articles 6 et 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, que peut-on en déduire sur le choix du type d'imposition mis en place en France?

Article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « *La Loi est l'expression de la volonté générale [...]. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. [...]* »

Article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.* »

[Réponse] L'article 6 stipule que tous les citoyens doivent être traités également, mais l'article 13, qui fait explicitement référence à la fiscalité, admet des modulations puisque l'effort fiscal doit croître avec l'importance des ressources (« *en raison de leurs facultés* »). D'ailleurs, depuis 1993, on considère en France que la progressivité de l'impôt a une valeur constitutionnelle. Lors d'une décision concernant l'adoption de la CSG en 1990, le Conseil constitutionnel a en effet considéré que ce principe se déduisait de l'article 13 de la Déclaration de 1789. Toutefois si le prélèvement doit croître avec les capacités contributives, il ne doit toutefois pas être manifestement disproportionné selon l'interprétation qu'a fait le Conseil constitutionnel le 16 août 2007 : « *l'exigence résultant de l'article 13 de la Déclaration de 1789 ne serait pas respectée si l'impôt revêtait un caractère confiscatoire ou faisait peser sur une catégorie de contribuables une charge excessive au regard de leurs facultés contributives* ».

[A retenir] Il existe plusieurs conceptions de la justice sociale. Par conséquent, s'interroger sur les politiques à mettre en œuvre pour l'atteindre, et notamment la politique fiscale, suppose de connaître la conception de la justice sociale retenue dans une société donnée. Pour la France, on considère que la justice sociale passe par une politique de redistribution verticale qui vise à réduire notamment les inégalités de revenus primaires et donc on admet l'utilité d'un impôt progressif, pour autant qu'il ne pénalise pas trop certains contribuables.

4. Évaluation (2 heures)

I Questionnaire à choix multiples

Ce type d'exercice permet un balayage des différents éléments du cours, y compris des connaissances qui ne sont pas au cœur des objectifs, mais qui ont pu être évoquées durant la séquence. Les questions, volontairement très simples pour la plupart, permettent de valoriser et de rassurer les élèves en difficulté. La notation doit être pensée de façon à décourager les élèves de répondre au hasard.

1. Les prestations sociales sont :
 - ~~prélevées sur les salaires des actifs pour financer leur protection sociale~~
 - versées aux ménages notamment par la sécurité sociale (chômage, maladie, vieillesse, allocations familiales)
2. Les minima sociaux tels que le RSA sont des prestations :
 - ~~contributives financées par des cotisations sociales~~
 - non contributives financées par l'impôt
3. Les prélèvements obligatoires comprennent :
 - ~~Les impôts~~
 - ~~Les cotisations sociales~~
 - Les impôts et les cotisations sociales
4. L'impôt proportionnel est un impôt dont le montant est fixé en appliquant à l'assiette fiscale (valeur imposée) :
 - un taux identique pour tous les contribuables
 - ~~un taux qui augmente avec l'augmentation de l'assiette fiscale~~
 - ~~un taux qui diminue avec l'augmentation de l'assiette fiscale~~
5. Un impôt est progressif :
 - lorsque les contribuables à haut revenu paient une fraction plus importante de leur revenu que les contribuables à faible revenu.
 - ~~lorsque les contribuables à haut revenu paient une fraction moins importante de leur revenu que les contribuables à faible revenu~~
6. Plus un transfert est progressif :
 - plus il modifie la distribution des niveaux de vie au profit des plus pauvres
 - ~~plus il modifie la distribution des niveaux de vie au profit des plus riches~~
7. Il y a réduction des inégalités de revenus par la redistribution si :
 - ~~L'écart inter décile (D9/D1) du revenu disponible est supérieur à celui du revenu primaire~~
 - L'écart inter décile (D9/D1) du revenu disponible est inférieur à celui du revenu primaire
 - ~~L'écart inter décile (D9/D1) du revenu disponible est identique à celui du revenu primaire~~
8. L'égalité des chances suppose :
 - ~~que tous les individus soient traités également par la loi~~
 - que tous les individus aient la même probabilité d'accès à toutes les positions sociales
 - ~~que toutes les inégalités économiques, sociales et culturelles aient disparues~~

II Mobilisation des connaissances

[Cette question pourrait être donnée dans le cadre d'un apprentissage de la partie 1 d'une épreuve composée, même si dans le cas présent ce n'est pas conforme à l'épreuve composée puisque la question porte sur le même champ et le même thème que le raisonnement.]

Distinguez l'assistance de l'assurance dans le système de protection sociale français.

L'assurance est un système dans lequel seuls ceux qui cotisent (les travailleurs et leurs ayants droit) sont couverts et qui donc financent la solidarité par le biais de cotisations sociales. Les

prestations (dites contributives) sont versées si le risque survient. Par contre, avec l'assistance, la protection sociale est offerte à tous, sans nécessité de contributions préalables, elle est donc financée par l'impôt. Les prestations dites non contributives sont versées à des membres de la société afin qu'ils disposent d'un minimum de ressources.

III Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire.

[Cette question pourrait être donnée dans le cadre d'un apprentissage de la partie 3 d'une épreuve composée, même si dans le cas présent ce n'est pas conforme à l'épreuve composée puisque le raisonnement porte sur le même champ et le même thème que la question de mobilisation de connaissances.]

À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez comment la fiscalité, en France, peut contribuer à diminuer les inégalités. *[La réponse ne sera pas entièrement rédigée pour être réalisable dans le temps imparti].*

[Les documents proposés aux élèves seront le 1 (sans les colonnes D1 et D10), le 3 en totalité et une partie du document 5 (lignes 10 à 13(hors tableau) et 21 (« il est parfois [...] ») à 32)]

Structure de la réponse

La fiscalité, définie comme l'ensemble des règles définissant les modalités des prélèvements obligatoires, est un moyen fondamental pour contribuer à diminuer les inégalités quand le choix est fait d'utiliser les prélèvements obligatoires de manière à ce qu'ils permettent de :

- Financer les dépenses publiques (au-delà des fonctions régaliennes) et notamment les services collectifs qui sont l'un des moyens les plus efficaces pour réduire les inégalités des chances d'accès à des services tels que l'éducation, la culture,...
- Financer la redistribution horizontale, pour la couverture de risques inégalement partagés et plus encore la redistribution verticale. Si la redistribution horizontale ne change pas la hiérarchie des revenus primaires, elle permet de réduire les inégalités entre individus de mêmes strates de revenus (actifs / inactifs, bien portants / malades, sans enfant / avec enfant...). Quant à la redistribution verticale, elle a pour objectifs de réduire les inégalités de revenus primaires et de patrimoines notamment grâce aux impôts progressifs et aux prestations progressives. Les impôts progressifs (IRPP, ISF) ainsi que les prestations sous conditions de ressources (RSA, minimum vieillesse...) financées par l'impôt sont des moyens utilisés en France par les pouvoirs publics pour réduire les inégalités de revenus primaires.
- Modifier les comportements des agents grâce à des incitations visant à avantager les moins bien dotés en ressources monétaires, en niveau de diplômes... ou les personnes qui subissent des discriminations et avec des pénalités pour ceux qui contribuent aux discriminations.

La fiscalité, quand elle est constituée d'impôts progressifs, qu'elle finance des services collectifs accessibles à tous et prioritairement à ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles et des prestations progressives, permet de contribuer à la réduction des inégalités.

5. Bibliographie indicative

Pour le professeur :

Les ouvrages sur les politiques publiques sont nombreux ; citons par exemple :

- Benassy – Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry, *Politique économique*, De Boeck, 2011.
- Bozio A. Grenet J. (Dir.), *Economie des politiques publiques*, La Découverte, 2010.
- Cahuc P., Cette G., Zylberberg A., *Salaires minimum et bas revenus, Comment concilier justice sociale et efficacité économique ?*, Documentation Française, 2008.
- Esping-Andersen G., *Trois leçons sur l'Etat-Providence*, Seuil, 2008.

- Forsé M., Galland O. (Dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Armand Colin, 2011.
- Landais C., Piketty T., *Pour une révolution fiscale*, Seuil, 2011.
- Perret B., *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, 2009.
- Stiglitz J. E., *Principes d'économie moderne*, De Boeck université, troisième édition, 2010.
- *Quelle fiscalité pour demain ?*, Problèmes économiques, n° 3039, 2012.

Pour le professeur et pour les élèves (choix spécifique d'articles) :

- *Fiscalité : à l'aube d'une révolution ?*, Cahiers français n° 373, La Documentation Française, 2013 [Articles tels que : « *La taxe à 75% est-elle optimale ?* », « *Faut-il fiscaliser le financement de la protection sociale ?* »].
- Le modèle social français, Cahiers français n° 330, La Documentation Française, 2006 [articles tels que : « *Les différents types de l'État-providence* », « *Le système français de protection sociale : architecture et évolutions* », « *Le système de protection sociale face à l'exclusion* »].
- Réforme fiscale : quels enjeux?, *Regards sur l'actualité*, n° 375, La Documentation Française, 2012.
- *Justice sociale et action publique*, Problèmes politiques et sociaux, n° 949-950, Documentation Française, 2008.

2.4 Exemple de bonne copie

I – INTRODUCTION PEDAGOGIQUE

1) Situation dans le programme

Ce thème se situe dans le premier regard croisé du programme de Terminale intitulé « Inégalités et justice sociale ». Il s'intègre dans le deuxième chapitre de ce regard croisé : « Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? »

Le chapitre précédent a permis de décrire les différents types d'inégalités économiques et sociales et de montrer leur caractère cumulatif. Ce chapitre vise donc à définir plus précisément ce qu'on entend par « justice sociale » et comment les pouvoirs publics peuvent y contribuer. Le thème du dossier arrive en deuxième partie du chapitre. Auparavant, nous avons donc défini les différentes formes d'égalité (des chances, des droits et des situations) et fait la distinction avec la notion d'équité (sans les opposer). Les indications complémentaires précisent qu'il faut décrire les moyens dont dispose l'Etat mais aussi montrer les contraintes auquel il est soumis.

2) Pré-requis

Ce thème intervient en toute fin du cycle terminale. Les pré-requis sont donc nombreux et il s'agira de les remobiliser pour préparer les élèves au baccalauréat. En première, le thème d'économie « Régulation et grands déséquilibres macroéconomiques » a déjà été abordé. Les fonctions de l'Etat (notamment la fonction de répartition qui nous intéresse ici) sont connues. Le chapitre sur le budget de l'Etat a donné l'occasion de définir les notions de prélèvements obligatoires, dépenses publiques, déficit et dette publique. En terminale, les notions de désaffiliation et d'exclusion ont été abordées dans le chapitre sur le lien social et pourront être remobilisées pour justifier l'intervention de l'Etat. Surtout, le chapitre précédent a défini les inégalités économiques et sociales et a donné des méthodes pour les mesurer : l'utilisation des

quantiles, déciles, écarts inter-quantiles et la courbe de Lorenz qui font partie des savoir-faire au programme. Enfin, le début du chapitre a été l'occasion de définir l'égalité des droits, des chances et des situations et de comparer cette notion avec celle d'équité. La notion de justice sociale a donc été abordée (on aura pu notamment évoquer la théorie de Rawls).

3) Objectifs

L'objectif de la séance de cours et de TD est de répondre à la problématique suivante : les moyens utilisés par l'Etat pour contribuer à la justice sociale sont-ils efficaces ?

L'élève devra donc être capable de remobiliser ses connaissances antérieures et de les compléter pour connaître la panoplie des moyens dont dispose l'Etat pour contribuer à la justice sociale. Pour cela, il devra :

- définir les notions essentielles du programme : redistribution, assurance/assistance, services collectifs, discrimination, prestations/cotisations sociales ;
- savoir évaluer le caractère redistributif ou pas de chaque type de prélèvement obligatoire et de prestation sociale ;
- expliquer les effets pervers qui réduisent l'efficacité des politiques en faveur de la justice sociale ;
- s'interroger sur la notion même de justice sociale ;
- mobiliser pour cela des savoir-faire tels que les rapports inter-déciles, le calcul et l'interprétation de pourcentages, la différence entre une corrélation et une causalité.

4) L'articulation cours/TD

Le TD sera réalisé en amont du cours. Il importe en effet d'aider au préalable les élèves à remobiliser leurs connaissances sur le thème, dont un certain nombre remontent au programme de première. Ce sera aussi l'occasion de faire un travail de groupe donnant plus d'opportunités d'expression de la part des élèves sur la notion de justice sociale afin de montrer l'intérêt de chercher à y contribuer (et donc l'intérêt du cours). Le cours répondra à la problématique. Nous nous appuierons sur les notions revues en TD pour récapituler les différents moyens de l'Etat pour contribuer à la justice sociale mais nous passerons cette fois plus de temps à nous interroger sur leur efficacité.

5) Présentation des documents

Présentation des documents	Utilisation
<p><u>Doc 1</u> : Tableau statistique extrait de « La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis 20 ans », Portrait social (2011). Auteurs : Cazenave, Duval, Eidelman, Langumier, Vicard (INSEE).</p> <p>⇒ Montant du revenu avant redistribution, des principaux prélèvements et prestations et du revenu disponible par unités de consommation et pour différents fractiles de niveau de vie avant redistribution ;</p> <p>⇒ Taux de redistribution permettant de mesurer les effets de la redistribution sur chaque fractile.</p>	Utilisation en entier pour le TD
<p><u>Doc 2</u> : Texte extrait de « Redistribution et désincitation » (2009) de Guibet Lafaye.</p> <p>⇒ Présentation rapide du système de redistribution (1^{er} paragraphe)</p> <p>⇒ Explication des critiques de ce système, notamment de ces effets désincitatifs = théorie d'Okun (paragraphe 2 et 3);</p> <p>⇒ Limites de ces critiques, à partir des notions d'effet de revenu et de substitution (fin du texte)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation pour le professeur ; • paragraphe 2 pour le cours • pour le cours
<p><u>Doc 3</u> : Tableau statistique extrait d'une parution de l'INSEE : « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie » (2008).</p> <p>⇒ Part des différents prélèvements, prestations et transferts en nature dans le</p>	Pour l'évaluation.

revenu final ; ⇒ Leur contribution à la baisse des inégalités ; rôle redistributif des transferts en nature ; régressivité des impôts indirects.	
<u>Doc 4</u> : Texte extrait d'un article des Cahiers français intitulé « Réduire les inégalités : comment et pourquoi ? » de H. Périer (2009). ⇒ Définition des notions de discrimination et de discrimination positive ; ⇒ Exemples de discriminations positives en France (ZEP, contrats aidés, conventions Sciences-po, loi sur la parité en politique).	Pour le cours en entier.
<u>Doc 5</u> : Texte extrait des « Principes de l'économie » de Mankiw et Taylor (2011). ⇒ Présentation du principe des trois impôts (progressif, régressif, proportionnel) à l'aide d'un exemple chiffré ; ⇒ Réflexion sur ce qu'est un impôt juste avec la conclusion que cela relève plus d'une conception personnelle.	Utilisation du tableau et du dernier paragraphe pour le TD. Le reste pour le professeur.
<u>Doc 6</u> : Graphique publié par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en mai 2012. ⇒ Evolution du déficit et de la dette publique en % du PIB entre 2001 et 2015 (prévisions) ; ⇒ Lien avec le programme de stabilité européen (contrainte européenne).	Non distribué aux élèves mais projeté pour introduire le cours.
<u>Doc 7</u> : Texte extrait de la « Sociologie du système éducatif » de F. Dubet (2009). ⇒ Illustration des trois formes d'égalité (d'accès, des chances et des situations) à partir de l'exemple de l'école.	Pour le professeur Ce document correspond plus aux notions déjà étudiées avant ce cours.
<u>Doc 8</u> : Texte extrait de « Le nouvel âge de la solidarité » de N. Duvaux (2012). ⇒ Effets pervers des aides aux plus démunis : enfermement dans un « statut de pauvre » ; effets de seuil ; mise à distance, méfiance.	En entier pour le cours.

II – PROJET DE TD

Le TD intervient en amont du cours pour remobiliser les acquis qui peuvent sembler lointains (notamment ceux de première) et préparer le cours en s'interrogeant sur le lien entre justice sociale et redistribution. Le premier exercice, qui fait appel à des savoirs et savoir-faire déjà connus, sera préparé par les élèves à la maison. Ils pourront ainsi revoir leur cours de première et faire des recherches sur internet.

Le deuxième exercice apportera des notions nouvelles importantes (impôts proportionnel, progressifs, régressifs) pour la suite du cours et pourra être l'objet en petits groupes.

Exercice 1 – À préparer à la maison

Document 1

1/ Rappelez les définitions des notions suivantes :

- Redistribution
- Prélèvement obligatoire
- Cotisations sociales
- Prestations sociales
- Revenu disponible

Réponse :

- Transfert de revenus entre les individus afin de réduire les écarts de revenu (redistribution verticale) ou de les couvrir contre certains « risques » sociaux (redistribution horizontale) ;
- Impôts et cotisations sociales versés par les ménages et les entreprises à l'État et à la Sécurité sociale ;
- Part du salaire super-brut versée par les employeurs (cotisations patronales) et les salariés (cotisations salariales) aux organismes de sécurité sociale.

- d. Revenus de transfert versés aux ménages en fonction de leurs revenus et de leur situation face à certains risques sociaux. Certaines sont contributives (il faut avoir cotisé pour y avoir droit – Ex. allocations chômage, retraites). D'autres sont non contributives (ex. RSA, minima sociaux).
- e. Revenu restant aux ménages après redistribution et leur servant à consommer ou épargner = revenus primaires + revenus de transfert – prélèvements obligatoires.

2/ Recherchez sur internet des informations sur :

- La prime pour l'emploi
- Le RSA « activité » et « socle »
- Taxe d'habitation
- Impôts directs

Réponse :

- PPE créée en 1998 = crédit d'impôt pour les travailleurs gagnant entre 0,3 et smic. Doit fusionner avec le RSA.
- RSA « activité » = complément de revenu versé aux travailleurs dont le niveau de vie (qui tient compte de la taille de leur ménage) n'atteint pas le seuil de pauvreté (60% du revenu médian).
RSA « socle » = versé à tous ceux dont le niveau de vie n'atteint pas le seuil de pauvreté. Créé en 2009 pour remplacer le RMI - > 483 € au 1^{er} janvier 2013.
- Taxe d'habitation = impôt local variant en fonction de la taille des logements et de leur localisation et payée par ceux qui vivent dans un logement (propriétaires au locataire).
- Impôts directs = prélevés directement aux ménages par opposition aux impôts indirects qui sont payés lors d'un acte de consommation par exemple.
Principaux impôts directs = impôt sur le revenu, ISF
Principaux impôts indirects = TVA, TIPP...

3/ Calculer le rapport inter-décile du revenu/U.C. avant et après redistribution et faites une phrase avec vos résultats.

Réponse : avant $D9/D1 = 69654/4332 \approx 17$ - après $D9/D1 = 55270/10073 \approx 5,5$

Avant redistribution, le revenu par unité de consommation des 10 % les plus riches était au moins 17 fois plus élevé que celui de 10 % les moins riches en 2010. Il n'est plus que 5,5 fois plus élevé après redistribution.

/!\ Rappel aux élèves la notion d'unité de consommation

1^{er} adulte = 1 => notion de niveau de vie

Les autres adultes = 0,5

Les enfants < 14 ans = 0,3

4/ Calculer la part des prélèvements obligatoires et des prestations sociales dans le revenu par U.C. du 1^{er} et du dernier décile avant redistribution.

Réponse : P.O. -> D1 : 217/4332 PS -> D1 : 5959/4332

D2 : 1500/69654 D2 : 616/69654

5/ Interprétez les résultats de la dernière ligne du tableau

Réponse : Le revenu disponible des ménages du premier décile par U.C. était supérieur de 132 % avec leur revenu avant redistribution (soit 2,3 fois plus élevé) alors que celui du dernier décile avait baissé de 20,7 % après redistribution.

6/ Analysez : à l'aide des réponses aux questions précédentes, pouvez-vous dire que les prélèvements et prestations sont redistributifs en France ?

Réponse : oui, car le revenu des plus pauvres a fortement augmenté alors que celui des plus riches a baissé (Q. 5), ce qui se traduit par une division par 3 du rapport interdécile après redistribution (Q. 3).

Nuance : les prélèvements obligatoires sont moins redistributifs que les prestations sociales (Q. 4).

Exercice 2 – par petits groupes de 3 à 4 élèves

Document 5 : seulement le tableau et le dernier paragraphe, le professeur aura pris soin d'effacer les résultats des colonnes « pourcentage de revenu ».

1/ Calculer le pourcentage du revenu auquel correspond chaque type d'impôt à chaque niveau de revenu.

2/ En déduire la définition d'un impôt proportionnel, progressif et dégressif et illustrez-les.

Réponse : le professeur utilisera la suite du texte non distribuée aux élèves pour faire la correction.

Illustrations : TVA régressive (le professeur peut apporter un exemple chiffré), cotisations sociales proportionnelles et impôt sur le revenu progressif (le professeur peut donner aux élèves ou projeter le barème en vigueur de l'impôt sur le revenu).

3/ Débatte : discuter entre vous de la réponse que vous donneriez aux questions posées par l'auteur en fin de texte sur le cas de M. Dupont et Mme Martin. Notez dans un tableau vos différents arguments.

⇒ Il s'agira de faire émerger des notions telles que celles de mérite/meritocratie (notion au programme), mais aussi d'inégalité dans les capacités (le professeur pourra faire référence à la théorie de Sen) et de solidarité.

⇒ Ces notions pourront être récapitulées en fin de TD en guise de conclusion construite par les élèves (le but n'étant pas de donner une réponse formatée à la question posée mais d'encourager l'expression des élèves).

III- PROJET DE COURS

Le cours intervient à la suite du TD. Il s'agit de reprendre les principaux moyens à disposition des pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale, en complétant ceux qui ont été vus en TD. Mais il faudra surtout cette fois s'interroger sur leur efficacité, c'est-à-dire leur capacité à redistribuer les revenus de façon juste et à moindre coût.

En début de chapitre, le professeur a déjà distribué aux élèves le plan de tout le chapitre, ainsi que l'extrait du programme qui correspond et un dossier documentaire. Les élèves ont donc avec eux les trois documents qui seront étudiés et auront déjà préparé les réponses aux questions à l'avance.

Introduction

Une des trois fonctions de l'Etat étudiées en première est celle de répartition, et cette fonction vise à amener la société vers un idéal de justice sociale. Nous avons vu que cet idéal est très subjectif et qu'il dépend des valeurs propres à chaque pays et à chaque individu. Certains vont considérer comme juste une société qui permet l'égalité des chances, d'autres penseront qu'il faut tendre le plus souvent vers une égalité des situations en réduisant les inégalités même si elles découlent de différences de mérite, le mérité étant lui-même très difficile à définir.

L'Etat français reste un des Etats où la redistribution est importante pour atteindre le fameux « idéal républicain ». Ainsi, le taux de prélèvements obligatoires atteint 42% du PIB

aujourd'hui au lieu de 23% aux Etats-Unis par exemple. Seuls les pays scandinaves ont des taux de prélèvements supérieurs à la France. Et les prestations sociales représentent 36% du revenu du premier décile. Le revenu après redistribution du premier décile est 2.3 fois plus important qu'avant redistribution alors que celui du dernier décile lui, est inférieur de 20% (voir TD).

Pourtant la question de l'efficacité du système de redistribution français se pose : la redistribution coûte cher et la France, comme les autres pays de l'Union européenne, s'est engagée à réduire son déficit et sa dette publics.

→ Le professeur projette le document 6 et demande aux élèves de rappeler ce que sont la dette et le déficit publics. Puis il demande à un élève de faire une phrase avec les données de 2011 et interroge la classe sur les enseignements qu'on peut tirer de ce graphique. Il s'agit d'introduire la notion de contrainte budgétaire pour montrer que des instruments efficaces sont ceux qui atteignent leurs objectifs à moindre coût.

Nous pouvons donc nous poser la question de l'efficacité de la politique de redistribution française : permet-elle à moindre coût de contribuer à la justice sociale ?

Pour répondre à cette question, nous distinguerons trois des principaux instruments de l'Etat en matière de redistribution et nous interrogerons à chaque fois sur leur efficacité : les prélèvements obligatoires, les prestations sociales et la lutte contre les discriminations.

A- Les prélèvements obligatoires sont-ils efficaces ?

1/ Prélèvements obligatoires et redistribution

Question préalable : à l'aide du TD et de vos connaissances personnelles, récapitulez dans un tableau les différents types de prélèvements obligatoires et leur définition, précisez s'ils sont progressifs, régressifs ou proportionnels.

Le professeur laisse un peu de temps aux élèves pour réfléchir à la question seuls ou à deux. Puis un élève va au tableau pour répondre à la question à l'aide de ses camarades.

A retenir :

	Définition	Local ou national	Progressif, régressif ou proportionnel ?
Cotisations sociales	VOIR TD	National	Proportionnel
Impôts directs			
- Impôt sur le revenu		National	Progressif
- Taxe d'habitation/ foncière		Local	Selon logement
- ISF		National	Progressif
Impôts indirects			
- TVA		National	Régressif
- TIPP		national	Régressif

2/ Prélèvements obligatoires et désincitation

Document 2 (2^{ème} paragraphe)

- 1- Quelles sont les « distorsions et effets pervers » induits par la redistribution ?
- 2- A l'aide d'un schéma de causalité, montrez comment égalité et efficacité peuvent être incompatibles (prenez comme point de départ une augmentation des prélèvements obligatoires des plus riches.)

A retenir :

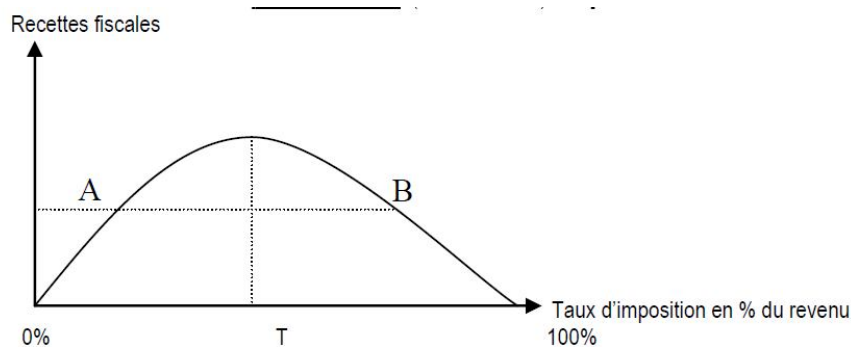
Dans une perspective néoclassique, l'allocation des ressources est optimale si les facteurs de production sont rémunérés à leur productivité marginale. Or la redistribution déconnecte les revenus des individus de leur productivité, ce qui peut entraîner une démotivation des

travailleurs et ne plus les inciter à être aussi productifs (pour les plus performants) ou à faire des efforts (pour les moins performants) (question 1)

Conséquence :

Augmentation de l'impôt des plus riches → désincitation au travail → diminution de l'offre de travail des plus productifs → baisse de la productivité et des revenus des plus riches → diminution des recettes fiscales → impossibilité de redistribuer des revenus.

Cet effet pervers a été mis en évidence par Arthur Laffer, connu pour avoir dessiné sur la nappe d'une table de restaurant ce que l'on appelle aujourd'hui la courbe de Laffer :



Il montre qu'à partir d'un certain taux d'imposition les recettes fiscales diminuent car les effets désincitatifs sont trop importants. Illustration avec Depardieu.

Remarque : on pourra donner l'exemple de la réforme fiscale russe en 2001 qui a conduit à diminuer les taux d'imposition et s'est traduite par une hausse des recettes fiscales. Mais corrélation ou causalité ?

Document 2 (dernier paragraphe) :

- 1- Le salaire est-il la seule motivation du travailleur ?
- 2- Distinguez effet prix et effet de substitution en imaginant que les parents chez qui vous faites du baby-sitting diminuent votre salaire.

Retenir : reprendre le texte

B) Les prestations sociales

1) Prestations sociales et redistribution.

Faire le même travail que pour les prélèvements obligatoires, à l'aide du TD et des connaissances.

Retenir :	Définition	Exemples	Effets sur la redistribution
Prestations sociales contributives = ASSURANCE	Voir TD	Retraites Santé Allocation chômage	Proportionnelles aux revenus antérieurs, donc peu redistributives. Proportionnelles aux dépenses de santé plus importantes dans les milieux favorisés, donc peu redistributives Redistributives
Prestations sociales non contributives = ASSISTANCE	Voir TD	CMU, RSA, minimas sociaux	Redistributifs

En plus des prestations sociales monétaires, la redistribution peut aussi s'effectuer à l'aide de prestations sociales en nature (les services collectifs d'éducation, de santé ou logement social). Des études ont montré qu'elles correspondaient aujourd'hui à près du tiers du revenu disponible des ménages. (Notion de revenu disponible ajusté)

2) Les effets pervers de l'assistance

Document 8

- 1) Rappelez la distinction entre assistance et assurance.
- 2) Pourquoi l'assistance aux pauvres est-elle accusée 'd'organiser la pauvreté' ?
- 3) Pourquoi risque-t-elle de provoquer des 'effets de seuil' ?
- 4) Montrez que l'assistance peut conduire à une forme de stigmatisation des pauvres.
- 5) En quoi le RSA est-il une réponse à ces problèmes ?

Retenir :

Q1 : L'assistance est le système qui permet aux plus démunis de subvenir à leurs besoins sans contribution préalable. Il est financé par les impôts. L'assurance est le système qui permet d'obtenir des prestations à condition d'avoir préalablement cotisé. Certains systèmes d'assurance sont obligatoires (assurance maladie), d'autres facultatifs (complémentaire santé). Aujourd'hui, en plus des cotisations sociales, des impôts tels que la CSG financent ce système.

Q2 : L'assistance aux pauvres est accusée d'enfermer les plus démunis dans un statut de pauvre dont il est difficile de sortir. Elle peut entraîner un processus de désaffiliation tel qu'il a été décrit par Robert Castel (voir chapitre sur le lien social).

Q3. Les effets de seuil désignent les paliers de revenu qui font passer d'un statut à un autre, pas toujours plus intéressant. Ainsi, dans un couple mono-actif dont le seul actif du foyer sort du dispositif RSA car il a un emploi au SMIC à temps plein, le taux marginal d'imposition est de 70% : cela signifie que le ménage ne perçoit réellement que 30% du revenu supplémentaire généré par l'augmentation de son activité, ce qui peut être désincitatif.

Q4. Les termes de « mise à distance », de « méfiance », de « comportement de rejet » employés par l'auteur montrent que les bénéficiaires de l'assistance sont stigmatisés. Bénéficiaire du RSA est un « attribut jetant un discrédit profond sur celui qui le porte », pour reprendre la définition d'un stigmaté par Erving Goffman. Le risque est, là encore, d'enfermer les plus démunis dans un « statut de pauvre » et de les empêcher ainsi de sortir de la pauvreté. On peut discuter du cercle vicieux pauvreté/perte de confiance.

C) La lutte contre les discriminations

Document 4

- 1) Qu'est-ce qu'une discrimination ?
- 2) Montrez le lien entre discrimination et inégalité.
- 3) Qu'est-ce que la discrimination positive ?
- 4) La discrimination positive peut-elle avoir des effets pervers ?

Retenir

Q1. La discrimination est une inégalité qu'aucune différence de mérite ne justifie mais qui s'explique par des différences objectives de genre, de couleur de peau, de lieu d'habitation.

Q2. La discrimination et les inégalités constituent un cercle vicieux.

Q3. Reprendre le texte et illustrer.

Q4 : Effets pervers possibles : la stigmatisation

Exemple : remis en question aujourd'hui des ZEP ou perception différente des élève ayant eu le concours de l'IEP de Paris par convention ZEP ou moindre mérite supposé des femmes en politique.

IV. Evaluation (1 heure, notée sur 20)

L'évaluation a pour but de vérifier les connaissances des élèves et leur maîtrise de savoir-faire et mécanismes vus en cours et TD, afin de préparer une épreuve type bac qui pourra être réalisée juste après sur tout le regard croisé « inégalité et justice sociale ».

Elle s'appuie sur le document 3 du dossier.

1) Rappelez les définitions des notions suivantes (5 points)

- Prélèvements
- Prestations
- Transferts en nature
- Impôts indirects
- Minima sociaux.

2) Donnez la signification des données entourées (2 points)

Les données : - 15,4 et 17,7

Les prélèvements obligatoires représentaient 15,4% du revenu final par unité de consommation des ménages, et ils ont contribué pour 17,5% à la réduction des inégalités de niveau de vie initial en 2006 selon l'INSEE en France.

3) Quels sont les prestations sociales et les prélèvements les plus redistributifs ? Justifiez avec des données. (3 points)

Les prestations en nature sont fortement redistributives (contribution à la réduction des inégalités de 69%). Les prestations monétaires sont plus redistributives que les prélèvements (32, 17,5).

4) Analysez les effets pervers que peuvent induire les politiques en faveur de la justice sociale (10 points).

- Effets désincitatifs, utilisation de la courbe de Laffer.
- Risque de trappe à pauvreté, effet de seuil.
- Risque d'enfermement et de stigmatisation dû à la politique d'assistance et de lutte contre les discriminations.

V- Bibliographie

Pour le professeur

Rapport Cahuc, Cette & Zylberberg, « salaire minimum et revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ? » (2008)

Rapport qui montre les effets pervers d'une hausse du salaire minimum et décrit l'intérêt et les limites des différentes prestations non contributives, ce qui peut être très utiles pour le cours.

Chanchole & Lalanne : *Photographie du système socio-fiscal et de sa progressivité*, 2011.

Les auteurs passent en revue les différentes prestations et prélèvements obligatoires et s'interrogent sur les effets redistributifs de chacun.

Pour les élèves

On peut ouvrir la réflexion sur l'idée d'un revenu minimum d'existence ou d'une déconnection des revenus du travail à partir d'ouvrages de Van Parijs comme *L'allocation universelle* (2005) ou d'André Gorz.

III - Epreuve orale de leçon

Jury : Sophie Harnay, Daniel Fleutôt, Marc Montoussé, Philippe Vitale

Rapporteur : Marc Montoussé

3.1. Bilan statistique

Agrégation interne

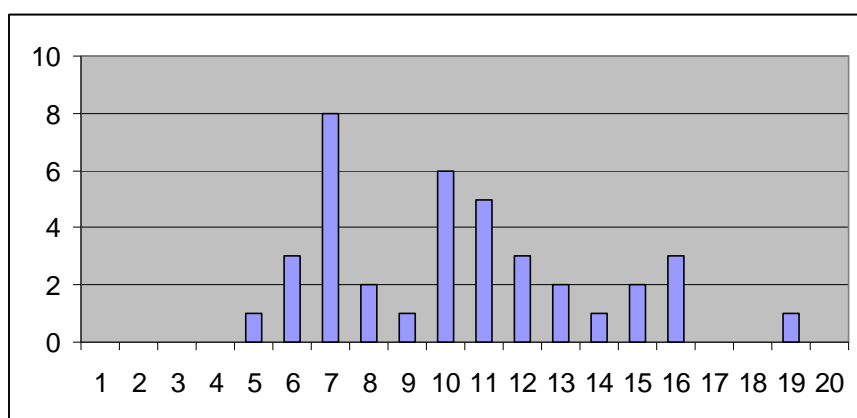
Nombre de candidats admissibles : 38

Nombre de candidats présents : 38

Moyenne des candidats présents : 10,32 (9,97 en 2012)

Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 : 15

Distribution des notes :



Nombre de candidats admis : 17

Moyenne des candidats admis : 13,18 (11,53 en 2012).

Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAERPA)

Nombre de candidats admissibles : 8

Nombre de candidats présents : 8

Moyenne des candidats présents : 9,13 (8,50 en 2012)

Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 : 3

Nombre de candidats admis : 5

Moyenne des candidats admis : 10,75

3.2. Liste des sujets

→ Dominante économie

Quelles sont les frontières de la firme ?

Le modèle de la gestion des entreprises est-il transposable aux organisations publiques ?

Faut-il réglementer les salaires ?

Chômage structurel et politiques de l'emploi

Pourquoi réglementer les banques ?

Banques centrales et stabilité financière
Le rôle du crédit dans l'économie
Crise économique et commerce international
Concurrence et efficacité économique
La régulation des industries de réseaux
Institutions, croissance et développement
Existe-t-il un niveau optimal de dette publique ?
Quelle régulation conjoncturelle pour la zone-euro ?
Le financement de la recherche et développement
Asymétries d'information et efficacité du marché
Les fondements de la politique industrielle hier et aujourd'hui
La politique économique, un instrument de lutte contre les délocalisations ?
Droit de propriété intellectuelle et innovation
Les déterminants de la compétitivité
Le rôle des prix en économie
Endettement et inflation
Le protectionnisme est-il dépassé ?
Monnaie et stabilité économique

→ **Dominante sociologie**

Peut-on parler d'une « société des individus » ?
Inégalités scolaires et justice sociale.
La sociologie peut-elle être objective ?
Les classes moyennes sont-elles en crise ?
Reproduction sociale et déterminisme.
Homogamie et endogamie : des concepts caducs ?
Sociologie et opinion publique.
La théorie de la reproduction et l'individualisme méthodologique : deux paradigmes opposés ?
Le modèle de la citoyenneté à la française est-il en crise ?
Individualisme méthodologique et phénomène social.
Le genre : un concept sociologique ?
La famille est-elle toujours une instance de socialisation ?
Immigration, un fait social ?
Classement et déclassement en sociologie.
Individualisme et société.
Le travail est-il en voie de disparition ?
L'âge, un critère social pertinent ?
Mouvements sociaux et changement social.
L'insécurité sociale.
Entreprise et sociologie.
Qu'est-ce qu'une génération ?
Normes juridiques et normes sociales.
Culture, cultures.
Fragmentations spatiales, fragmentations sociales

3.3. Commentaires et recommandations

Commentaires

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des différents candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques faites dans les derniers rapports conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

L'entretien a pour objectif de permettre aux candidats de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en liaison avec le sujet. D'autres questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents champs : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale.

Les sujets posés sont de difficulté inégale, au moins en apparence. Comme les années précédentes, le jury a tenu à préserver une grande variété de thématiques et de formulations de sujets pour pouvoir tester l'ensemble des compétences potentiellement attendues. Mais, il va de soi qu'il a été tenu compte dans les attentes et les niveaux d'exigence de la complexité et de la difficulté des problèmes à traiter. Il convient donc de rappeler que les qualités attendues de la leçon correspondent aux standards universitaires et que les candidats ne sauraient se contenter de reproduire, telle quelle, une leçon de classe de première ou terminale.

Les candidats ont quasiment tous satisfait aux exigences formelles de l'exercice : exposé de 25 à 30 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré. En revanche, tous les candidats n'ont pas fait preuve à la fois d'originalité dans la construction de leur problématique et dans leur manière de traiter le sujet et n'ont pas su apporter la démonstration d'une parfaite maîtrise scientifique des contenus.

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des prestations qui présentaient un ou plusieurs des défauts suivants :

- une erreur de cadrage du sujet, soit que le candidat n'aborde pas l'une des dimensions importantes du sujet, soit qu'il traite un autre sujet bien plus large ou connexe ;
- l'absence de problématique réelle ; de nombreux exposés sont restés très descriptifs ;
- des contre-sens importants sur la pensée des auteurs cités ou des défauts de cohérence dans l'argumentation.

Par ailleurs, certains exposés se sont réduits à la présentation superficielle d'une liste d'auteurs et d'analyses qui n'étaient pas maîtrisés comme ont pu le montrer les questions posées lors de l'entretien. Mieux vaut ne mobiliser que quelques auteurs bien choisis et connus du candidat que de chercher à faire illusion.

Le jury a particulièrement regretté les lacunes de certains candidats en microéconomie. Il n'est pas admissible qu'un candidat à un concours de très haut niveau comme l'agrégation ne sache pas tracer une courbe de coût marginal.

Conseils pour la préparation de l'épreuve de leçon

Il faut d'abord attacher la plus grande importance à l'introduction qui permet au jury de s'assurer que la problématique d'ensemble du sujet a été comprise et que l'exposé en couvre tout le périmètre. Il importe donc d'indiquer clairement comment on a compris le sujet, le

cadrage que l'on en fait, la délimitation de son champ et surtout les principaux enjeux qui seront privilégiés. Il est conseillé de projeter le plan (des transparents sont disponibles lors de la préparation).

Le candidat doit faire un effort de réflexion personnelle. Il s'agit aussi de maîtriser parfaitement les notions fondamentales des programmes de sciences économiques et sociales au lycée, de parfaire sa culture générale, notamment en histoire, et d'approfondir ses connaissances en économie, notamment en microéconomie, en sociologie et en sciences politiques. Les ouvrages les plus fondamentaux des « grands auteurs » doivent être lus. Il faut aussi se tenir au courant des évolutions scientifiques en économie et en sociologie, en lisant régulièrement des revues de vulgarisation de qualité et des ouvrages synthétiques. Le jury conseille aux candidats de travailler sur de bons manuels universitaires bien actualisés et qui permettent de s'initier à la rigueur des raisonnements. Les principaux faits retraçant la dynamique de l'économie mondiale et les transformations du champ social doivent être connus. Le candidat doit être capable de donner quelques ordres de grandeur (PIB, taux d'épargne, taux d'ouverture...).

Les questions posées lors de l'entretien sont volontairement variées de manière à évaluer les candidats sur différents registres. Elles sont de difficultés graduées afin que le jury soit en mesure d'étalonner les prestations. Le jury ne s'attend pas à ce que le candidat réponde à toutes les questions. Il teste les connaissances, mais aussi la capacité à réagir ou à argumenter de manière cohérente. Mieux vaut avouer une ignorance plutôt que de chercher à esquiver une question par des procédés rhétoriques. Il est aussi conseillé de répondre directement et précisément aux questions ; il faut être synthétique.

IV- Epreuve orale de commentaire d'un dossier

Jury : Michèle Le Bras, Sandrine Leloup, Marc Pelletier, Denis Ravaille, Gilles Renouard

Rapporteurs : Marc Pelletier, Michèle Lebras et Denis Ravaille

4.1. Bilan statistique

Agrégation interne

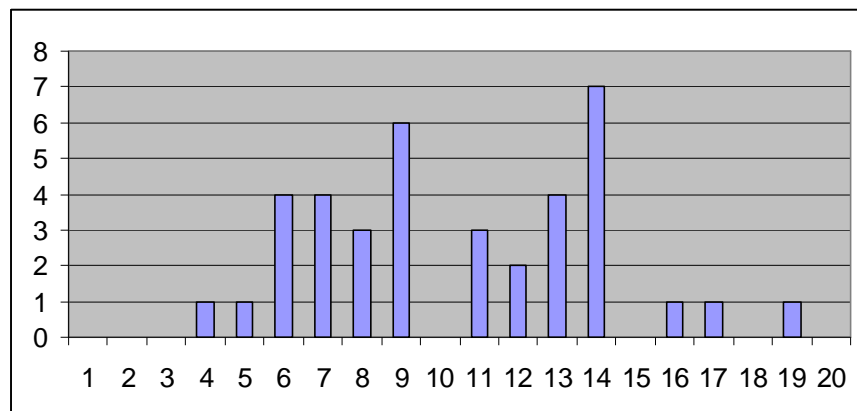
Nombre de candidats admissibles : 38

Nombre de candidats présents : 38

Moyenne des candidats présents : 10,47 (10,03 en 2012)

Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 : 19

Distribution des notes :



Nombre de candidats admis : 17

Moyenne des candidats admis : 12,59.

CAERPA

Nombre de candidats admissibles : 8

Nombre de candidats présents : 8

Moyenne des candidats présents : 10,26 (8,25 en 2012)

Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 : 2

Nombre de candidats admis : 4

Moyenne des candidats admis : 11

4.2. Commentaires et recommandations

Rappels des modalités de l'épreuve

Cette épreuve de commentaire d'un dossier est régie par l'article 5 de l'Arrêté du 06 janvier 2011 publié au *Journal Officiel* n°0023 du 28 janvier 2011 portant sur les modalités des

épreuves orales d'admission de la section sciences économiques et sociales du concours interne de l'agrégation.

« Le dossier, proposé par le jury au candidat, est constitué d'un ou plusieurs documents portant sur les programmes de sciences économiques et sociales des classes de seconde, première ES et terminale ES.

Le dossier est à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique. Il est à dominante sociologique et/ou science politique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique.

Le dossier comporte des données quantitatives (tableaux, graphiques, etc.) et inclut une ou deux questions d'ordre mathématique ou statistique.

Le candidat ne dispose d'aucun document autre que ceux inclus au dossier. Seule l'utilisation d'une calculatrice fournie par le jury est autorisée.

Durée de la préparation : trois heures ;

Durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes [exposé : quinze minutes ; interrogation sur les données quantitatives : quinze minutes ; entretien : quinze minutes] ;

Coefficient 4. »

Le programme de mathématiques et statistiques est publié sur le site du ministère (education.gouv.fr).

Composition des dossiers et déroulement de l'épreuve

Chaque dossier est composé de deux parties. La première partie est un dossier documentaire à dominante économique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante sociologique et/ou science politique. Il est à dominante sociologique et/ou science politique si le sujet de leçon de la première épreuve orale d'admission est à dominante économique. Le dossier documentaire est constitué d'un ou plusieurs articles scientifiques ou d'extraits d'ouvrages et comprend des données statistiques. La seconde partie du dossier correspond à un exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales. Chaque exercice est composé de deux questions portant sur deux domaines distincts du programme de mathématiques. L'une des questions au moins est basée sur les données quantitatives ou les outils mathématiques et statistiques fournis ou utilisés dans la première partie du dossier. Plusieurs exemples de dossiers proposés à cette session sont présentés à la suite de ce rapport.

Le candidat dispose de trois heures de préparation sans autre document que ceux inclus au dossier. Seule l'utilisation d'une calculatrice fournie par le jury (type TI84 de Texas Instruments ou Casio 95) est autorisée. L'épreuve se déroule de la façon suivante :

- Exposé : 15 minutes
- Entretien à partir de l'exposé : 15 minutes
- Interrogation sur l'exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales : 15 minutes (présentation par le candidat de ses résultats puis échanges avec le jury).

Les observations et conseils présentés ci-dessous ne marquent pas d'inflexions majeures par rapport à la session précédente.

Observations sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve

L'épreuve de dossier a été globalement bien réussie. Le jury a effectivement eu le plaisir d'assister à des prestations de qualité qui démontraient une capacité d'analyse des dossiers

documentaires et de bonnes connaissances mathématiques. La majorité des candidats a bien géré le temps de l'exposé ; les plans étaient généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent, ce qui est d'ailleurs conseillé pour les deux parties de l'épreuve : exposé et exercices de mathématiques) et respectés. Les candidats ont, dans l'ensemble, manifesté une bonne aisance orale.

Contenu de l'exposé et construction du commentaire

Le commentaire ne doit pas se réduire à un résumé, même pertinent, du dossier documentaire. Les exposés les moins bons se sont limités à une simple restitution des documents, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration. L'exposé se cantonne alors à une paraphrase du dossier n'apportant aucun élément d'analyse probant. Il s'agit du défaut majeur et du plus couramment observé par le jury. L'exposé doit donc chercher à introduire une « valeur ajoutée ». Il convient dès l'introduction de contextualiser le dossier, son objet, les enjeux qu'il soulève, les références théoriques et méthodologiques auxquelles il renvoie. Le jury attend également que le candidat définisse clairement une problématique à partir de laquelle il structurera son exposé et à laquelle il répondra en conclusion. On peut tout à fait admettre que le candidat privilégie une dimension du dossier à une autre si ce choix est pertinent au regard de la problématique adoptée. Les plans généralistes, « stéréotypés », transposables à n'importe quel support documentaire ne sont pas recevables. Le jury porte donc une attention particulière à la construction et à la définition de la problématique ainsi qu'à la qualité du plan proposé.

Ce travail indispensable de problématisation et de mise en perspective critique (notamment au regard de travaux économiques et/ou sociologiques sur le même thème) ne peut évidemment pas se faire sans un degré de maîtrise satisfaisant des connaissances scientifiques auxquelles le dossier fait référence. A cet égard, le jury a parfois constaté avec surprise une méconnaissance de certains concepts et références théoriques de base (par exemple : habitus, fait social, sociologies interactionnistes, avantages comparatifs, coût salarial unitaire, productivité marginale du travail). Il est attendu de la part des candidats une parfaite maîtrise des références théoriques, notions et mécanismes présents dans les programmes d'enseignement des sciences économiques et sociales.

Le fléchage disciplinaire des dossiers en science économique ou en sociologie ne doit pas conduire, si le thème s'y prête, à s'interdire tout croisement disciplinaire qui est l'une des caractéristiques de l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Le jury accorde également une grande importance à la qualité de la présentation orale. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher de ses notes et une posture adaptée à une situation d'enseignement sont attendus de la part du jury.

L'entretien

L'entretien débute dès que le candidat a terminé son exposé, même si celui-ci n'a pas duré 15 minutes. Il doit être conçu comme un temps de dialogue avec le jury. Ainsi, les questions posées ne visent en aucune façon à piéger le candidat ou à le mettre en difficulté. Elles doivent lui permettre de prolonger sa réflexion en apportant des précisions ou des approfondissements et de développer des points non ou peu abordés lors de l'exposé. Le jury attend des réponses claires et concises. Les stratégies d'évitement, les réponses volontairement longues et inadaptées sont pénalisées. Durant cette phase, le jury attend que le candidat fasse preuve d'ouverture et de réactivité.

Critères d'évaluation

Le jury fonde donc son évaluation sur les critères suivants :

- Capacité d'analyse du dossier.
- Capacités à problématiser et à construire un plan.
- Capacité à mobiliser des connaissances scientifiques précises et rigoureuses.
- Maîtrise des outils de mathématiques et de statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales.
- Qualité de la présentation orale.

Remarques complémentaires sur l'exercice de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences économiques et sociales

Déroulement

Le candidat expose ses résultats puis le jury oriente son questionnement en fonction des aspects de l'exercice qu'il souhaite voir expliciter par le candidat.

Commentaires généraux

Le jury rappelle l'importance d'une culture mathématique de base pour enseigner les sciences économiques et sociales. Cela implique de préparer soigneusement cet aspect de l'épreuve en amont du concours et de prévoir un temps suffisant lors des trois heures de préparation pour traiter l'exercice de mathématiques. L'évaluation en mathématiques a d'ailleurs eu un caractère très discriminant dans l'évaluation globale de l'épreuve : des candidats ayant réalisé un bon exposé ont parfois été très pénalisés par un manque de compétences en mathématiques ; *a contrario*, d'autres ont profité de leur excellente prestation sur l'exercice de mathématiques.

Les connaissances du candidat sur les champs du programme abordés et ses capacités à les exploiter sont évidemment au cœur de l'évaluation de sa prestation. Mais le jury attend également qu'il fasse preuve de clarté et rigueur dans son expression et sa présentation. Devant une éventuelle difficulté, le jury évalue aussi ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que son sens critique à l'égard des démarches adoptées ou des résultats obtenus. Ces compétences sont d'autant plus importantes que tous les exercices sont contextualisés et/ou proposent la modélisation d'une situation issue de champs divers, souvent à caractère socio-économique. La longueur des énoncés ne préjuge pas de leur niveau de difficulté estimé par le jury. Si certains exercices mobilisent des connaissances de niveau universitaire, tous les sujets sont pour partie appuyés sur des connaissances et des compétences de niveau lycée. Il est donc attendu que les contenus de l'enseignement secondaire en série ES soient maîtrisés.

Remarques particulières

Le jury tient à insister sur le fait que les sujets peuvent porter sur l'ensemble du programme. Compte tenu de la place des statistiques et des probabilités dans les programmes actuels du secondaire et de leurs nombreuses applications dans les champs socio-économiques, ces sujets prennent néanmoins une large place dans les interrogations.

▪ **Analyse :**

La maîtrise des techniques analytiques s'est révélée être satisfaisante chez la majorité des candidats, mais la notion de limite est parfois difficilement utilisée et l'étude des variations manque de rigueur (signe de la dérivée, résolution d'inéquations). Sur ces thématiques, ce sont essentiellement des difficultés liées au calcul numérique ou à l'interprétation et à l'analyse des résultats qui ont pu faire défaut aux candidats.

▪ **Statistiques :**

Le jury est surpris du nombre de candidats ne maîtrisant pas correctement la modélisation du lien statistique entre deux variables : qu'il s'agisse d'un ajustement par les moindres carrés, par la méthode de Mayer, voire le calcul de taux d'évolution (globaux ou moyens), quelques candidats ont eu du mal à mener les calculs mais beaucoup plus n'ont pas su expliquer l'objectif de ces modélisations, leurs hypothèses sous-jacentes ou mesurer la qualité de leurs estimations.

Par ailleurs, la thématique de l'échantillonnage et celle de l'estimation par intervalle de confiance (et donc de la qualité de la mesure lors d'une enquête statistique) sont elles aussi très mal maîtrisées et, même, confondues. La notion d'intervalle de confiance est connue de manière très hétérogène, mais leur interprétation est rarement maîtrisée. La notion d'intervalle de fluctuation est, elle, très souvent méconnue des candidats de même que la notion de fluctuation d'échantillonnage, malgré son importance dans l'analyse des enquêtes statistiques. Globalement, les candidats confondent la fréquence inconnue dans une population et la fréquence observée sur un échantillon. Ces notions sont pourtant maintenant inscrites dans les programmes de mathématiques du lycée, notamment dans la filière ES.

Il est par exemple indispensable que les candidats aient une idée de l'ordre de grandeur de la marge d'erreur d'un intervalle de confiance et ne la confonde pas avec le seuil de risque : par exemple, dans le cas d'une proportion estimée sur un échantillon aléatoire de taille 1 000 avec un seuil de risque de 5 %, la « marge d'erreur » est de l'ordre de plus ou moins 3 %.

▪ **Probabilités :**

Eu égard à l'importance de ce champ mathématiques dans l'analyse socio-économique, le jury a été particulièrement surpris par la difficulté importante qu'ont rencontré une partie des candidats à manier des concepts d'usage aussi courant que des probabilités conditionnelles, des arbres de probabilités, des intersections ou réunions d'événements ou des variables aléatoires. La notion même de probabilité n'a parfois même pas été comprise, certains candidats proposant des probabilités supérieures à 1.

Dans ce contexte, le concept de loi de probabilités, et particulièrement le schéma binomial ou la modélisation par une loi normale, a lui aussi posé de nombreuses difficultés aux candidats.

A l'inverse quelques candidats ont été capables de donner du sens à la modélisation probabiliste. Un outil probabiliste est par ailleurs bien maîtrisé par l'ensemble des candidats à qui il a été demandé de l'utiliser : il s'agit des graphes probabilistes et du calcul matriciel associé.

▪ **Usage des calculatrices :**

Depuis 2006, des calculatrices sont fournies aux candidats afin d'éviter l'usage des calculatrices personnelles. Il est donc indispensable que les candidats soient capables d'utiliser une calculatrice de base (type TI 84 de Texas Instruments ou Casio 95).

Quelques conseils aux futurs candidats à l'épreuve

La préparation de l'exercice de l'épreuve de dossier est un investissement rentable pour le futur candidat. S'il est nécessaire de manifester des connaissances solides à propos de concepts plus élaborés pour se voir attribuer une excellente note, il est, *a contrario*, très pénalisant de se présenter à l'épreuve sans une maîtrise convenable des contenus et méthodes enseignées en mathématiques dans l'enseignement secondaire : il semble en effet évident qu'un professeur agrégé de sciences économiques et sociales doit pouvoir manipuler avec un certain recul les outils et concepts abordés par les élèves de lycée en mathématiques en général et dans l'analyse et le traitement de l'information chiffrée en particulier. Les futurs candidats aux épreuves sont donc invités à approfondir leurs connaissances en mathématiques, en commençant par s'assurer de la maîtrise des plus élémentaires d'entre elles. On conclura ce rapport en rappelant que la maîtrise des concepts et des outils ne saurait se départir des méthodes d'analyse et de sens critique indispensables à toute démarche pédagogique.

Éléments bibliographiques en mathématiques et statistiques :

Pour une bonne préparation de base :

- Des manuels, au choix, des classes de première et de terminale S ou ES ou de BTS.
- Des manuels de classes préparatoires économiques et commerciales, option scientifique (pour y trouver la notion d'estimateur) ou économique.
- H. Carnec, J.M. Dagoury, R. Seroux, M. Thomas : *Itinéraires en statistiques et probabilités* (Ellipses).

Pour approfondir :

- Gabriel Archinard et Bernard Guerrien : *Principes mathématiques pour économistes, Analyse mathématique pour économistes* (Economica).
- Vincent Giard : *Statistique appliquée à la gestion* (Economica).
- Collectif : *Dictionnaire des techniques quantitatives appliquées aux Sciences Economiques et Sociales* (Armand Colin).
- Collection «Les Fondamentaux» : par exemple, *Algèbre pour économistes* (Hachette)
- Pascal Kaufmann : *Statistique : information, estimation, tests* (Dunod).
- Gilbert Saporta : *Probabilités, analyse des données et statistiques* (Hachette).
- P. Michel : *Cours de mathématiques pour économistes* (Economica).

Pour les exercices de base :

- Les rapports des années précédentes
- Edward Dowling : *Mathématiques pour économistes (cours et problèmes)*, série Schaum (McGraw-Hill).
- Seymour Lipschutz : *Probabilités (cours et problèmes)*, série Schaum (McGraw-Hill).
- Bernard Grais : *Méthodes statistiques* (Dunod).

4.3. Exemples de sujets

Dossiers de sociologie :

Dossier 1 :

1/ Dossier à commenter

- **Document 1** : Michel DUÉE, « Qu'est-ce que le capital social ? », *France, Portrait social, Edition 2010*, INSEE.
- **Document 2** : Pierre BOURDIEU, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, janvier 1980.

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences économiques et sociales

Question 1 : Lecture du graphique 1 p 4

a. Vrai – Faux

1. 11 % des français âgés de plus de 18 ans sont adhérents à une association « rencontres » ;
2. 27 % environ des adhérents à une association rencontres sont âgés de plus de 75 ans ;
3. 27 % environ des français sont âgés de plus 75 ans et sont adhérents à une association « rencontres » ;

b. Voici la répartition des français suivant l'âge en 2006.

âge]18; 25]]25; 35]]35; 45]]45; 55]]55;65]]65;75]]75;100]
part en %	10,2	16,7	18,5	17,8	11,9	11,5	13,4

Compléter, à l'aide du graphique 1 p 4 , le tableau des taux d'adhésion des français âgés de plus de 18 ans à une association « loisirs » suivant l'âge

âge]18; 25]]25; 35]]35; 45]]45; 55]]55;65]]65;75]]75;95]
Taux d'adhésion en %		3,61	4,07	3,74	2,86		1,20

c. Construire l'histogramme représentant la répartition des adhérents à une association « loisirs » suivant leur âge .

âge] 18; 25]] 25; 35]] 35; 45]] 45; 55]] 55;65]] 65;75]] 75;95]
Fréquence en %	12,24	18,05	20,35	18,7	14 ,3	10,35	6,01

Donner la classe modale ainsi que la classe médiane.

Calculer la moyenne de cette série statistique. Interpréter le résultat.

Question 2.

On modélise l'évolution du taux d'adhésion, en pourcentage, à une association « loisirs », des français âgés de plus de 20 ans, par la fonction f définie sur l'intervalle $I = [20 ; +\infty[$ par $f(x) = -0,0015x^2 + 0,13x + 0,9$, où x représente l'âge en années des français.

- À quel âge, arrondi à l'année, le taux d'adhésion est-il maximal ?
Calculer le taux d'adhésion maximal.
- Etudier les variations de la fonction f sur l'intervalle I .
- A partir de quel âge, arrondi à l'année, le taux d'adhérents à une association « loisirs » sera-t-il inférieur à 1 % ?

Dossier 2 :

1/ Dossier à commenter

- Document 1 : Dominique PASQUIER, « Les « savoirs minuscules ». Le rôle des médias dans l'exploration des identités de sexe », *Education et sociétés*, n°10, 2002, pages 35 à 44. (extraits)

- Document 2 : Sylvie OCTOBRE, « Du féminin et du masculin. Genres et trajectoires culturelles », *Réseaux*, n°168-169, 2011. (extraits)

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences économiques et sociales

Question 1

1. Dans le tableau 1 p 8, justifier le calcul qui permet d'obtenir les nombres 85 et 69 de la première colonne nommée « Ensemble » à partir des nombres de la même ligne et des colonnes « Filles » et « Garçons ».

2. On interroge au hasard un parent qui est soit cadre soit ouvrier.

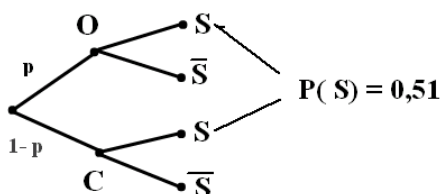
On note ainsi les évènements

O : « Le parent est ouvrier »

C : « Le parent est cadre »

S : « Le parent fait du sport avec ses enfants »

a. En utilisant le tableau 1 p 8, placer les probabilités sur les branches du niveau 2 de l'arbre pondéré suivant :



b. Ecrire l'équation vérifiée par la probabilité p d'interroger un ouvrier.

Résoudre cette équation

c. Justifier alors le résultat 51 de la première colonne nommée « Ensemble ».

Question 2

D'après ce tableau, la proportion de parents qui écoutent de la musique avec leur enfant lorsque les parents sont ouvriers est $p_1 = 0,73$ et lorsque les parents sont cadres, cette proportion est $p_2 = 0,67$. On interroge au hasard 400 parents : 300 écoutent de la musique avec leur enfant.

- Calculer la fréquence observée dans l'échantillon des parents interrogés qui écoutent de la musique avec leur enfant.
- Donner les intervalles de fluctuation de la fréquence au seuil de 95 % pour chacune des populations étudiées : les parents ouvriers et les parents cadres.
- Peut-on en conclure que l'échantillon observé n'est composé que de parents ouvriers ?

On rappelle qu'un intervalle de fluctuation de la fréquence f au seuil de 95 % observée dans un échantillon de taille n sur une population dans laquelle le caractère est de proportion p est :

$$I = \left[p - 1,96\sqrt{\frac{p(1-p)}{n}} ; p + 1,96\sqrt{\frac{p(1-p)}{n}} \right]$$

Dossier 3 :

1/ Dossier à commenter

- **Document 1** : Xavier NIEL, Liliane LINCOT, « L'inscription et la participation électorale en 2012. Qui est inscrit et qui vote ? », *INSEE Première*, n°1411, septembre 2012.
- **Document 2** : Nonna MAYER, « Que reste-t-il du vote de classe ? Le cas français », *Lien social et politique*, n°49, 2033. (extraits)

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences économiques et sociales

Question 1

On souhaite modéliser la participation électorale en 2012 d'un citoyen inscrit sur les listes électorales et choisi au hasard. On note VP l'événement « Le citoyen considéré a voté lors de l'élection présidentielle » et VL l'événement « Le citoyen considéré a voté lors des élections législatives ».

1. Pour estimer les données de ce modèle, on utilise le tableau 3 page 5 de ce dossier.
 - a. Traduire chacune des quatre données de la première colonne de ce tableau (*Ensemble*) à l'aide d'une probabilité.
 - b. Modéliser la situation par un arbre de probabilité sur lequel on notera p la probabilité que le citoyen considéré ait voté à l'élection présidentielle.
La construction de l'arbre amènera en particulier à déterminer P .
 - c. Calculer $P(VL)$.
 - d. La carte d'électeur de ce citoyen atteste de sa participation aux élections législatives. Quelle est la probabilité qu'il est voté à l'élection présidentielle ?
2. On sélectionne un échantillon de 4000 citoyens inscrits sur les listes électorales, ce que l'on peut assimiler à un tirage de 4000 personnes avec remise vu le nombre d'inscrits. On appelle X la variable aléatoire comptant le nombre d'abstentionnistes aux deux tours de l'élection présidentielle.
 - a. Quelle est la loi de X ? En déduire $P(X = 0)$ et l'interpréter.
 - b. Quelle est la probabilité d'obtenir un échantillon contenant plus de 12% d'abstentionnistes aux deux tours de l'élection présidentielle ?
 - c. En approchant la loi de X par une loi normale adaptée, estimer $P(0 \leq X \leq 480)$ et l'interpréter.

Question 2

On souhaite maintenant modéliser la proportion des agriculteurs votants à gauche aux présidentielles depuis 1988 : on appelle donc u_n cette proportion (en pourcentage) lors de la $n^{\text{ième}}$ présidentielle depuis 1988 (celle de 1988 correspondant à $n = 1$)

1. À l'aide du tableau 1 de la page 6, déterminer u_1 , u_2 et u_3 .
La suite (u_n) est-elle arithmétique ? géométrique ?
2. On considère que, pour tout entier naturel non nul n , $u_{n+1} = a \times u_n + b$ où a et b sont des nombres à déterminer.
 - a. À l'aide de la question précédente, montrer que $a = \frac{2}{9}$ et $b = \frac{122}{9}$
 - b. On pose, pour tout entier naturel n non nul, $v_n = u_n - \frac{122}{7}$
Quelle est la nature de la suite (v_n) ?
 - c. En déduire l'expression de v_n puis de u_n en fonction de n .
 - d. Déterminer le comportement asymptotique de u_n et l'interpréter.

Dossiers de science économique :

Dossier 1 :

1/ Dossier à commenter

- **Document 1** : BERTHOU A., EMLINGER C., « Les mauvaises performances françaises à l'exportation : la compétitivité-prix est-elle coupable ? », *La Lettre du CEPII*, n°313, 12 septembre 2011.
- **Document 2** : GAULIER G., VICARD V., « Évolution des déséquilibres courants dans la zone euro : choc de compétitivité ou choc de demande ? », *Bulletin de la Banque de France*, n°189, 3^{ème} trimestre 2012. (extraits)

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences économiques et sociales

Le tableau suivant montre l'évolution du coût de la main d'œuvre dans l'industrie, en indices base 100 en 2000.

année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Espagne	100	105,2	111,1	117,3	122,7	127,2	132,4	138,2	146,3
Allemagne	100	102,8	105	107,4	109	109,6	113	114,3	117,4

Question 1

- a. Calculer l'évolution en pourcentages, du coût de la main d'œuvre en 2008 de l'Espagne par rapport à l'Allemagne.
- b. Comparer au résultat lu sur le graphique 7 p 6.
2. On note x_i , le rang de l'année : en 2000 $x_0 = 0$. On note y_i l'indice du coût de la main d'œuvre en Allemagne correspondant au rang x_i
 - a. Donner l'équation de la droite de régression de Y en X. Arrondir les coefficients au centième.
 - b. Utiliser cet ajustement pour prévoir l'indice du coût de la main d'œuvre en Allemagne en 2013.

Question 2

- a. On note z_i l'indice du coût de la main d'œuvre en Espagne correspondant au rang x_i .
On pose $t = \ln z$.
Donner, sous la forme $t = ax + b$, l'équation de la droite de régression de T en X. Arrondir les coefficients a et b au millième.
- b. En déduire l'expression de $z(x)$ sous la forme $z(x) = A e^{Bx}$.
On arrondira A au centième et B au millième.
2. On veut calculer l'année à partir de laquelle le coût de la main d'œuvre en Espagne dépassera de 50 % celui de la main d'œuvre en Allemagne.
On définit sur l'intervalle $[0 ; +\infty[$, la fonction h par $h(x) = 100,92 e^{0,046x} - 1,5 (2,04x + 100,57)$ où x représente le temps en années, écoulé depuis l'année 2000.
 - a. Montrer que $h'(x) = 4,64232 e^{0,046x} - 3,06$ et que la fonction h' est strictement croissante sur l'intervalle $[0 ; +\infty[$.
 - b. En déduire les variations de la fonction h sur l'intervalle $[0 ; +\infty[$.
 - c. Déterminer le nombre de solutions de l'équation $h(x) = 0$ et donner une valeur arrondie à l'unité de ces solutions.
 - d. Répondre au problème posé.

Dossier 2 :

1/ Dossier à commenter

- **Document** : CNUCED, « Tendances et perspectives de l'investissement étranger direct (IED) », *Rapport mondial sur l'investissement 2012*, 2012. (extraits)

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences économiques et sociales

Question 1

1. a. On étudie l'évolution des flux mondiaux d'IED entre les années 2009 et 2011 (tableau 2 p 7)
Expliquer comment a été obtenu le nombre 1344 de la première ligne.
 - b. On note m_1 et m_2 les moyennes des flux mondiaux de l'IED calculées entre 2005 et 2007 puis entre 2009 et 2011.
On note x_i le rang de l'année 2005 + i . En 2006, $x_1 = 1$ et en 2010 $x_5 = 5$
Placer sur la graphique de la figure 1 p 1, les points $M_1(x_1; m_1)$ et $M_2(x_5; m_2)$,
Tracer la droite $(M_1 M_2)$ puis donner l'équation de cette droite sous la forme $y = ax + b$.
On arrondira les coefficients a et b au centième.
 - c. En utilisant ce modèle, estimer les flux mondiaux de l'IED, arrondis au milliard de dollar, en 2013 et en 2014.
2. a. On note f_1, f_2, f_3 les flux mondiaux de l'IED des années 2009, 2010 et 2011. (Tableau 2)
La suite (f_n) est-elle arithmétique ? Est-elle géométrique ?
 - b. Calculer le taux annuel moyen d'évolution t , arrondi au centième de %, des flux mondiaux de l'IED entre les années 2009 et 2011.
 - c. En supposant que la suite (f_n) est géométrique de raison t et de premier terme f_1 , donner l'expression du terme général f_n en fonction de n .
Estimer, en utilisant de modèle, les flux mondiaux (arrondis au millier de dollars) en 2013 et en 2014.

Question 2

L'enquête de la CNUCED sur les perspectives de l'investissement dans le monde a été effectuée auprès de dirigeants de sociétés transnationales (STN) et concerne leur projet d'investissement mondial. 174 dirigeants ont répondu à cette enquête. Les résultats sont représentés sur les graphiques de la figure 2.

1. Calculer les bornes, arrondies au millième, de chacun des intervalles de confiance au niveau de confiance de 95 % de la proportion p des dirigeants des STN dans le monde qui se disent optimistes pour l'année 2013 et pour l'année 2014.
2. Que pensez-vous de la phrase : « Les réponses pour le moyen terme, après 2012, témoignent d'un optimisme croissant » ?
3. Calculer le nombre de dirigeants que l'on devrait interroger pour obtenir une précision inférieure à 5% sur les intervalles de confiance précédents.

Dossier 3 :

1/ Dossier à commenter

- **Document** : Gilbert CETTE, « L'évolution des salaires en France », *Futuribles*, n°378, octobre 2011.

2/ Mathématiques et statistiques appliquées aux Sciences économiques et sociales

Question 1

1. A l'aide du graphique 2, donner les valeurs des quotients $\frac{D_9}{D_1}$, $\frac{D_9}{D_5}$, $\frac{D_5}{D_1}$ en 2008
Interpréter chacun des résultats.

2. En 2005 et 2008 en France, les indicateurs de dispersion des salaires annuels moyens nets sont les suivants :

	1 ^{er} décile (D_1)	Salaires médian (D_5)	9 ^e décile (D_9)	Ecart « médiane – D_1 »	Ecart « D_9 – médiane »
2005	12 074	18 117	36 014	0,41	0,76
2008	12 889	19 542	38 670		

a. Calculer les écarts « médiane – D_1 » et « D_9 – médiane » en 2008, suivant la méthode expliquée au tableau de comparaison internationale des écarts de salaires 1964-2005.

b. Expliquer comment retrouver les indicateurs de dispersion $\frac{D_9}{D_1}$ et $\frac{D_5}{D_5}$ à partir de ces résultats.

Question 2

Soit f la fonction définie sur l'intervalle $I = [0 ; 1]$ par $f(x) = 0,8x^2 + 0,2x$.

La courbe représentative de cette fonction est donnée sur le graphique ci-contre, ainsi que la droite d'équation $y = x$.

1. Démontrer que la courbe représentative de la fonction f est une courbe de Lorenz, c'est à dire que la fonction f vérifie les propriétés suivantes :

- $f(0) = 0$ et $f(1) = 1$
- La fonction f est croissante sur l'intervalle I
- La fonction f est convexe sur l'intervalle I
- Pour tout réel x de l'intervalle I , $f(x) \leq x$

2. On admet que l'aire coloriée sur le graphique est égale à 0,37, calculer l'indice de Gini.

3. On définit sur l'intervalle $[0 ; 1]$ la fonction g par $g(x) = \frac{2}{2-x} - 1$. La courbe représentative de cette fonction est une courbe de Lorenz.

On admet que $g(x) - f(x) = \frac{0,2x(x-1)(4x-3)}{2-x}$.

Étudier la position relative des courbes représentatives des deux fonctions f et g .
Quelle est la répartition la plus égalitaire ?

